

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



Union – Discipline – Travail

MINISTRE DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

**PLAN STRATEGIQUE DE
DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE, DE LA
PECHE ET DE L'AQUACULTURE
EN COTE D'IVOIRE
(PSDEPA 2014-2020)**

Tome I : Diagnostic – Stratégie de développement – Orientations

Janvier 2014

CONTEXTE / JUSTIFICATION DU PSDEPA

L'adoption du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) et du Plan National de Développement (PND 2012-2015) de la Côte d'Ivoire en 2012 a réaffirmé la priorité de l'agriculture pour l'éradication de la pauvreté et de la faim en Côte d'Ivoire. L'Agriculture, constituant l'une des principales sources de croissance et de développement de la Côte d'Ivoire, les retombées de l'implémentation du PNIA de la Côte d'Ivoire pour la période 2010-2015 impulseront une dynamique de développement durable profitable à tout le pays. Un taux de croissance agricole de 9% est attendu.

Cette croissance agricole devrait induire une croissance du PIB de 6,8%. Cet objectif paraît réalisable au regard des performances passées du pays et de l'engagement des Chefs d'Etats et de Gouvernements pris en 2003 à Maputo d'allouer 10% du budget national aux investissements dans le secteur agricole.

Les objectifs fixés par le PNIA prennent en compte le développement du secteur des ressources animales et halieutiques. A cet effet, pour une meilleure opérationnalisation du PNIA, le Plan Stratégique de Développement de l'Elevage, de la Pêche et de l'Aquaculture (PSDEPA) a été élaborée.

La démarche méthodologique pour élaborer le PSDEPA basé sur les approches de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), s'est appuyée sur des documents officiels existants, notamment: (i) le Programme National d'Investissement Agricole, (ii) le Plan National de Développement (PND 2012 -2015), (iii) le Plan de Relance de l'Elevage en Côte d'Ivoire (PRECI 2012 – 2020), (iv) le Plan Directeur des Pêches et de l'Aquaculture (PDPA), (v) le Plan Stratégique de Relance de l'Aviculture en Côte d'Ivoire (PSRA).

Il servira de cadre unique des interventions dans le secteur des ressources animales et halieutiques en vue de contribuer à ramener le pays sur le sentier d'une croissance vigoureuse, soutenue, inclusive et solidaire pour permettre à la **Côte d'Ivoire d'être un pays émergent à l'horizon 2020**, conformément aux vœux du **Président de la République, SEM Alassane OUATTARA**.

L'objectif de la PSDEPA est de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire en matière de protéines animales et d'origine animale de qualité par : (i) l'amélioration de la productivité et la compétitivité des filières animales et halieutiques, (ii) la professionnalisation des éleveurs et des pêcheurs et la structuration des filières animales et halieutiques et (iii) l'amélioration de la gouvernance du secteur des ressources animales et halieutiques.

Respectant la vision clairement affirmée par le Président de la République de **faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020**, un nouveau type de collaboration inédite s'impose entre l'ensemble des acteurs pour relever de nouveaux enjeux et défis de développement du pays. S'inscrivant dans cette vision et s'appuyant sur les objectifs du PND volet agricole et du Plan National d'Investissement Agricole (PNIA), Monsieur le Ministre des Ressources Animales et Halieutiques formule la vision suivante : **« Le Secteur des ressources animales et halieutiques, source de croissance durable et de création d'emplois, pour réduire l'extrême pauvreté et la faim en Côte d'Ivoire »**

La mise en œuvre du Plan Stratégique de Développement de l'Élevage, de la Pêche et de l'Aquaculture (PSDEPA) sera régie par les principes directeurs suivants, qui ont été largement approuvés par l'ensemble des acteurs lors de l'élaboration du Plan National de Développement (PND 2012-2015) : la proximité, le partenariat, la transparence et la recevabilité, la participation, l'équité, la célérité, la subsidiarité, la complémentarité et la synergie, et la durabilité.

La mise en œuvre du PSDEPA, si elle est soutenue par l'application des principes de Maputo, c'est-à-dire, allouer 10% du budget au secteur agricole avec 30% de ces 10% aux ressources animales et halieutiques, devra permettre d'atteindre une contribution au PIB évaluée à 6%, contre 2 % actuellement. Cette contribution permettra également (i) la réhabilitation et le développement des infrastructures d'élevage (ranches et stations, fermes, etc...), de pêche et d'aquaculture (débarcadères), de transformation (abattoirs, plateformes technologiques et ateliers,...) et de commercialisation des produits animaux et halieutiques, (ii) l'intensification et l'accroissement de la production de viandes. Le taux de couverture des besoins nationaux en viandes et abats (toutes espèces confondues) passera de 26,69% en 2012 à 61,62% en 2020, (iii) l'accroissement de la production de poissons qui sera de 317 000 tonnes en 2020, (iv) la création de plus de 633 000 emplois directs et 1 750 000 emplois indirects, (v) la gestion durable des ressources halieutiques et (v) le renforcement du capital humain de l'administration en charge des ressources animales et halieutiques, des professionnels du secteur et de toutes les parties prenantes (encadrement, formation et organisation des éleveurs, des pêcheurs et des aquaculteurs).

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE

Diagnostic de l'élevage

La base de l'économie ivoirienne est constituée par l'agriculture qui emploie les 2/3 de la population active, et contribue pour 34% au PIB total et au revenu d'exportation pour 66%. L'élevage reste encore une activité économique secondaire avec une contribution de 4,5% au PIB agricole et de 2% au PIB total.

La production évolutive qu'a connu le secteur des ressources animales durant les deux décennies qui ont suivi notre indépendance est le fruit d'un investissement financier massif de l'Etat (+170 Milliards d'investissement direct en 30 années). Malgré ces acquis notables, la situation alimentaire de la Côte d'Ivoire aboutit au constat d'un bilan alimentaire déficitaire matérialisé par un niveau très élevé des importations en produits carnés (viande, lait, poisson). Ce constat est réaffirmé par l'évaluation de la mise en œuvre du **Plan Directeur de Développement Agricole réalisée en 2008**. Les événements qui ont freiné la réalisation des défis suscités s'inscrivent dans deux grandes périodes, la première allant de 1979 à 1999 et la seconde de 2002 à 2010.

La première marquée par la baisse tendancielle en moyenne des prix sur le marché international des produits de rente (cacao, café, coton, palmier à huile....) jusqu'au début des années 2000. Elle a été marquée par l'effondrement du ratio des investissements par rapport au PIB qui a entraîné l'accroissement de la dette extérieure publique. Comme conséquence, l'on note la propulsion du pays dans un état de surendettement qui a occasionné en partie des défauts de paiement du service de sa

dette extérieure avec pour corolaire le désengagement de l'Etat dans le secteur au profit du secteur privé.

La deuxième est matérialisée par la grande instabilité politique de 1999 à mai 2011 qui a enregistré trois graves crises, à savoir : le coup d'Etat de 1999, la crise militaro-politique de 2002 ayant entraîné la partition du pays et la crise postélectorale de novembre 2010 à avril 2011. Elle est marquée à son tour par l'interruption des programmes économiques et financiers soutenus par les Institutions financières internationales. Ces turbulences ont freiné l'investissement en vue de la modernisation du secteur de l'élevage en provoquant un recul par rapport aux défis identifiés qui garantissait la productivité et la compétitivité des protéines animales et d'origine animale de qualité. Elles ont participé aussi à l'instauration d'un environnement peu favorable à la création d'emplois.

Le sous-secteur de l'élevage reste dominé par les pratiques traditionnelles dans les filières des ruminants (élevage des bovins à 95% traditionnel), de l'aviculture (en 2001, élevage de volailles à 70% traditionnel), de la porciculture (estimation des porcs traditionnels à 476.700 têtes contre 11.000 reproducteurs). Les élevages en développement (cuniculture, aulacodiculture, etc.) ne sont pas en reste, et se caractérisent par les activités de type familial, malgré les résultats assez éloquentes des deux dernières décennies de certains projets d'élevage moderne.

Les produits issus de ces élevages ne garantissent pas une couverture complète des besoins en protéines animales, et traduisent la forte dépendance de la Côte d'Ivoire en produits carnés sur la base de 10kg par habitants et par an.

Pour sa consommation en lait et produits laitiers, la Côte d'Ivoire dépendait de 83% des importations de lait et de produits laitiers en 2011. Il en est de même des bovins, des petits ruminants, des porcins respectivement de 58%, de 32% et de 46% en 2011. Au niveau des volailles, la proportion est de 3%.

Les facteurs limitant à cette totale couverture en produits d'origine animale se trouvent dans la gestion peu rationnelle des espaces pastoraux, les difficultés d'accès aux intrants spécifiques et au coût des aliments de bétail, la persistance de certaines épizooties et les risques d'émergence de nouvelles, la destruction ou l'obsolescence des infrastructures, l'accès au financement et l'inadaptation du cadre institutionnel actuel.

Options de développement du secteur

La stratégie de développement de l'élevage en Côte d'Ivoire est orientée autour de trois (03) scénarii (scénarios) de production : (i) les tendances actuelles restent inchangées, (ii) les investissements de base sont réalisés et les réformes définies sont mises en œuvre. A cet effet, les besoins en viandes et abats en 2020 sont couverts à 60% des besoins et (iii) la couverture des besoins est atteinte à 100%.

Le scénario choisi pour définir la stratégie de l'émergence en 2020 est celui dit de « scénario réaliste » où les investissements de base sont réalisés et les réformes sont mises en œuvre. Ce scénario s'appuie sur une analyse du niveau des investissements dans le secteur défini par le PND 2012-2015 et sur les acquis de la politique d'intégration sous régionale.

Le taux de couverture des besoins nationaux en viandes et abats (toutes espèces confondues) passera de 26,69% en 2012 à 61,62% en 2020. Ce taux de couverture des besoins nationaux en viande reste un défi réalisable pour la Côte d'Ivoire à l'horizon 2020.

Les secteurs porteurs de croissance au niveau de l'élevage en Côte d'Ivoire sont l'aviculture et la porciculture où la Côte d'Ivoire a une meilleure valeur ajoutée. Les financements devront être en priorité portés sur ces deux spéculations.

Orientations stratégiques

Résultat d'impact :

L'accès économique et physique aux protéines animales et d'origine animale de qualité pour une vie active et saine est assurée et durable »

Résultats d'effets

Axe 1 : Amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières animales

- L'offre en matière d'infrastructure pour le développement des productions animales de qualité est accrue en tenant compte des normes en la matière.*
- Les élevages à fort potentiel économique et génétique de qualité sont promus et les résultats diffusés auprès des opérateurs dans l'équité.*
- Les maladies animales et les zoonoses émergentes et ré-émergentes sont atténuées durablement*

Actions et mesures-clés

- Construction de l'abattoir d'Abidjan-Ayaman*
- Réhabilitation des ranches et stations*
- Construction/réhabilitation de barrages agro-pastoraux*
- Construction/réhabilitation de laboratoires d'analyse*
- Reconstitution de la banque de gènes animale*
- Redynamisation du Bureau des Ressources génétiques*
- Renforcement du dispositif d'épidémiosurveillance*

Axe 2 : Développement des filières

- Les éleveurs et les organisations professionnelles d'élevage ont accès aux financements et aux services nécessaires de l'Etat dans l'équité.*
- Les productions alimentaires animales et d'origine animale de qualité sont redynamisées*
- la transformation des productions animales et l'environnement commercial des filières animales de qualité sont renforcés*

Actions et mesures-clés

- Réactivation du Fonds de Promotion des Productions Animales (FPPA)*
- Appui à l'installation des éleveurs*
- Renforcement des Systèmes d'Informations Marchés (SIM)*

- Appui au développement et à la vulgarisation des technologies nouvelles de transformation et de conservation des produits animaux

Axe 3 : Renforcement des capacités des parties prenantes au développement du secteur

- Les filières animales sont structurées et les capacités des Organisations Professionnelles d'Élevage (OPE) sont renforcées.
- Les services d'encadrement, d'appui-conseil et de formation sont redynamisés et renforcés
- les statistiques du secteur de l'élevage et les systèmes d'information et d'aide à la décision sont renforcés

Actions et mesures-clés

- Accompagnement de la structuration des OPA
- Renforcement des capacités techniques et managériales des OPA
- Réhabilitation des écoles de formation de base et professionnelle
- Renforcement des capacités de l'administration en charge de l'élevage
- Publication de l'annuaire des statistiques des ressources animales et halieutiques

Axe 4 : renforcement de la gouvernance et de l'intégration sous- régionale du secteur

- Un environnement favorable à la gestion durable des ressources animales est instauré et fonctionnel.
- La coopération sous- régionale et internationale dans le domaine des ressources animales est renforcée

Actions et mesures-clés

- Gestion durable de la transhumance (Adoption de la loi)
- Cartographie de l'espace pastoral
- Renforcement des Partenariats Public-Privé
- Amélioration du cadre législatif et réglementaire de l'élevage
- Renforcement de la coopération sous régionale, régionale et internationale dans le domaine de l'élevage.

Le coût indicatif de la mise en œuvre de la stratégie de développement de l'élevage est de Deux cents treize milliards deux cent quarante-trois millions de FCFA (213 243 000 000 FCFA) pour la période de 2014-2020.

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE

Diagnostic de la pêche

Les politiques sectorielles des pêches n'ont guère changé depuis les années 1960, à savoir: fournir une alimentation saine et abondante aux populations, procurer des recettes d'exportation à l'Etat; et assurer une gestion durable des ressources halieutiques. Toutefois, la mise en œuvre de cette politique a généré ou s'est heurté à des dysfonctionnements et insuffisances qui ont limité les performances du secteur.

Ces dysfonctionnements et insuffisances combinés à une législation obsolète ont : (i) réduit l'action publique à la gouvernance générale (gestion des plans d'eau, gestion des licences, inspection sanitaire, collecte des recettes budgétaires, collecte de statistiques, etc.) ; (ii) affaibli les capacités de défense des intérêts de la pêche dans les politiques de mise en valeur des espaces côtiers et marins (compétition spatiale avec l'industrie pétrolière, urbanisation, diverses pollutions, etc.) et (iii) contribué à détériorer les conditions de travail et de vie des artisans pêcheurs.

Le secteur connaît un déficit d'encadrement. Les administrations disposent de peu de moyens pour accomplir leurs missions. Les 10 années de crise socio-politique, caractérisée, entre autres, par une instabilité politique et institutionnelle couplées à la faiblesse des moyens alloués à l'administration, ont affecté la gouvernance des pêches: développement de la pêche INN, incapacité de réguler les pêcheries, insuffisance de données statistiques pour appuyer la planification et l'aménagement des pêches, aggravation du déficit de la balance commerciale des produits de pêche.

La pêche industrielle a vu ses produits débarqués divisés par 2 en un an, de 10607 tonnes (2010) la production est passée à 5154 tonnes en 2011. La rentabilité économique est affectée par la part de plus en plus importante du poste carburant (50 à 60%) dans le coût d'exploitation, en raison de la hausse du prix du carburant et des faibles performances énergétiques des bateaux et ce malgré l'exonération de la taxe spécifique des produits pétroliers sur le carburant détaxé.

La pêche industrielle chalutière hauturière reste encore à développer et les débarquements de la pêche sardinière sont en constante baisse depuis 2001. Les débarquements de sardinelle ont également diminué de moitié entre 2010 et 2011, passant de 8 851 tonnes à 4 148 tonnes. La pêche artisanale avec une production qui est passée de 31 607 tonnes en 2007 à 47 316 tonnes en 2011, représente plus de 60% des débarquements des pêches.

Concernant la pêche thonière, suite au renouvellement de l'accord de partenariat pêche avec l'UE, les navires de l'Union européenne, composés principalement d'espagnoles et de français, opèrent dans la ZEE de la Côte d'Ivoire. D'une façon générale, le segment industriel de l'activité de capture génère peu d'emplois pour les ivoiriens malgré la création de l'armement ivoirien (SOLEVANT PECHERIES) à capitaux coréens qui n'emploie quasiment que des officiers étrangers.

Options de développement de la pêche

La stratégie de développement des pêches sera basé sur l'exploitation des ressources halieutiques à des niveaux supérieurs atteints dans le passé et les évaluations des stocks avancées par le CRO en 2007, afin de conserver, malgré l'accroissement de la population (3,3%), des niveaux proches de la consommation per capita actuelle (15 kg), tout en réduisant les importations à des niveaux raisonnables.

Toutes pêcheries maritimes, lagunaires et continentales confondues, il est envisagé de porter la production annuelle totale des productions halieutiques de l'ordre de 52 282 tonnes en 2007 à **117 000 tonnes en 2020**. A cet horizon, le taux d'exploitation des ressources halieutiques par la pêche, sera de

l'ordre de **64%**, laissant une marge assez confortable pour couvrir les aléas causés par la nature et les hommes.

La consommation per capita (15 kg/an), avec le niveau actuel des importations, chutera progressivement de 15 à 8 kg si une politique vigoureuse de relance de la production halieutique nationale n'est pas mise en œuvre.

Orientations stratégiques

Résultat d'impact

La pêche exercée dans un environnement sain est performante et contribue à réduire l'extrême pauvreté et la faim

Résultat d'effets

Axe 1 : Gestion Durable et Responsable des Ressources Halieutiques

- la gouvernance des pêches et la gestion participative des pêcheries et des plans d'eau est renforcée
- le suivi, contrôle et surveillance des pêches (SCSP) et la préservation de l'environnement aquatique sont améliorés

Actions et mesures-clés

- Elaboration et validation de l'avant-projet de loi sur la pêche
- Elaboration des plans de gestion des plans d'eau et des pêcheries
- Renforcement de la surveillance de la ZEE
- Renforcement de la lutte contre la pêche illicite dans les eaux continentales et dans les lagunes

Axe 2 : Amélioration de la productivité et de la compétitivité de la pêche

- La production nationale de produits de la pêche artisanale est accrue
- La pêche industrielle est redynamisée
- L'industrie halieutique est compétitive

Actions et mesures-clés

- Construction/réhabilitation des débarcadères
- Construction des fumoirs améliorés
- Création d'Aires Marines Protégées (AMP)
- Signature de nouveaux accords de pêche avec d'autres pays
- Construction de marchés à poisson
- Construction de port de pêche
- Renforcement de la loi sur la zone franche de transformation de poissons

Axe 3 : Renforcement des capacités des acteurs de la pêche

- les capacités institutionnelles et techniques du secteur sont renforcées

- les systèmes d'appui conseil, d'encadrement, de formation de et recherche-développement sont améliorés et mis en cohérence

Actions et mesures-clés

- Accompagnement de la structuration des OPA
- Renforcement des capacités techniques et managériales des OPA
- Réhabilitation des écoles de formation de base et professionnelle
- Renforcement des capacités de l'administration en charge de la pêche
- Appui à la recherche halieutique

Le coût de la stratégie de la pêche est évalué à cent huit milliards cinq cent vingt-cinq millions de FCFA (108 525 000 000 FCFA) pour la période de 2014-2020.

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE

Diagnostic de l'aquaculture

La volonté du Gouvernement ivoirien, de promouvoir l'aquaculture, s'est manifestée depuis les années 1950. Essentiellement axée sur la composante pisciculture, l'évolution de l'aquaculture a été jalonnée par quatre phases successives. Il s'agit notamment de :

- **La phase d'initiation.** Elle s'est traduite, à partir de 1954, par l'installation de stations de recherche et de production d'alevins pour des élevages privés.
- **La phase d'implantation et de sensibilisation.** C'est la phase au cours de laquelle l'aquaculture a été considérée comme un thème de développement dans la politique d'autosuffisance et de sécurité alimentaires prônée par le Gouvernement.
- **La phase de la régionalisation du développement de l'aquaculture.** Elle a été marquée par la mise en place de projets régionaux dont l'objectif était de profiter des avantages comparatifs des différentes régions du pays pour valoriser les acquis techniques obtenus dans le cadre du Projet PNUD/FAO.
- **La phase de l'émergence de l'aquaculture industrielle.** Plusieurs fermes de pisciculture commerciale de type industriel ont donc été créées sous forme de PME.

Le bilan général du développement de l'aquaculture en Côte d'Ivoire se résume au fait que seul le volet pisciculture a pu se développer véritablement à 90% sur l'élevage de Tilapia (*Oreochromis niloticus*) et accessoirement sur les silures (*Heterobranchus longifilis* et *Clarias gariepinus*) et le mâchoiron (*Chrysichthys nigrodigitatus*).

L'aquaculture ivoirienne, organisée autour de l'Association Nationale des Aquaculteurs de Côte d'Ivoire (ANAQUACI) a une production nationale estimée à 3000 tonnes/an. Les efforts engagés par la recherche scientifique ont permis de mettre à la disposition des aquaculteurs des poissons et des crevettes adaptés soit en eaux douces soit en eaux saumâtres:

L'aquaculture ivoirienne dispose d'importantes potentialités de développement ; les marges de progrès sont grandes non seulement du point de vue étendue exploitable et de productivité, mais également du point de vue de la demande qui est considérable. Cependant, il existe des contraintes au

développement de l'aquaculture : (i) Absence de structure d'encadrement, (ii) faiblesse du cadre politique et réglementaire, (iii) faiblesse du niveau organisationnel des acteurs, (iv) disponibilité et qualité insuffisantes des alevins, (v) disponibilité et qualité insuffisantes des aliments pour poisson.

Options de développement de l'aquaculture

La stratégie de développement de l'aquaculture en Côte d'Ivoire est orientée autour de deux (02) scénarii (scénarios) de production : (i) les tendances actuelles restent inchangées et (ii) les investissements de base sont réalisés et les réformes définies sont mises en œuvre.

L'aquaculture étant une alternative indispensable à la production halieutique nationale, il est indispensable que les bases d'une croissance vigoureuse de la production soient établies à travers des investissements et la mise en œuvre des réformes indispensables à son développement d'ici 2015.

Ces investissements permettront d'atteindre à l'horizon 2020, une production de **200 000 tonnes de poissons d'aquaculture** contre 1 290 tonnes en 2007, soit un taux de croissance de plus de 15 285 tonnes / an. La contribution de l'aquaculture à la satisfaction des besoins nationaux en protéine halieutique passera de 0,47% en 2007 à 47,62% en 2020.

En prenant en compte les prévisions de production au niveau des pêches qui est évalué à plus de 117 000 tonnes et celle de l'aquaculture qui est de 200 000 tonnes, la production halieutique nationale sera de **317 000 tonnes en 2020**.

Cette production représentera plus de **75%** des besoins de consommation des populations. Ce qui réduira substantiellement les importations qui passeront de plus de 300 000 tonnes à 100 000 tonnes, soit plus de **110 milliards de FCFA d'économie de devises**.

Orientations stratégiques

Résultats d'impact

L'aquaculture est performante, prospère et contribue à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté

Résultats d'effets

Axe 1 : Gestion durable des ressources génétiques aquacoles

- La protection de l'exploitation aquacole est assurée
- La préservation de la diversité génétique aquacole est assurée

Actions et mesures-clés de l'axe 1

- Caractérisation des espèces aquacoles
- Renforcement des systèmes de certification aquacole

Axe 2 : Amélioration de la production aquacole

- les acquis de la pisciculture à petite échelle sont valorisés et amplifiés,
- l'aquaculture industrielle et d'exportation est développée,
- la diversification des espèces et produits de l'aquaculture est assurée
- les milieux aquatiques sont valorisés.

Actions et mesures-clés

- Production d'alevins performants
- Elaboration de formules alimentaires de qualité
- Construction de stations de recherche et d'alevinage
- Identification de nouvelles espèces aquacoles
- Repeuplement des plans d'eau

Axe 3 : Renforcement et valorisation des capacités nationales

- les capacités institutionnelles et techniques du secteur sont renforcées
- les instruments d'incitation et de promotion des investissements sont améliorés
- les systèmes de formation, d'appui-conseil et d'encadrement sont améliorés et mis en cohérence

Actions et mesures-clés

- Accompagnement de la structuration des OPA
- Renforcement des capacités techniques et managériales des OPA
- Réhabilitation des écoles de formation de base et professionnelle
- Renforcement des capacités de l'administration en charge de la pêche
- Appui à la recherche aquacole

Le coût de la stratégie de développement de l'aquaculture est évalué à Cent douze milliards deux cent cinquante-cinq millions (112 255 000 000 FCFA) sur la période 2014-2020.

CADRE DE MISE EN ŒUVRE DU PSDEPA

Le coût global du Plan Stratégique de Développement de l'Élevage, de la Pêche et de l'Aquaculture (PSDEPA 2014 - 2020) est évalué à **Quatre cent quarante-six milliards neuf cent soixante-treize millions de francs CFA (446 973 000 000 FCFA)**. Les principales sources de financement sont constituées des ressources propres de l'État, de celles du secteur privé et des contributions sous forme de prêts et/ou de dons des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et de la société civile (ONGs).

Pour une bonne opérationnalisation du plan, il faut un dispositif institutionnel rigoureux et dynamique est mis en place. Il comprend différents organes suivants : (i) un Comité National de Pilotage; (ii) un Secrétariat Technique et (iii) des cellules focales au niveau de chaque sous-secteur (élevage, santé animale, pêche et aquaculture), (iv) un cadre de concertation des professionnelles du secteur et (v) un cadre de concertation des Partenaires Techniques et Financiers.

L'opérationnalisation du PSDEPA nécessitera des réformes importantes de politiques publiques pour accélérer et accompagner la mutation d'un système traditionnel de production à un système intensif orientée vers le marché et qui contribue à la sécurité alimentaire du pays.

Ainsi, des structures d'exécution et de financement des activités du PSDEPA devront être mises en place à savoir (i) la réactivation du Fonds de Promotion des Productions Animales (FPPA), qui devra être étendu à la pêche et à l'aquaculture et (ii) la création de deux agences d'exécution, une en charge de l'élevage et l'autre en charge de la pêche et de l'aquaculture. Une place importante devra être faite au Partenariat Public-Privé (PPP).

Les instruments et mesures de politiques agricoles doivent être normalement élaborés dans le cadre de la Loi d'Orientation Agricole (LOA), qui constitue la réforme phare au niveau du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) de la Côte d'Ivoire. Néanmoins, en attendant l'élaboration et l'adoption de cette loi et dans l'optique d'atteindre les objectifs fixés, des politiques publiques de court terme sont à considérer. Il s'agit ; notamment des textes sur la gestion de la transhumance, de la pratique de la pêche et de l'aquaculture, de l'exercice de la profession vétérinaire et de la pharmacie vétérinaire.

Au niveau du suivi-évaluation, la mesure des effets et des impacts des interventions constituera une priorité au niveau national. Ainsi, le dispositif de suivi et d'évaluation des performances du, qui permettra de collecter, de traiter et d'analyser toutes les informations générées pendant le cycle d'exécution du PSDEPA, s'assurera préalablement que les actions ont été conçues dans le cadre de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR). Le Système de Suivi et Evaluation se fera donc sur deux échelons : au niveau national et au niveau local.

TABLE DES MATIERES

RESUME ANALYTIQUE	2
TABLE DES MATIERES	13
LISTE DES FIGURES.....	16
LISTE DES TABLEAUX.....	16
LISTE DES ENCADRES	17
SIGLES ET ABBREVIATIONS	18
INTRODUCTION	20
1 ^{ERE} PARTIE : PLAN STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE EN COTE D'IVOIRE	23
CHAPITRE I : BILAN DIAGNOSTIC DE L'ELEVAGE EN COTE D'IVOIRE.....	24
1.1 POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉLEVAGE EN CÔTE D'IVOIRE.....	24
1.2. PERFORMANCES DES FILIÈRES ANIMALES.....	25
1.2.1 FILIERE BETAIL-VIANDE	25
1.2.2 FILIERE LAITIERE	27
1.2.3 FILIERE AVICOLE.....	28
1.2.4 FILIERE PORCINE	29
1.2.5 FILIERE DES ELEVAGES EN DEVELOPPEMENT	31
1.2.6- SECTEUR PARTICULIER DES CUIRS ET PEAUX	32
1.2.7- TRACTION ANIMALE ET FUMIER	32
1.2.8- INTRANTS ET FACTEURS DE PRODUCTION	32
1.3 CONTRAINTES DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'ÉLEVAGE	33
1.3.1 AU NIVEAU DES ESPACES PASTORAUX.....	33
1.3.2 FINANCEMENT DU SECTEUR	34
1.3.3 ALIMENTATION DU BETAIL	34
1.3.4 SANTE ANIMALE ET HYGIENE PUBLIQUE VETERINAIRE	34
1.3.5 INFRASTRUCTURES D'APPUI A L'ELEVAGE	35
1.3.6 GOUVERNANCE DU SECTEUR	36
1.3.7 COOPERATION SOUS REGIONALE ET INTERNATIONALE	36
CHAPITRE II : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE EN COTE D'IVOIRE	39
2.1. DEFIS CRITIQUES	39
2.2 OPTIONS DE POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT	40
2.3 STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE	41
2.3.1 SCENARIO 1 : LES TENDANCES ACTUELLES RESTENT INCHANGEES	42
2.3.2 SCENARIO 2 : LES INVESTISSEMENTS DE BASE SONT REALISES ET LES REFORMES DEFINIES SONT MISES EN ŒUVRE.	43
2.3.3 SCENARIO 3 : LA COUVERTURE TOTALE DES BESOINS EN 2020.....	45
2.3.4 CHOIX DU SCENARIO	46

2.4 ORIENTATIONS STRATEGIQUES	48
2.4.1 AXE 1 : AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE ET DE LA COMPETITIVITE DES FILIERES ANIMALES	48
2.4.2 AXE 2 : DEVELOPPEMENT DES FILIERES	49
2.4.3 AXE 3 : RENFORCEMENT DES CAPACITES PARTIES PRENANTES AU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR.....	51
2.4.4 AXE 4 : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE ET DE L'INTEGRATION SOUS- REGIONALE DU SECTEUR	52
2.5 BUDGET DE LA STRATEGIE ET STRATEGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES	53
2.6 CADRE DES RESULTATS ET DES RESSOURCES : (Cf. TOME II)	53
2^{EME} PARTIE : PLAN STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE EN COTE D'IVOIRE.	54
CHAPITRE III : BILAN DIAGNOSTIC DE LA PECHE EN COTE D'IVOIRE	55
3.1 POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DES PECHEES	55
3.2 PERFORMANCES DES PECHEES	55
3.2.1 PECHE INDUSTRIELLE.....	55
3.2.2 PECHE ARTISANALE	56
3.3 PRINCIPALES FILIERES DE PRODUITS HALIEUTIQUES EN COTE D'IVOIRE	57
3.3.1 PRODUITS FRAIS.....	57
3.3.2 PRODUITS TRANSFORMES.	58
3.3.3 FILIERE THONIERE.	58
3.4 DISPONIBILITE APPARENTE DES PRODUITS DE PECHE	58
3.5 FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET CONTRAINTES DES PECHEES	59
3.5.1 HYDROGRAPHIE.....	59
3.5.2 POTENTIALITES HALIEUTIQUES DE LA COTE D'IVOIRE.....	60
3.5.3 INFRASTRUCTURES DE PECHE.....	60
3.5.4 RECHERCHE HALIEUTIQUE.....	61
3.5.5 SURVEILLANCE ET LA LUTTE CONTRE LA PECHE ILLICITE.....	61
CHAPITRE IV : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DES PECHEES	64
4.1. DÉFIS CRITIQUES	64
4.2 STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT	65
4.3 ORIENTATIONS STRATEGIQUES	67
4.3.1 AXE 1 : GESTION DURABLE ET RESPONSABLE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES	67
4.3.2 AXE 2 : AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE ET DE LA COMPETITIVITE DE LA PECHE	68
4.3.3 AXE 3 : RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS DE LA PECHE	70
4.4 BUDGET DU PLAN DE DEVELOPPEMENT ET MOBILISATION DES RESSOURCES	71
4.5 MATRICE DES RESULTATS ET DES RESSOURCES (Cf. TOME II).....	71
3^{EME} PARTIE : PLAN STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE EN COTE D'IVOIRE	72
CHAPITRE V : BILAN DIAGNOSTIQUE DE L'AQUACULTURE	73
5.1 POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR AQUACULTURE	73
5.2. PERFORMANCE DE L'AQUACULTURE IVOIRIENNE	74
5.2.1 SYSTEMES DE PRODUCTION.....	74
5.2.2 ESPECES AQUACOLEES UTILISEES EN COTE D'IVOIRE.....	74

5.2.3 STRUCTURE DE LA FILIERE	75
5.3 CONTRAINTES MAJEURES DE L'AQUACULTURE.....	75
CHAPITRE VI : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'AQUACULTURE	80
6.1 DEFIS MAJEURS.....	80
6.2 STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT.....	80
6.2.1 SCENARIO 1 : LES TENDANCES ACTUELLES RESTENT INCHANGEES	81
6.2.2 SCENARIO 2 : LES INVESTISSEMENTS DE BASE SONT REALISES ET LES REFORMES DEFINIES SONT MISES EN ŒUVRE.	82
6.2.3 CHOIX DU SCENARIO	82
6.3 ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	83
6.3.1 AXE 1 : GESTION DURABLE DES RESSOURCES GENETIQUES AQUACOLES	83
6.3.2 AXE 2 : RENFORCEMENT ET VALORISATION DES CAPACITES NATIONALES	84
6.3.3 AXE 3 : AMELIORATION DE LA PRODUCTION AQUACOLE.....	86
6.4 BUDGET DU PLAN DE DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE ET MOBILISATION DES RESSOURCES.....	88
6.5 CADRES DES RESULTATS ET DES RESSOURCES.....	88
4^{EME} PARTIE : CADRE DE MISE EN ŒUVRE ET PLAN DE FINANCEMENT DE LA STRATEGIE... 89	
CHAPITRE VII : MECANISME DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE	90
7.1 STRATEGIE ET DEMARCHE DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE	90
7.2 DISPOSITIF INSTITUTIONNEL.....	90
7.2.1 COMITE NATIONAL DE PILOTAGE (CNP).....	90
7.2.2 SECRETARIAT TECHNIQUE DU PSDEPA	91
7.2.3 CELLULES FOCALES	93
7.2.4 CADRES DE CONCERTATION	93
7.3 MATRICE DES RESULTATS ET DES RESSOURCES	94
7.4 SYNERGIE ENTRE LES PROGRAMMES	94
7.5- IMPLICATIONS POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES.....	95
CHAPITRE VIII : BUDGET ET STRATEGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES	96
8.1 COUT GLOBAL DE LA STRATEGIE.....	96
8.2 STRATEGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES	96
CHAPITRE IX : CONDITIONS DE REUSSITE DU PSDEPA	98
9.1. EVALUATION DES RISQUES	98
9.2 REFORMES INSTITUTIONNELLES	99
9.2.1 CREATION DE STRUCTURES OPERATIONNELLES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PSDEPA	ERROR!
BOOKMARK NOT DEFINED.	99
9.2.1.1 Agence de Développement de l'Élevage en Côte d'Ivoire (ADEL-CI)	99
9.1.1.2 Agence de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture en Côte d'Ivoire (ADPA-CI)	101
9.2.1 9.2.2 MISE EN PLACE D'UN FONDS DE PROMOTION DE L'ÉLEVAGE, DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE.....	101

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Evolution du cheptel des ruminants (milliers de têtes), de 1974 à 2009	26
Figure 2 : Evolution du cheptel des volailles (milliers de têtes), de 1974 à 2009	29
Figure 3 : Evolution du cheptel porcin (milliers de têtes), de 1974 à 2009	31
Figure 4 : Evolution des productions, des importations et de la consommation de viandes et abats en TEC, de 2012 à 2020 (Scénario 1).....	43
Figure 5 : Evolution de la production, de l'importation et de la consommation de viandes et abats, de 2012 à 2020 (Scénario 2).....	45
Figure 6 : Evolution de la production, de l'importation et de la consommation de viande et abats en TEC, de 2012 à 2020 (Scénario 3).....	46
Figure 7 : Evolution des productions des pêches chalutière, sardinière et artisanale (tonnes), de 2007 à 2011	57
Figure 8 : Evolution des productions nationales ivoiriennes et des importations de produits de pêche et dérivés (tonnes) de 2007 à 2011	59
Figure 9 : Evolution de la production nationale des pêches et des importations de produits de pêche et dérivés (tonne), aux horizons 2015 et 2020.....	67
Figure 10 : Evolution de la production aquacole nationale et des importations de poissons et produits dérivés (tonnes) aux horizons 2015 et 2020 (Scénario 1)	81
Figure 11 : Evolution de la production aquacole nationale et des importations de poissons et produits dérivés (tonnes) aux horizons 2015 et 2020 (Scénario 2)	82
Figure 12 : Dispositif institutionnel de mise en œuvre du SDEPA.....	94

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Evolution de la production nationale de lait frais de bovin (TEL) ,de 2007 à 2011	27
Tableau 2 : Matrice des forces, faiblesses, opportunités et menaces de l'élevage	37
Tableau 3 : Evolution des taux de couverture des besoins en viandes et abats par espèce à l'horizon 2020 (scénario 1)	42
Tableau 4 : Evolution des taux de couverture des besoins en viandes et abats par espèce à l'horizon 2020 (Scénario 2)	44
Tableau 5 : Evolution des taux de couverture des besoins en viandes et abats par espèce à l'horizon 2020 (scénario 3)	45
Tableau 6 : Volume de la production par type de pêche industrielle de 2007 à 2011	56
Tableau 7 : Matrice des forces, faiblesses, opportunités et menaces de la pêche.....	63
Tableau 8 : Estimation des productions des pêches industrielles à l'horizon 2020	65
Tableau 9 : Objectifs totaux de production des pêcheries artisanales à l'horizon 2020	65
Tableau 10 : Récapitulatif des objectifs quantitatifs des pêches (tonne) aux horizons 2015 et 2020	66
Tableau 11 : Estimation de la contribution des pêches à la satisfaction des besoins nationaux en produits halieutiques aux horizons 2015 et 2020	66
Tableau 12 : Production nationale des produits d'aquaculture (Tonne), de 2007 à 2012.....	74

Tableau 13 : Matrice forces, faiblesses, opportunités et menaces de l'aquaculture en Côte d'Ivoire	78
Tableau 14 : Estimation de la contribution de l'aquaculture à la satisfaction des besoins nationaux en produits halieutiques aux horizons 2015 et 2020 (Scénario 1)	81
Tableau 15 : Estimation de la contribution de l'aquaculture à la satisfaction des besoins nationaux en produits halieutiques aux horizons 2015 et 2020 (Scénario 2)	82
Tableau 16 : Exemple de l'évolution de la production aquacole (tonne) dans trois pays africains de 2003 à 2010	83
Tableau 17 : Plan de financement du PSDEPA 2014 - 2020	96

LISTE DES ENCADRES

Encadré 1 : Demande et offre alimentaires	40
Encadré 2 : Importance de l'élevage	41
Encadré 3 : Hypothèse de projections des productions du cheptel national	42
Encadré 4 : Alimentation animale : Synergie avec le MINAGRI	47
Encadré 5 : Conflits sur les pêcheries	61
Encadré 6 : Sécurisation des importations des produits halieutiques	70
Encadré 7 : Hypothèses d'estimation des productions attendues de l'aquaculture	80
Encadré 8 : Production Nationale de poissons	83
Encadré 9 : Mesure de protection du marché des produits halieutiques	87
Encadré 10 : SODEPRA, 20 ans au service du développement de l'élevage	100
Encadré 11 : Le cas des changements institutionnels et des politiques du secteur de l'élevage	102

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AFD	Agence Française de Développement
ANADER	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
ANAREV-CI	Association Nationale des Revendeurs de Volailles de Côte d'Ivoire
ANAVICI	Association Nationale des Aviculteurs de Côte d'Ivoire
APPORCI	Association des Producteurs de Porcs de Côte d'Ivoire
APROCASUDE	Association des Producteurs d'Ovins et de Caprins du Sud Est
BAD	Banque Africaine de Développement
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CNO	Centre National Ovin
CNRA	Centre National de Recherche Agronomique
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ECOWAP	Politique Agricole de l'Afrique de l'Ouest
Ex-CNO	Centre, Nord et Ouest
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FED	Fonds Européen de Développement
FEDEK	Fédération Départemental des Eleveurs de Korhogo
FIRCA	Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole
GIZ/GTZ	Coopération Allemande au Développement
INN	Pêche illicite, non déclarée et non réglementée
INTERAVI	Union des Industriels de la filière avicole
IPRAVI	Inter – Profession Avicole Ivoirienne
KG	Kilogramme
LANADA	Laboratoire National d'Appui au Développement Agricole
MINAGRI	Ministère de l'Agriculture
MIRAH	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OIE	Organisation Mondiale de la Santé Animale
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OPA	Organisation Professionnelle Agricole
OPE	Organisation Professionnelle d'Elevage
PASA	Programme d'Ajustement Structurel Agricole
PDDA	Plan Directeur de Développement Agricole
PDDAA	Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture
PIB	Produit Intérieur Brut
PID	Programme d'Investissement Détaillé
PND	Programme National de Développement
PNIA	Programme National d'Investissement Agricole
PSE	Programme Sectoriel Elevage

PSRA	Plan Stratégique de Relance de l'Aviculture
SIGFIP	Système de Gestion Intégré des Finances Publiques
SIVAC	Société Ivoirienne d'Abattage et de Charcuterie
SODEPRA	Société de Développement des Productions Animales
TEC	Tonne Equivalent Carcasse
TEL	Tonne Equivalent lait
UACI	Union des Aviculteurs de Côte d'Ivoire
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNEGABY	Union des Eleveurs de Porcs du Sud



Contexte national et importance du secteur des ressources animales et halieutiques

Située le long du golfe de Guinée, la Côte d'Ivoire avec un littoral de 550 km, s'étend sur une superficie de 322.462 km². La population de la Côte d'Ivoire est estimée à 20,8 millions d'habitants en 2008 dont 26% d'immigrés provenant principalement des pays de la sous-région. L'économie ivoirienne, essentiellement basée sur l'agriculture avec des performances remarquables en production végétale (cacao, café, ananas, bananes, anacarde, coton, sucre, cultures vivrières, etc.), présente des déficits chroniques en productions animale et halieutique.

La base de l'économie nationale est constituée par l'agriculture qui emploie les 2/3 de la population active qui contribue au PIB total pour 34% et aux recettes d'exportation pour 66%. L'élevage, la pêche et l'aquaculture restent encore des activités économiques en développement, avec des contributions respectives d'environ 4,5% au PIB agricole et 2% au PIB total pour l'élevage et 0,2% au PIB et 0,9% au PIB agricole pour le secteur des pêches et de l'aquaculture.

Une analyse du secteur des pêches et de l'aquaculture (PMEDP, 2004), intégrant la production et les valeurs ajoutées générées en aval (transformation, commercialisation et distribution), situe la contribution relative de la pêche au PIB à 0,9 %.

L'élevage, la pêche et l'aquaculture constituent, néanmoins, des activités importantes qui concernent un grand nombre d'éleveurs (plus de 360 000 exploitants, RNA 2001) et de pêcheurs (70 000 emplois directs et plus de 400 000 personnes vivent principalement dans la pêche artisanale et la transformation) et concourent : (i) au renforcement de la sécurité alimentaire. Les produits de la pêche occupent une forte place dans l'alimentation des populations avec 60% des apports en protéines animales ; (ii) à la diversification et à l'augmentation des revenus des agro-éleveurs, (iii) à l'amélioration de l'équilibre de la balance des paiements. La valeur ajoutée à l'exportation des conserves est aujourd'hui de l'ordre de 20 milliards de FCFA par an (iv) à la préservation et à l'amélioration de l'environnement, en particulier par le développement de l'association agriculture-élevage.

Le rôle des ressources animales et halieutiques dans la lutte contre la pauvreté et la faim mérite d'être renforcé, étant donné la sous-exploitation de ses potentialités. Le potentiel productif en animaux intervient directement dans le processus de transformation socio-économique et entre dans la sécurisation alimentaire et nutritionnelle des populations à plusieurs égards. En effet, l'élevage, la pêche et l'aquaculture, en tant qu'activité de production, s'inscrit dans la même dynamique, celle de sortir ou éviter que les hommes et les femmes rentrent dans le cycle vicieux de la pauvreté qui touche en majorité les populations rurales (62,45%) et de plus en plus celle des villes (24,5%).

Objectifs de développement du secteur

L'objectif global de la stratégie de développement de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture s'inscrit dans le cadre général de la lutte contre la pauvreté et de la création d'emplois, pour ramener le pays sur le sentier d'une croissance vigoureuse, soutenue, inclusive et solidaire, afin de permettre à la **Côte d'Ivoire d'être un pays émergent à l'horizon 2020**, conformément aux vœux du **Président de la République, SEM Alassane OUATTARA**. A cet effet, l'objectif global attendu est de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire en matière de protéines animales de qualité.

Pour ce faire, les objectifs spécifiques visés sont :

- Accroître la couverture de la demande nationale en protéines animales par l'amélioration de la productivité et la compétitivité des filières animales et halieutiques ;
- Accompagner la professionnalisation des éleveurs et des pêcheurs et la structuration des opérateurs des filières animales et halieutiques ;
- Améliorer la gouvernance du secteur des ressources animales et halieutiques.

Vision de développement du secteur

Respectant la vision clairement affirmée par le Président de la République de **faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020**, un nouveau type de collaboration inédite s'impose entre l'ensemble des acteurs pour relever de nouveaux enjeux et défis de développement du pays. S'inscrivant dans cette vision et s'appuyant sur les objectifs du PND volet, agricole et du Plan National d'Investissement Agricole (PNIA), Monsieur le Ministre des Ressources Animales et Halieutiques formule la vision suivante : « **Le Secteur des ressources animales et halieutiques, source de croissance durable et de création d'emplois, pour réduire l'extrême pauvreté et la faim en Côte d'Ivoire** »

Principes directeurs

La mise en œuvre du Plan Stratégique de Développement de l'Élevage, de la Pêche et de l'Aquaculture (PSDEPA) sera régie par les principes directeurs suivants, qui ont été largement approuvés par l'ensemble des acteurs lors de l'élaboration du Plan National de Développement (PND 2012-2015) : la proximité, le partenariat, la transparence et la redevabilité, la participation, l'équité, la célérité, la subsidiarité, la complémentarité et la synergie, et la durabilité.

En vertu du principe de **proximité**, les lieux de décision concernant la mise en œuvre des interventions relatives au PSDEPA doivent être le plus proche possible des bénéficiaires, en vue d'assurer un meilleur ciblage des interventions.

En vertu du principe de **partenariat**, l'État reconnaît que le PSDEPA n'est pas l'affaire des seules instances officielles et administratives, mais également celle des collectivités locales, des acteurs de la société civile, des partenaires au développement et du secteur privé.

En vertu du principe de **transparence et de redevabilité**, une série de mécanismes garantissant la visibilité et le contrôle doivent être mis en place aux différents niveaux d'intervention, de façon à établir l'équilibre entre responsabilité et autonomie.

En vertu du principe de **participation**, les bénéficiaires des projets et programmes de lutte contre la pauvreté doivent être associés à toute décision les concernant.

En vertu du principe **d'équité, l'égalité de droits et de responsabilités** pour tous doit être garantie devant les inégalités sociales ainsi que les spécificités locales dans le pilotage et l'exécution du PSDEPA et dans les différents domaines d'activités de lutte contre la pauvreté.

En vertu du principe de **célérité**, les procédures qui assurent à la fois la rapidité et la transparence dans les décaissements, la passation et l'exécution des marchés doivent être adoptées.

En vertu du principe de **subsidiarité**, la mise en œuvre sera organisée en responsabilisant les acteurs intervenant aux différentes échelles administratives du niveau local et du niveau national en fonction des avantages comparatifs en termes d'efficacité, de ciblage, d'économie d'échelles, etc.

En vertu du principe de **complémentarité et de synergie**, la stratégie doit viser la combinaison efficiente des moyens et des ressources en vue d'optimiser les résultats.

En vertu du principe de **durabilité**, le PSDEPA vise à assurer l'équité intergénérationnelle par la promotion d'une gestion des ressources respectueuse de l'environnement et en cohérence avec les besoins d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.

1^{ère} PARTIE :
PLAN STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT
DE L'ELEVAGE EN COTE D'IVOIRE

1.1 POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉLEVAGE EN CÔTE D'IVOIRE

Le secteur de l'élevage en Côte d'Ivoire ne couvre que partiellement les besoins nationaux et le reste est assuré par les importations. L'approvisionnement national en viande est historiquement lié au flux de bétail vif en provenance des pays sahéliens. Les difficultés d'approvisionnement en viande dues à la sécheresse de 1972-1973 dans les pays sahéliens ont poussé l'Etat à faire de l'élevage une priorité nationale. Cette politique s'est traduite par la création par décret n°70-623 du 14 octobre 1970, de l'ex-Société de Développement des Productions Animales (SODEPRA) qui était chargée de la recherche-développement, de la vulgarisation, de la conception et de la mise en œuvre de tous les programmes et projets du secteur des productions animales. La réalisation de nombreux projets d'élevage de 1972 à 1994, à travers l'ex-SODEPRA, a permis d'atteindre des résultats probants.

Pendant deux décennies (1970-1990), le développement de l'élevage a été considérable marqué par des investissements importants dans l'équipement de base (+ de 170 Milliards de francs C FA d'investissement direct en 30 années). Ces investissements ont été réalisés avec l'appui des partenaires au développement.

La production de viande a été multipliée par 2,5 et celle des œufs par 4,6. Le Nord de la Côte d'Ivoire a bénéficié d'un important programme d'aménagements pastoraux qui a facilité la croissance du cheptel bovin. Une filière avicole a été mise en place ainsi qu'une filière porcine.

La sélection de la race bovine N'Dama et celle du mouton Djallonké ont été entreprises. L'utilisation des intrants zootechniques et sanitaires a été largement vulgarisée à travers tout le dispositif d'encadrement de l'ex-SODEPRA. Après une phase de distribution gratuite, les Cellules d'Approvisionnement de la SODEPRA installées au Nord (CAAp), au Centre et au Sud-Est, ont contribué à l'élargissement du marché des intrants sanitaires et zootechniques, ce qui a rendu possible la privatisation de cette activité au profit des vétérinaires en clientèle rurale dans une large partie du pays. Enfin, les actions menées pendant ces deux décennies ont contribué à la naissance d'une mentalité "élevage" chez le paysan et à un début de structuration du secteur dans un pays où l'élevage n'était, et n'est toujours pas, une tradition bien établie.

Dès 1990, le Programme d'Ajustement Structurel (PAS), mis en place pour résoudre la crise économique, s'est étendu à tous les secteurs. Au niveau agricole, le Programme d'Ajustement Structurel Agricole (PASA) a induit de nombreuses réformes qui ont conduit l'Etat à se désengager des secteurs productifs au profit du secteur privé.

Le désengagement de l'Etat des activités de production et de commercialisation au profit du secteur privé, s'est traduit, pour les ressources animales, par la dissolution en 1993, de la SODEPRA et la création de structures de vulgarisation, l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER), créée en 1994, de recherche, le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA)

créée en 1998, de diagnostic et d'analyse, le Laboratoire National d'Appui au Développement Agricole (LANADA), créé en 1991, de financement de la recherche et du conseil agricole, le Fonds Interprofessionnel pour la recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA), créé en 2002, ainsi que la libéralisation de la profession vétérinaire en 1996.

Malgré cette volonté de désengagement de l'Etat, certaines fonctions telles que la vaccination contre les Maladies Réputées Légalement Contagieuses (MRLC) comme la peste bovine, la péripneumonie contagieuse bovine, la peste des petits ruminants, la grippe aviaire, etc. et l'épidémiosurveillance des maladies animales demeurent du ressort de l'Etat, afin de protéger le capital que constitue le cheptel national.

Après plusieurs décennies, la mise en œuvre de cette politique a permis la création et la structuration de l'élevage ivoirien, avec l'existence de filières organisées, notamment la filière avicole et la filière porcine. Malgré les performances réalisées, la croissance des productions n'a pas été à la hauteur des besoins nationaux. Cette situation a été accentuée par les différentes crises qu'a connues le pays.

Ces crises ont engendré l'interruption des programmes économiques et financiers soutenus par les Institutions financières internationales. Ces turbulences ont freiné l'investissement en vue de la modernisation du secteur de l'élevage en provoquant un recul par rapport aux défis identifiés qui garantissait la productivité et la compétitivité des protéines animales et d'origine animale de qualité. Elles ont participé aussi à l'instauration d'un environnement peu favorable à la création d'emplois¹.

1.2. PERFORMANCES DES FILIÈRES ANIMALES²

La production animale est composée de cinq 5 filières majeures, à savoir : (i) la filière bétail-viande, (ii) la filière laitière, (iii) la filière avicole, (iv) la filière porcine et (v) la filière des élevages en développement.

1.2.1 Filière bétail-viande

Entre 1974 et 1990, l'effectif des bovins est passé de 356.770 têtes à 1.035.000 têtes, soit un croît moyen annuel de 4,1%. Ce croît est lié à la priorité accordée à l'élevage par le Gouvernement ivoirien avec la création de la SODEPRA en 1973. Entre 1990 et 2001, le cheptel bovin est passé de 1.175.421 à 1.336.196 têtes, soit un croît moyen annuel relatif de 0,8%, conséquence de la dissolution de la SODEPRA (1993), qui a occasionné à son tour le relâchement de l'appui conseil et la réduction de l'appui financier au secteur. Le cheptel bovin ivoirien en 2005 était constitué d'environ 1 346 000 bovins. La production de ce cheptel qui couvre 29% de la consommation de viande bovine, est de 14 587 tonnes équivalents carcasses (TEC) pour une valeur de 21,44 milliards de F CFA. Il est passé à 1 573 000 têtes en 2009. Ci-dessous, l'évolution du cheptel des ruminants de 1974 à 2009.

¹Les statistiques disponibles issues de l'ENV 2008 indiquent que le chômage s'est accru. De 6,4% en 2002, le taux de chômage de la population active est estimé à 15,7% en 2008.

² L'ensemble des données sont issues de l'annuaire des statistiques des ressources animales et halieutiques

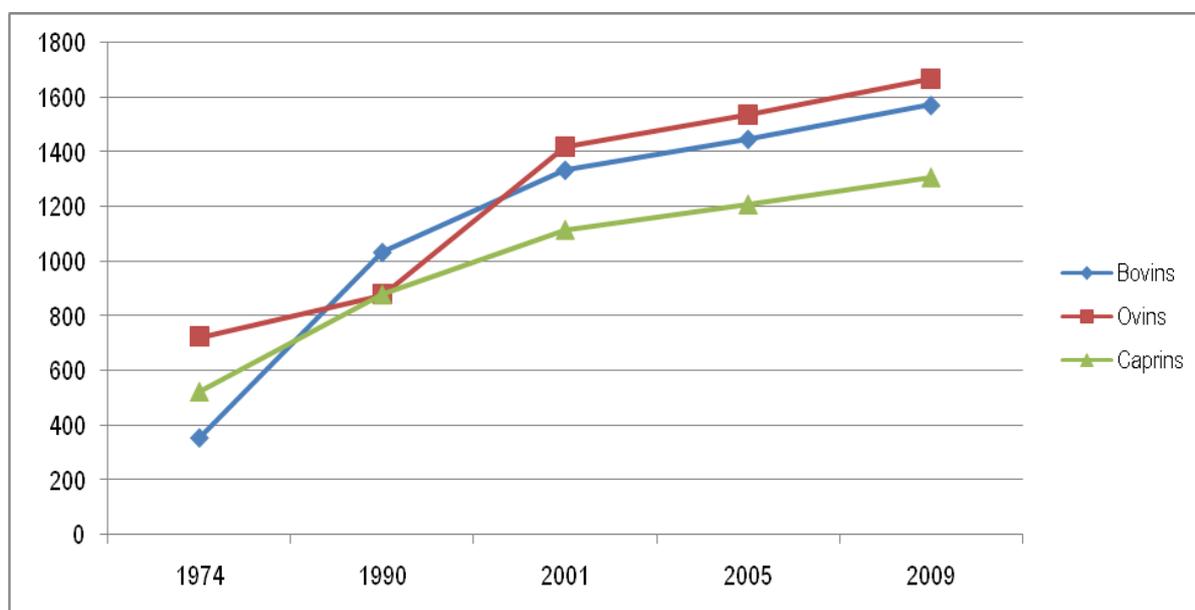


Figure 1: Evolution du cheptel des ruminants (milliers de têtes), de 1974 à 2009

L'élevage des bovins est à plus de 95% traditionnel. Le système d'élevage est de type extensif, sédentaire ou semi- transhumant. Le cheptel bovin en Côte d'Ivoire est composé de trois (3) races (N'dama, Baoulé, Zébus) et de divers métis, est concentré à 85% dans la zone Nord du pays. Le reste du troupeau est reparti entre le Centre du pays (10 %) et le Sud (5 %). La productivité du cheptel demeure encore faible et la Côte d'Ivoire importe plus de la moitié de sa consommation en viande bovine et 88% de sa consommation en lait. Le cheptel ovin est composé essentiellement de mouton Djallonké et le cheptel caprin est de type chèvre naine locale. Au niveau des ovins, les actions du Centre National Ovin (CNO), du Programme National de Sélection Ovine (PNSO) et du Centre Ovin de Toumodi ont permis de disposer d'une base de sélection de béliers et de brebis Djallonké améliorés sur l'ensemble du territoire.

De 1990 à 2001, le cheptel des petits ruminants est passé, de 2 000 000 de têtes (1 120 000 ovins et 880 000 caprins) à 2 536 000 têtes (1 420 000 ovins et 1 116 000 caprins), soit une hausse d'environ 7%. Malheureusement, cet acquis n'a pas fait l'objet de conservation du fait de la crise sociopolitique de 2002. On note également une faiblesse du taux de croissance chez les petits ruminants. Le cheptel actuel des petits ruminants est estimé à 2 977 000 têtes, composé de 1 670 000 ovins et 1 307 000 caprins. Le cheptel ovin et caprin est également réparti sur l'ensemble du territoire national, avec cependant une forte concentration dans le Centre du pays qui détient 40% de l'effectif.

En ce qui concerne l'organisation de la filière Bétail-Viande, elle reste encore très peu structurée.

1.2.2 Filière laitière

La production nationale de lait en Côte d'Ivoire, généralement d'origine bovine, est estimée à 31 337 tel en 2011 Cette production nationale représente environ 10% de la consommation nationale qui est estimée à environ 200 000 tel. Pour couvrir le reste des besoins, on a recours à l'importation. Le Tableau 1 montre l'évolution de la production nationale de lait frais de 2007 à 2011.

La politique de développement de la filière laitière en Côte d'Ivoire a été basée sur la mise en œuvre de grands projets régionaux, à savoir le Projet Eco-fermes laitières d'un coût de 3,037 milliards de francs CFA, cofinancés par l'Etat de Côte d'Ivoire, la BAD et la GTZ (devenue GIZ). Ce projet a permis la mise en place de 56 éco-fermes laitières sur les trois antennes dudit projet à Bouaké, Gagnoa et Man.

En plus de ces projets régionaux, des projets tels que le Projet Laitier Sud et le Programme National de Développement Laitier (PNADEL) ont été mis en œuvre pour le développement de la filière laitière.

Tableau 1 : Evolution de la production nationale de lait frais de bovin (TEL), de 2007 à 2011.

Années	2007	2008	2009	2010	2011
Production	29580	30447	31148	31459	31337
Importation	123050	174176	151331	214875	153 664

Source : Annuaire statistique MIRAH

La production des élevages traditionnels est en moyenne de 0,8 à 0,9 litres par vache par jour, soit en moyenne 180 litres par an par vache.

Les élevages dits modernes ne sont pas nombreux et possèdent des pâturages artificiels, des parcs et étables équipées. La production de lait par vache dépasse souvent les 5 litres/Jour. Les animaux sont des croisés entres des races locales et des races importées.

En ce qui concerne la transformation, en raison de l'insuffisance de la production locale de lait frais pour l'approvisionnement des unités artisanales et des industries, il est recouru à l'importation de lait en poudre. Comme unités relativement modernes de transformation de lait frais local on peut citer IVOLAIT, NORMANDIA et la SIPRAL. Ces différentes unités de transformation fabriquent des produits laitiers qui se retrouvent dans la grande distribution (Supermarché). Des unités de transformation artisanales du lait en poudre importé existent également. Enfin, on dénombre plusieurs unités industrielles de transformation du lait en poudre importé ; on peut citer (OLAM, EUROLAIT, SAPLED, MICRODIS, FINAMARK).

A l'instar de la filière Bétail-viande, la filière Lait est très peu structurée.

1.2.3 Filière avicole

L'aviculture traditionnelle constitue une source importante de protéines animales et de revenus dans le milieu rural. En 2001, les volailles traditionnelles représentaient 70% de l'effectif contre 30% pour les volailles modernes dont les unités de production sont concentrées autour des grands centres urbains.

L'aviculture moderne ivoirienne structurée au sein de l'IPRAVI, a connu une croissance rapide au cours des 20 dernières années, avec une production qui est passée de 7400 tec en 1990 à 17866 TEC en 2008. Les poules de réforme représentent environ 25% de la production locale du secteur moderne. A cela, il faut ajouter la production d'œufs de consommation, qui est passée de 276 millions d'unités en 1990 à 708 millions d'unités en 2008.

Au niveau national, il est également important de noter la remarquable croissance des effectifs de poussins d'un jour mis en place par les industriels en vue de faire face à la demande des élevages. Toutefois, la production ne permet pas toujours de satisfaire aux demandes de certains producteurs. Aussi, la qualité des poussins ne répond-elle pas toujours aux attentes des producteurs individuels, mais n'occulte pas les efforts de production en 2007 et 2008 interprétés comme la confiance des opérateurs privés en l'avenir de la filière.

Des baisses de production ont été également signalées. Elles sont le résultat principalement des événements liés à la crise causée par le Coup d'Etat de 1999, à l'instauration d'une TVA sur les intrants en 2000, à la crise sociopolitique en 2002, à l'importation massive de produits avicoles congelés de 2003 et 2004 et à l'impact de la Grippe aviaire et sa psychose en 2006. En 2008, les maillons de la filière avicole moderne était constituée de :

- six (6) fermes de reproducteurs avec une capacité de mis en place de 260 000 poussins ;
- huit (8) couvoirs avec une capacité de production de 30 millions poussins d'un jour ;
- une dizaine d'unités industrielles de fabrication d'aliments avec une capacité de production installée de 200 000 tonnes d'aliments composés ;
- 1 500 exploitations avicoles individuelles ;
- un abattoir industriel de volailles : un seul existait, mais depuis 2008, deux autres sont en construction ;
- deux (2) centres de conditionnement d'œufs de consommation ;
- une dizaine de représentants de laboratoires pharmaceutiques, d'importateurs et de distributeurs d'intrants vétérinaires et de matériels d'élevage avicole.

Ci-dessous l'évolution du cheptel de 1974 à 2009.

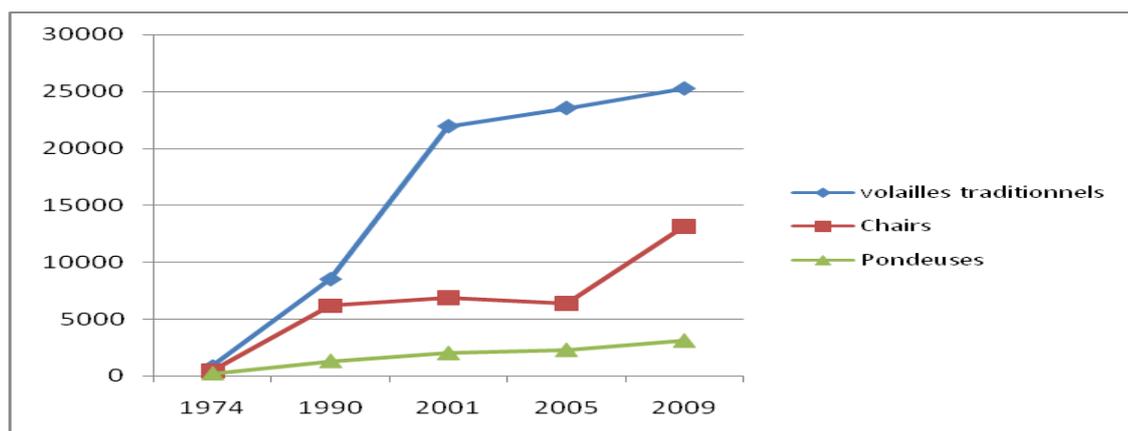


Figure 2 : Evolution du cheptel des volailles (milliers de têtes), de 1974 à 2009

La filière avicole a développé une réaction positive face aux différentes crises en raison du dynamisme des opérateurs, de l'existence de tous les maillons nécessaires à son développement, de l'existence d'infrastructures et de son organisation citée en exemple au niveau de la sous-région ouest-africaine.

L'organisation de la filière avicole se caractérise :

- **au niveau des producteurs**, par deux associations dénommées : Union des Aviculteurs de Côte d'Ivoire (UACI), créée en 1989, regroupant plus de 700 adhérents et Association Nationale des Aviculteurs de Côte d'Ivoire (ANAVICI), créée en juillet 2005 ;
- **au niveau des Industriels (Accouveurs, Fabricants d'aliments, etc....)**, par une association dénommée l'Association des Industriels Distributeurs d'Intrants et de Produits Avicoles (INTERAVI), créée en 1989.
- **au niveau de la commercialisation**, par la création en décembre 2008 de l'Association Nationale des Revendeurs de produits avicoles de Côte d'Ivoire (ANAREVCI).

Ces différentes associations (UACI, ANAVICI, INTERAVI et ANAREVCI) forment l'Interprofession Avicole Ivoirienne (IPRAVI), qui existe depuis 1995 et comprend 5 collèges (accouveurs, producteurs d'aliments, éleveurs de volailles de chair, producteurs d'œufs de consommation, abatteurs de volailles et conditionneurs d'œufs de consommation). Depuis décembre 1998, un contrat plan a été signé entre l'Etat et l'IPRAVI, pour confier la maîtrise d'œuvre des programmes de développement de l'aviculture à cette dernière.

La formation de base des aviculteurs est assurée par le Centre de Formation des Eleveurs de Bingerville. L'encadrement est assuré par l'ANADER et les cabinets privés. Depuis ces deux dernières années, le FDFP apporte un appui appréciable au financement des formations. Les récentes réflexions sur la relance de la filière avicole ont abouti à l'élaboration du Plan Stratégique de Relance de la Filière Avicole (PSRA 2012-2022), adopté en Juillet 2012, dont l'opérationnalisation appelle un financement de plus de 150 milliards de F CFA sur dix (10) années.

1.2.4 Filière porcine

Entre 1990 et 1995, le taux de croissance annuel de cette filière a atteint 9%. Toutefois, elle n'a pas pu maintenir pour longtemps ces performances puisque en 1996, le cheptel a été décimé par la Peste

Porcine Africaine (PPA). En reconstitution avec une croissance remarquable de 40,3% entre 2000 et 2001, la crise sociopolitique de septembre 2002 est venue compromettre les efforts de cette filière en provoquant une baisse de 9% du taux de croissance entre 2002 et 2007.

Les porcs traditionnels élevés partout dans les villages sont estimés à 476 700 têtes. Le potentiel de production de l'élevage moderne est estimé à 11 000 reproducteurs dont 9 000 truies et 2 000 verrats (recensement ANADER/FIRCA, 2007). En outre, les races sont très hétérogènes et de faible potentiel génétique.

En vue d'assurer le développement de la filière, la Société Ivoirienne d'Abattage et de Charcuterie (SIVAC) a été créée en 1990. Un abattoir moderne spécialisé en abattage de porc, avec une capacité annuelle de 30 000 porcs, géré par la SIVAC, a été également construit en 1992. La SIVAC a mis en place une unité de fabrication d'aliments de bétail et un élevage d'amélioration génétique par absorption pour fournir des reproducteurs performants aux éleveurs. Par ailleurs, pour améliorer la commercialisation de la viande de porc, dix (10) points de vente Gaby ont été construits dans les communes de la ville d'Abidjan, avec l'appui de la coopération française (AFD).

Malheureusement, ces efforts de développement de la filière porcine ont été considérablement affectés par les crises successives qu'a connues la Côte d'Ivoire depuis 1999 et la gestion de ces infrastructures.

En 1995, le Projet de Développement des Elevages à Cycles courts (PE2C) a été créé pour promouvoir trois filières (Porc, Volaille et mouton). Entre 1992 et 1996, la production de porc moderne a doublé et les abattages contrôlés sont passés, de 11 000 à 22 000 porcs abattus. En mai 1996, la peste porcine africaine est survenue contre toute attente et a anéanti tous les acquis des cinq années de modernisation de la filière porcine. Toutefois, en six (06) mois, la Côte d'Ivoire a jugulé ce fléau bien que 64% du cheptel porcin moderne ait été détruit et le programme génétique de la SIVAC interrompu.

Le repeuplement des élevages s'est fait à partir des cheptels épargnés par la peste porcine africaine, particulièrement à l'Ouest du pays et sur fonds propres des éleveurs. En 1997, l'Association des Producteurs de Porc de Côte d'Ivoire (APPORCI) a été créée et a pris la relève de l'Etat dans la mise en œuvre des actions de développement de la production porcine à partir de 1999. En 1999, le cheptel national est estimé à 71 000 porcs pour 1300 élevages. À l'orée de l'an 2000, la reprise de la production s'est heurtée à la concurrence des importations massives de viande et abats de porc. En 2002, la crise socio-politique aggrave les difficultés de la filière, et en 2007, 30 000 TEC de produits sont importés, soit l'équivalent de 500 000 porcs charcutiers de 60 kg. Le cheptel actuel de porc est estimé à 343 000 têtes. Ci-dessous l'évolution du cheptel de 1974 à 2009.

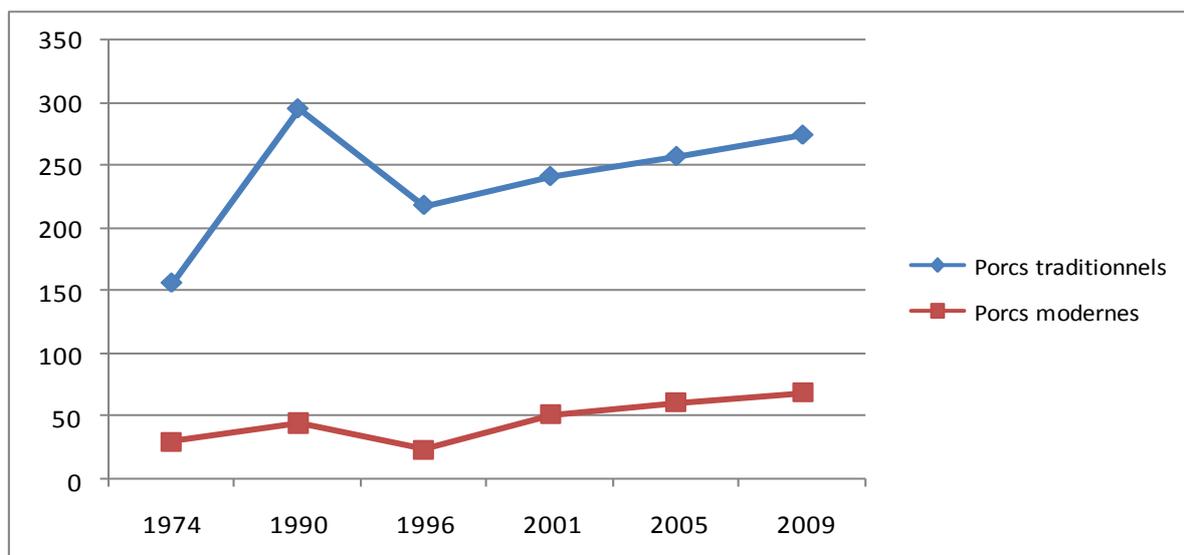


Figure 3 : Evolution du cheptel porcin (milliers de têtes), de 1974 à 2009

Dans le contexte de la relance post-crise, la filière, grâce au dynamisme de ses acteurs, a commencé son redressement avec la création d'une Interprofession porcine dénommée INTERPORCI avec le soutien financier du FIRCA en 2011. Cette relance est poursuivie par le projet de relance de la filière porcine par l'amélioration génétique (PREFIPOR).

La filière porcine comporte deux (02) principaux collègues :

- **Au niveau de la production**, nous avons deux coopératives : APPORCI (Association des Producteurs de Porcs de Côte d'Ivoire) et UNEGABY (Union des Eleveurs de Porcs du Sud) ;
- **Au niveau de la transformation et de la distribution** : les structures suivantes : SIVAC (Société Ivoirienne d'Abattage et de Charcuterie), SICS (Société Internationale de Charcuterie et de Salaison), GID (Groupe Industrie Distribution), SAFAL (Société Africaine de l'Alimentation) ; Charcuterie JOEDA et la Coopérative Grâce Divine.

1.2.5 Filière des élevages en développement

La filière des élevages en développement est constituée de : l'apiculture, la cuniculture, l'héliculture, l'aulacodiculture et la sériciculture. La filière des élevages en développement est en structuration avec l'existence de petites organisations et structures associatives.

L'apiculture ou l'élevage d'abeille est pratiquée, notamment au Nord, au Centre et quelque peu à l'Ouest de la Côte d'Ivoire. La production de miel est surtout traditionnelle, avec des pratiques rudimentaires. Cependant, un début d'organisation et de modernisation des méthodes de production du secteur est amorcé depuis 1986. La production totale de miel est estimée à 5.000 kg en 1991 pour une valeur de 8 millions de FCFA. Depuis la crise de 2002, la situation de cette spéculation n'est pas maîtrisée.

La cuniculture ou l'élevage de lapin est pratiqué dans le centre de la Côte d'Ivoire et aux alentours d'Abidjan et Yamoussoukro. C'est un élevage de type familial. Néanmoins, il existe quelques élevages

modernes. La production annuelle nationale est d'environ 35 000 lapins de 1,5 kg carcasse soit environ 50 tonnes.

La viande de lapin reste un produit de luxe dont le marché est limité aux grandes villes. La consommation de sa viande est presque nulle dans les campagnes, dans les villes de moyenne importance et dans les petites villes.

L'héliculture ou élevage d'escargots est une activité récente en Côte d'Ivoire. L'escargot est très prisé dans de nombreuses régions, surtout forestières, à cause de sa saveur et de la qualité de sa viande. L'engouement croissant des consommateurs pour cette viande se heurte à la réduction sensible des populations naturelles d'escargots très menacées en raison de la forte pression de ramassage, les feux de brousse, l'utilisation des produits phytosanitaires. L'héliculture est encore au stade pilote, mais elle offre des perspectives de développement, eu égard à ses qualités nutritives. Aujourd'hui, on estime la production des achatines à 14 000 tonnes par an. Sa technique de production est bien maîtrisée, mais sa vulgarisation est encore timide.

L'aulacodiculture ou élevage d'agoutis a connu son premier envol en 1995, avec la construction de l'aulacoderie de l'Ecole de Faune et des Aires protégées de Bouaflé. Depuis quelques temps, des initiatives privées limitées sont entreprises mais n'arrivent pas à combler la demande de plus en plus forte, du fait que cette viande appelée « viande de brousse » soit prisée dans la sous-région et particulièrement en Côte d'Ivoire.

La sériciculture ou élevage du ver à soie a bénéficié d'un programme de développement dans le Centre du pays mais les résultats obtenus ont été aussi anéantis par la crise de 2002.

1.2.6- Secteur particulier des cuirs et peaux

La Côte d'Ivoire constitue le point focal de concentration des excédents de peaux issues des abattages des animaux (ovins, caprins, bovins) en provenance des pays producteurs que sont le Mali, le Burkina Faso, le Niger et la Mauritanie. L'avenir de ce secteur se trouve dans la conjugaison des actions de l'Etat et des organisations professionnelles pour améliorer les conditions de production et de transformation des cuirs et peaux.

1.2.7- Traction animale et fumier

La traction animale et le fumier (déjections) apportent une contribution importante à la production agricole, à travers l'association agriculture-élevage et au transport des produits agricoles en milieu rural. L'utilisation de cet engrais organique est une méthode efficace et soutenue pour maintenir la qualité du sol et la rétention de l'eau. En 2012, le nombre de bœufs de culture attelée, en pleine reconstitution, est évalué à 100 000 animaux.

1.2.8- Intrants et facteurs de production

Les intrants sont de deux types : zootechniques et sanitaires (médicaments et vaccins). La Côte d'Ivoire produit actuellement des quantités considérables de sous-produits agricoles et agro-industriels

dont la plupart peuvent entrer dans la constitution d'aliment de bétail tels que : la graine et le tourteau de coton, le son de blé, etc...

1.3 CONTRAINTES DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'ÉLEVAGE

Le secteur de l'élevage en majorité reste dominé par les pratiques traditionnelles. Selon le RNA 2001, 95% des élevages bovins et 70% des élevages avicoles sont traditionnels. Le cheptel porcin est composé de 476.700 têtes de porcs traditionnels contre 11.000 reproducteurs modernes. L'élevage en développement n'est pas en reste, et se caractérise par les activités de type familial, malgré les résultats assez éloquentes des deux dernières décennies de certains projets d'élevage moderne.

Les produits issus de ces élevages ne garantissent pas une couverture complète des besoins en protéines animales, et traduisent la forte dépendance de la Côte d'Ivoire en produits carnés sur la base de 12kg par habitants et par an. Les facteurs limitant cette totale couverture en produits d'origine animale se trouvent dans la gestion peu rationnelle des espaces pastoraux, les difficultés d'accès aux intrants spécifiques et au coût des aliments de bétail, la persistance de certaines maladies animales, la destruction ou l'obsolescence des infrastructures de production, les difficultés d'accès au financement et l'inadaptation du cadre institutionnel actuel.

1.3.1 Au niveau des espaces pastoraux

L'accroissement³ démographique annuel moyen et les déplacements des populations suite aux crises successives qu'a connues le pays, occasionnent une forte pression foncière à l'origine des conflits fonciers récurrents sur l'ensemble du pays. Cette situation renforce l'insécurité foncière pour les exploitants agricoles et constitue un handicap de taille à l'exploitation extensive de l'élevage.

Il s'en suit : (i) le morcellement de plus en plus accentué des terres, (ii) la rétraction des terres de production agricole et des aires de pâturage, (iii) les difficultés d'accès à la terre aussi bien pour les promoteurs de grandes exploitations d'élevage que pour les petites et moyennes exploitations dans certaines localités, (iv) la faible adoption des techniques et pratiques d'aménagement des terres respectant l'environnement, (v) la thésaurisation des terres agricoles, à travers la constitution par endroit de réserves foncières individuelles très peu valorisées, (vi) l'accentuation du clivage d'une part entre les éleveurs allogènes et les éleveurs autochtones et d'autre part entre les éleveurs autochtones et (vi) la réduction des pâturages naturels du fait des cultures de rente et de l'orpaillage sauvage.

La dégradation des conditions climatiques, du fait du changement climatique, affecte négativement les capacités de pâturage des parcours et les possibilités d'abreuvement du bétail. Elle favorise également des événements extrêmes (sécheresses, inondations, ...) fréquents qui développent des incidences insupportables pour le bétail. L'ensemble de ces difficultés freinent l'émergence d'une véritable profession agricole et le développement d'unités économiques stables et performantes.

³3,8% entre 1975 et 1988, à 3,3% entre 1988 et 1998 et estimé à 2,8 % entre 1998 et 2010

L'accès aux intrants spécifiques et à l'alimentation du bétail reste très faible pour la majorité des élevages.

1.3.2 Financement du secteur

Le financement du secteur reste marqué à la fois par l'insuffisance de financement pour cause de réticence des banques à l'accompagner et par l'inexistence de structures de financement adaptées. Les crédits pour les populations rurales sont difficiles d'accès en raison, notamment de la concentration des établissements financiers en milieu urbain, mais surtout des offres défavorables des banques. La garantie et les taux d'intérêt sont dissuasifs en raison : (i) de la classification du secteur comme un domaine d'investissement à risque, (ii) de la méconnaissance du secteur, (iii) des contraintes liées à la législation bancaire, (iv) de l'inadaptation du cadre réglementaire et institutionnel de gestion du secteur au contexte actuel et (vi) de la non reconnaissance administrative de la majorité des producteurs et acteurs du secteur.

Par ailleurs, les mécanismes de remboursement des financements mis en place par l'Etat avant la cession du secteur au privé n'ont pas fonctionné du fait de la crise qui a provoqué la destruction du potentiel de production par endroits. En effet, les remboursements des subventions octroyées n'ont pas été effectifs dans la majorité des cas, avec 13% de remboursement pour le Fonds de Promotion des Productions Animales, 65% de remboursement pour l'Opération Noyau d'Elevage.

1.3.3 Alimentation du bétail

La production totale d'aliments a connu un accroissement depuis l'indépendance jusqu'en 2002. Depuis cette date, elle a fait l'objet de nombreuses variations du fait de la situation socio-politique du pays et des difficultés d'approvisionnement des provenderies en matières premières, eu égard au coût élevé des intrants et la variabilité saisonnière des matières premières, qui ont créé une distorsion de prix. Indépendamment des problèmes liés à l'accès à l'alimentation du bétail, d'autres difficultés subsistent. Elles ont un lien avec : (i) la qualité des aliments pour animaux de rente, (ii) l'existence d'une fiscalité rédhibitoire sur les intrants qui entraîne l'envolée des prix depuis 2000, (iii) les importations massives de pré-mélanges qui occasionnent une diversité des fournisseurs et (v) l'absence d'analyse en amont des matières premières avant une utilisation pour la production de provendes.

1.3.4 Santé animale et Hygiène Publique Vétérinaire

La persistance de certaines maladies animales et les zoonoses émergentes ou ré-émergentes constituent des obstacles au développement du secteur, au regard des conséquences économiques pour l'Etat et les autres acteurs de la chaîne des valeurs du bétail et de ses dérivées. Comme illustration, nous notons la Peste Porcine Africaine de 1996 et la grippe aviaire de 2006 et sa psychose qui a imposé de lourdes contraintes aux éleveurs surtout pauvres. L'état désuet ou non fonctionnel des infrastructures de contrôle aux frontières et du réseau d'épidémiosurveillance des maladies animales, pour contenir la propagation de celles-ci font peser des risques sérieux sur la santé animale et humaine, dans le cadre du commerce international croissant de bétail et de produits de l'élevage. Le système d'alerte et de prévention des maladies animales fonctionne également difficilement sur l'ensemble du territoire, si bien que les informations zoo-sanitaires, parfois alarmantes, comme les

mortalités en grand nombre du cheptel, atteignent rarement à temps les services de traitement au niveau central.

L'inégalité d'accès aux services vétérinaires, la faible couverture du territoire national en services vétérinaires adéquats et la faible disponibilité de vaccins et produits vétérinaires menacent les moyens d'existence et les perspectives de développement de nombreux élevages et favorisent l'introduction frauduleuse de médicaments vétérinaires de mauvaise qualité et l'exercice illégal de la médecine vétérinaire. De même, les services centraux et décentralisés du Ministère ont besoin d'être réhabilités et mis aux normes pour améliorer la couverture sanitaire des élevages.

1.3.5 Infrastructures d'appui à l'élevage

Les infrastructures d'appui à l'élevage souffrent encore des effets de cette décennie de crise socio-politique et de l'absence d'investissement adéquat. Les ranches, les stations d'élevage, les bâtiments et les parcs à bétail de l'ex-SODEPRA, sont aujourd'hui détruits ou abandonnés. Ces conditions ont entraîné la délocalisation de plusieurs activités conduites sur des sites vers d'autres sites du pays, contribuant ainsi à l'abandon des installations hydrauliques, des logements et des pistes pastorales en majorité dégradées.

Les infrastructures d'abattage sont également dégradées, et mettent en évidence l'obsolescence des équipements. Dans la plus part des villes, ces infrastructures sont très vétustes ne respectant pas les normes d'hygiène élémentaires en la matière.

Complexe Abattoir Marché à bétail d'Abidjan-Anyama (CAMA)

Pour le cas particulier de la ville d'Abidjan, le Gouvernement, pour faire face à la demande de plus en plus croissante en viande et à l'obsolescence des abattoirs, avait décidé en 1993, de la construction d'un abattoir moderne de qualité, à Abidjan, conforme aux normes internationales d'hygiène et localisé en périphérie urbaine.

Suite à un appel d'offres international, une convention de concession fut signée le 3 décembre 1999, entre l'Etat de Côte d'Ivoire et la société industrielle de viande de côte d'ivoire (SIVICI). Du fait de la défaillance de SIVICI à honorer ses engagements, la convention de concession fut résiliée sur la demande du ministre chargé de la production animale le **18 novembre 2008**.

Une nouvelle convention de type BOO (Build, Own and Opérate) à été signé le 22 janvier 2009 entre l'Etat de Côte d'Ivoire et the Century Group Corporation, société Américaine. Après deux mises en demeure servie par l'exploit d'huissier deux délais supplémentaire de 45 jours et trente jours pour la purge des droits coutumiers et le début de la construction du complexe marché à bétail-abattoir d'Abidjan-Anyama, The Century Group Corporation n'a pas honoré ses engagements en apportant la preuve de bouclage financier du projet et en payant les 40% de la purge des droits coutumiers.

Face à cette situation préjudiciable à l'Etat de Côte d'Ivoire, le ministre des Ressources Animales et Halieutiques a saisi par courrier n°1154/MIRAH/CAB/ du 18 Septembre 2012 l'Agent judiciaire du trésor

à l'effet de requérir du tribunal compétent la résiliation de la convention de concession. Mais jusqu'ici, l'assignation en résiliation de cette convention n'a pas encore fait l'objet de délibération. En raison des multiples reports d'audiences.

Mais quelle que soit l'issue de ce procès, il ressort, à l'évidence, que les conditions financières et techniques de réalisation du projet de construction du complexe marché bétail d'Abidjan-Anyama telles que résultant de la convention de concession du 22 janvier 2009, doivent nécessairement être révisées pour tenir compte des réalités actuelles.

D'une manière générale, on note qu'en dehors de celui de Port-Bouet qui est en cours de réhabilitation, les abattoirs et aires d'abattage qui sont sous la responsabilité des Districts et des Municipalités sont mal entretenus et les investissements en termes de réhabilitation et d'assainissement ne sont pas effectifs. Cet état de délabrement et d'insalubrité des abattoirs constitue un véritable problème d'hygiène publique vétérinaire et met ainsi en danger la santé des populations.

Enfin, le seul abattoir de pointe du pays en matière de transformation des porcs est obsolète et nécessite une rénovation complète. Il en est de même des équipements de commercialisation et de transformation de la viande de porc, l'existant manque cruellement d'entretien et constitue une menace pour la santé publique.

1.3.6 Gouvernance du secteur

Le cadre institutionnel et réglementaire ne répond plus aux réalités du moment. Les textes actuellement en vigueur ne couvrent pas la totalité des activités des ressources animales. Les mesures en faveur de l'exercice de la profession vétérinaire en clientèle privée constituent une avancée notable devant garantir un accès plus facile aux soins vétérinaires, mais méritent d'être revisités et renforcés. L'État a entrepris d'importantes réformes agricoles en 1993 pour se désengager de la production agricole dont l'élevage en créant l'ANADER pour le conseil agricole (1994) et le FIRCA (2002) pour le financement de la recherche et du conseil agricoles. En dépit de cette restructuration, le conseil agricole reste déficient du fait de l'approche, de son coût élevé et de la capacité d'autofinancement limitée des agro-éleveurs.

1.3.7 Coopération sous régionale et internationale

La Côte d'Ivoire a paraphé plusieurs accords relatifs à la libre circulation des produits alimentaires, aux accords commerciaux internationaux et à la politique agricole de l'UEMOA et de la CEDEAO. Malheureusement, ces accords restent encore faiblement appliqués. En outre, certains textes réglementaires qui encadrent l'action des opérateurs du secteur et de l'administration publique datent pour les plus récents de l'indépendance et pour les autres de la période coloniale.

Eu égard à tout ce qui précède et compte tenu de la croissance démographique, beaucoup d'efforts durables sont attendus pour assurer la couverture complète des besoins en protéines animales, notamment la viande, le lait et les œufs à partir de la production nationale. Le Tableau 2 présente un résumé du bilan du diagnostic.

Tableau 2 : Matrice des forces, faiblesses, opportunités et menaces de l'élevage

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Existence de structures de formation et de recherche -Naissance d'interprofessions au sein des filières animales -Existence de projets d'installation des éleveurs ; -Existence d'infrastructures de production animale (barrages, retenues d'eau...etc.) - existence de textes réglementaires régissant le secteur agropastoral - Existence d'infrastructures de transformation (SIVAC,...etc.) - Existence de vétérinaires privés installés en clientèle rurale et urbaine - Existence de laboratoires de diagnostic (LANADA,) - Disponibilité de personnel administratif qualifié reparti sur l'ensemble du territoire (DR et DD du MIRAH) - Cheptel traditionnel bien adapté à l'environnement naturel - Existence de ranches et de stations d'élevage 	<ul style="list-style-type: none"> -Absence de financement pérenne en matière de production, -Elevage en majorité traditionnel avec des élevages de type familial - Difficulté d'accès aux intrants (poussins, aliments et médicament) -Faible productivité du matériel génétique local ; - Inadaptation de la fiscalité liée au secteur -Textes réglementaires régissant le secteur inadaptés, insuffisants et non appliqués -Faible organisation en matière de production et de d'approvisionnement en intrants ; - obsolescence des infrastructures de commercialisation du bétail; - Insuffisance des programmes de recherche sur l'élevage et faible diffusion (valorisation) des résultats obtenus ; -Faible niveau de formation et d'organisation des opérateurs du secteur ; -Vétusté ou absence des infrastructures d'inspection sanitaires ; -Déstructuration du réseau national d'épidémiosurveillance des maladies animales ; -Faible taux de couverture vaccinale ; -Mauvaise gestion des barrages pastoraux, des pâturages et des équipements communautaires ; - Absence d'animaux reproducteurs performants ; -Dégradation de toutes les infrastructures de transformation ; -Inexistence de structures d'abattage respectant les normes technologiques et sanitaires en la matière ;

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Attrait grandissant pour l'élevage au niveau des populations ; - Environnement naturel propice au développement de l'élevage ; - Capitalisation des acquis (infrastructures, expériences) des anciens projets ; - Existence d'infrastructures hydro-agro-pastorales - Forte demande en produits animaux ; - Disponibilité de ressources en eau avec les cours d'eau. - Disponibilité de sous-produits agro-industriels produits localement ; - Existence d'un tissu industriel dans le domaine de l'élevage ; - Existence d'un réseau routier national dense ; - fort potentiel de création d'emplois (ruraux et urbains) dans la chaîne des valeurs du secteur - existence de la politique de décentralisation et de déconcentration 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de sécurisation foncière et de politique cohérente de gestion de l'espace rural ; - Conflits récurrents entre agriculteurs/éleveurs inhérents à la coexistence sur l'espace rural ; - Résurgence des maladies animales et menace des épizooties ; - Pratique des feux de brousse incontrôlés réguliers ; - Avènement des calamités naturelles (sécheresse, inondations.....) ; - Incursion des populations riveraines, des braconniers et des exploitants forestiers au niveau des ranches et stations ; - Instabilité politique et sociale du pays ; - Changement climatique : la détérioration des pâturages et l'assèchement des points d'eau.

2.1. DEFIS CRITIQUES

Le secteur de l'élevage a payé un lourd tribut lors des crises socio-politiques qu'a connues le pays. En effet, des élevages ont été détruits, les animaux ont été emportés et abattus, le potentiel de production a été détruit et les résultats de plusieurs années d'amélioration génétique du cheptel ont été complètement anéantis.

De plus, les nombreuses mutations et bouleversements intervenues dans le secteur agricole en général et celui des ressources animales en particulier au cours de ces dernières années (politique sous régionale de l'UEMOA, CEDEAO, UA-BIRA, OMC etc...) ont fait naître de nouveaux enjeux et défis majeurs qu'il faudra relever au cours des vingt prochaines années en vue d'améliorer la compétitivité du secteur et contribuer à la réduction de la pauvreté en milieu rural. Il s'agit de :

- **Relancer le secteur de l'élevage par la réhabilitation et la restauration du potentiel de production animale.** Cette réhabilitation et restauration du potentiel de production passe par l'amélioration génétique des races existantes, la réhabilitation des ranches et stations d'élevage, des infrastructures d'élevage (barrages, paddocks fourragers, parcs,...), d'abattage (abattoirs), de transformation et de commercialisation (marché à bétail, points de vente de la viande,...) le suivi et l'encadrement des éleveurs.
- **Répondre aux besoins alimentaires d'une population qui croît très rapidement (3,3%/an)** par une augmentation des productions animales dans les conditions permettant la préservation de l'environnement et une gestion optimale des ressources naturelles. Cette augmentation passe par l'amélioration de la productivité du cheptel national, le développement des filières d'élevage ; la gestion durable des filières d'élevage et la mise en place d'un mécanisme de financement adapté des exploitations d'élevage.
- **Organiser les filières animales au niveau de l'ensemble de la chaîne des valeurs.** L'organisation des filières prend en compte le renforcement des capacités des organisations professionnelles, l'élaboration d'une stratégie nationale de la transformation et de la valorisation des produits animaux et une bonne gestion de l'espace pastorale. Cela passe également par un accompagnement des coopératives à se conformer à la loi OHADA sur les sociétés coopératives et à la valorisation du métier d'éleveur.
- **Mettre en place une stratégie nationale de prévention et de lutte contre les épizooties** par le renforcement du système d'épidémiosurveillance et de biosécurité de la production à la commercialisation, la mise en place d'un système de contrôle sanitaire des produits animaux et halieutiques et par l'élaboration d'un programme de biosécurité.
- **Créer un environnement favorable au développement de l'initiative privée en mettant l'accent sur le Partenariat Public-Privé (PPP).** Pour ce faire, il faudra créer un environnement législatif, administratif, juridique et fiscal incitatif, développer les voies de communication,

réaliser la sécurisation foncière, renforcer les cadres de concertation et faciliter l'accès au financement à des taux bonifié.

Encadré 1 : Demande et offre alimentaires

La demande alimentaire en viande et abats est de plus en plus forte avec l'accroissement de la population. Pour faire face à cette demande la Côte d'Ivoire doit importer des quantités importantes de viandes et abats eu égard à sa faible production. Selon <<le bilan alimentaire de la Côte d'Ivoire, 2001-2007>> FAO, 2008, on note une faible disponibilité en produits animaux (12,5 Kg/pers./an pour la viande (dont 60% due à la viande de brousse principalement consommée en milieu rural). Les taux de dépendances aux importations des produits d'origine animale en dehors des œufs sont élevés (60 à 80%). L'offre alimentaire en produits carnés est donc faible et présente pour le pays une forte dépendance de l'extérieur pour les produits animaux (viandes, abats, laits) ; d'où la nécessité d'adopter de nouvelles politiques plus hardies de production nationale des ressources animales.

Pour répondre à cette équation, la poursuite du redécollage du secteur sur des fondations solides exige des réformes qui touchent : (i) l'amélioration institutionnelle ; (ii) l'orientation des politiques basées sur la productivité et la satisfaction des besoins ; (iii) la résolution des contraintes budgétaires ; (iv) l'amélioration des infrastructures d'accès au marché et (v) le contrôle des maladies animales et des zoonoses émergentes et ré-émergentes et l'hygiène publique vétérinaire offrant des produits de qualité aux consommateurs.

2.2 OPTIONS DE POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT

Le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques a décidé d'engager une politique de relance des secteurs de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture qui ont longtemps souffert des effets de la décennie de crises qu'a connu la Côte d'Ivoire. Cette politique basé sur la hausse de l'investissement dans les infrastructures de production, de recherche-développement, de transformation et d'accès au marché permettra aux secteurs d'établir leur développement dans la durée et contribuera à la création d'emplois, en particulier pour les jeunes et les femmes.

Selon le Plan National de Développement (PND 2012 – 2015), l'évolution économique de la Côte d'Ivoire montre qu'elle devra reposer sur les principaux piliers de croissance que sont: (i) le secteur agricole dont les ressources animales et halieutiques ; (ii) l'agro- industrie qui promeut la valeur ajoutée; (iii) les secteurs des mines, du pétrole, du gaz et de l'électricité; (iv) le transport et le commerce et (v) les télécommunications.

En ce qui concerne les ressources animales et halieutiques, les filières présentent des potentialités de croissance importante. Le secteur du bétail affiche une grande potentialité de croissance. En effet, le pays importe 55% de ses besoins en viandes et abats, et 90% des produits laitiers. Il existe donc en principe une grande possibilité de substituer les importations afin de satisfaire la demande croissante en produit animal.

L'aviculture et la porciculture pourraient connaître une croissance importante si la politique commerciale est maîtrisée et si les coûts des facteurs de production de la volaille et du porc baissent afin de rendre les différentes filières compétitives.

La relance de ce secteur permettrait d'atteindre un taux de croissance de 6% par an pour la production de viande.

Selon la politique Agricole de l'UEMOA (PAU), les secteurs porteurs de croissance au niveau de l'élevage en Côte d'Ivoire sont l'aviculture et la porciculture où la Côte d'Ivoire a une meilleure valeur ajoutée. Les financements devront être en priorité portés sur ces deux spéculations.

Encadré 2 : Importance de l'élevage

- **L'élevage présente une importante capitale pour les populations** : Le bétail est souvent la source la plus importante de revenus en espèces des ménages pauvres. Les ruminants fournissent la viande et la volaille et de manière régulière les œufs en petite quantité, facilement disponibles,
- **L'élevage recourt à des aliments à usages alternatifs** en vue de produire des aliments très nutritifs pour les hommes en petite quantité mais de manière régulière, Ces aliments sont particulièrement importants pour les enfants, les femmes enceintes et allaitantes,
- **L'élevage est l'un des seuls biens que les ménages pauvres possèdent pour maintenir la survie des familles en temps de crise**, Les avoirs générés par l'élevage peuvent être accumulés pendant les périodes favorables et vendus dès que nécessaire par exemple pour payer les frais de scolarité ou acheter des médicaments, Le bétail constitue en même temps un produit contre l'inflation et un produit d'investissement,
- **L'élevage : une locomotive pour l'agriculture**. L'élevage est au centre des systèmes agricoles des pauvres, fournissant la puissance de traction et de l'engrais. Souvent quand l'achat des substituts est impossible, La puissance de traction animale multiplie la production des récoltes dans les systèmes d'exploitation. L'utilisation de l'engrais est une méthode efficace et soutenue pour maintenir la qualité du sol et la rétention de l'eau,
- **L'élevage permet aux pauvres d'obtenir des bénéfices propres aux ressources de propriété commune** qui ne nécessitent pas d'avoirs privés,
- **L'élevage est souvent au centre des grands événements sociaux et, des cérémonies**, Dans bon nombre de sociétés africaines, le bétail constitue la base de soutien des systèmes sociaux traditionnels et fait partie intégrante du mode de vie africain,
- **L'élevage fournit une série d'autres bénéfices** tels que les produits issus de la tannerie, le carburant pour la cuisson et un transport approprié pour l'eau, les biens et les hommes

2.3 STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE

La stratégie de développement de l'élevage en Côte d'Ivoire est orientée autour de trois (03) scénarii (scénarios) de production :

- **Scénario 1** : les tendances actuelles restent inchangées,

- **Scénario 2** : Les investissements de base sont réalisés et les réformes définies sont mises en œuvre. A cet effet, les besoins en viandes et abats en 2020 sont couverts à 60% des besoins.
- **Scénario 3** : la couverture des besoins est atteinte à 100%.

Encadré 3 : Hypothèse de projections des productions du cheptel national

Les données utilisées pour la réalisation des trois scénarii se sont basées sur : (i) la progression actuelle du cheptel qui permet de définir le taux de croît du cheptel national et les paramètres de conversion du cheptel en viandes et abats ; (ii) des projections établies dans le cadre du PNIA jusqu'en 2015 (atteindre 6% du PIB) et (iii) les projections faites sur la base de taux de couverture respectif des besoins nationaux à atteindre à l'horizon 2020.

2.3.1 Scénario 1 : les tendances actuelles restent inchangées

Ce scénario est celui où les tendances en termes d'investissements dans le secteur et de mise en œuvre des réformes restent inchangées. Les taux de croît du cheptel ne varient pas et la dépendance des importations de viandes et abats et d'animaux sur pied deviennent de plus en plus importantes au fil des années. Elle se présentera comme suit :

Tableau 3 : Evolution des taux de couverture des besoins en viandes et abats par espèce à l'horizon 2020 (scénario 1)

Filières	2012			2020			Quantité viandes et abats
	Quantité (t)	%	Taux de couverture	Quantité (t)	%	Taux de couverture	
Bovins	32 021,35	32,95	8,79	37 518,12	15,19	5,31	5 496,77
Petits ruminants	13 330,04	13,72	3,66	15 618,27	6,32	2,21	2 288,23
Porcs	9 006,07	9,27	2,47	10 785,12	4,37	1,53	1 779,05
Volailles	42 821,74	44,06	11,76	183 065,81	74,12	25,93	140 244,07
TOTAL Viandes Produites	97 179,20	100,00	26,69	246 987,32	100,00	34,99	149 808,11
Total viandes Consommées	364 122,01			705 925,77			

En 2020, les contributions des productions bovine, ovine, porcine et avicole à la couverture des besoins nationaux seront estimées respectivement à 2,47%, 2,59%, 11,76% et 25,93% contre 8,79%, 5,31%, 3,66% et 2,21% en 2012.

La production annuelle de viande bovine passera de 32 021,35 TEC en 2012 à 37 518,12 TEC, soit une production de 5 496,77 TEC de viandes bovines en huit (08) ans. Quant à la production ovine et caprine, elle passera de 9 006,07 TEC en 2013 à 10 785,12 TEC en 2020.

Au niveau du Porc, un projet d'amélioration génétique (PREFIPOR) a démarré cette année 2013 avec un faible financement qui rend difficile l'exécution du projet. Si cette tendance se poursuit, aucun impact

significatif ne pourra être ressenti sur les performances du cheptel porcin national. A cet effet, la production de viande porcine ne sera que de 1 779,05 TEC en huit ans.

La filière avicole est dans une dynamique de production remarquable qui pourrait être soutenue par la mise en œuvre effective du Plan Stratégique de Relance de l'Aviculture (PSRA) qui a été adopté par le gouvernement en juin 2012. La production de viande avicole passera de 42 821,74 TEC en 2012 à 183 065,8 TEC, soit une production de viande de 140 244,07 TEC.

Le taux de couverture des besoins nationaux en viandes et abats passera de **26,69%** en 2012 à **34,39%** en 2020. Cette progression est basée sur l'évolution de la production de la filière avicole qui est très bien structurée et qui bénéficie d'investissement privé conséquent.

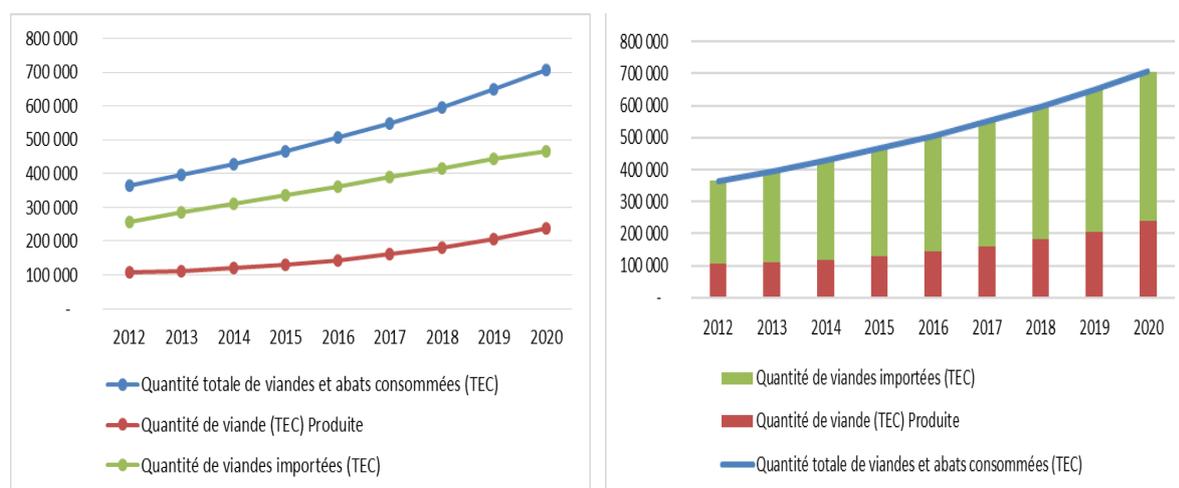


Figure 4 : Evolution des productions, des importations et de la consommation de viandes et abats en TEC, de 2012 à 2020 (Scénario 1)

La production de lait passera de 58 928, 59 TEL en 2012 à 69 044,24 TEL en 2020, soit une progression de 10 115,65 TEL.

2.3.2 Scénario 2 : Les investissements de base sont réalisés et les réformes définies sont mises en œuvre.

Pour un développement harmonieux du secteur de l'élevage à l'horizon 2020, il est indispensable que les bases d'une croissance vigoureuse de la production soient établies à travers des investissements et réformes importants d'ici 2015.

La période 2014-2015 devra servir à mettre en place les bases du développement du secteur à travers des investissements ciblés sur la réhabilitation/construction des infrastructures de production, de transformation et de commercialisation, la structuration des organisations professionnelles et le renforcement de la gouvernance du secteur.

Les actions de 2015 à 2020 porteront sur l'accroissement de la production et l'amélioration de la couverture des besoins des populations ce qui entrainera la réduction des importations de produits animaux.

L'objectif à atteindre en 2020 est de couvrir à plus de 60% les besoins nationaux en protéines animales. Les différentes productions de viandes et abats par espèces sont définies dans le Tableau suivant :

Tableau 4 : Evolution des taux de couvertures des besoins en viandes et abats par espèce à l'horizon 2020 (Scénario 2)

Filières	2012			2020			Quantité viandes et abats
	Quantité (t)	%	Taux de couverture	Quantité (t)	%	Taux de couverture	
Bovins	32 021,35	32,95	8,79	55 888,80	12,85	7,92	23 867,45
Petits ruminants	13 330,04	13,72	3,66	23 279,75	5,35	3,30	9 949,70
Porcs	9 006,07	9,27	2,47	60 861,29	13,99	8,62	51 855,22
Volailles	42 821,74	44,06	11,76	294 953,03	67,81	41,78	252 131,29
TOTAL Viandes Produites	97 179,20	100	26,69	434 982,87	100	61,62	337 803,67
Total viandes Consommées	364 122,01			705 925,77			

La production annuelle de viande bovine passera de 32 021,35 TEC en 2012 à 55 888,80 TEC en 2020. Quant à la production ovine, elle passera de 13 330,04 TEC en 2012 à 23 279,75 TEC en 2020. Cette « forte » production demande que les investissements soient axés sur la recherche-développement, à travers la réhabilitation du potentiel de production des ranches et stations et la mise en place de reproducteurs performants.

L'appui financier conséquent au projet d'amélioration génétique du porc (PREFIPOR) qui est en cours et le soutien aux initiatives privées pourront justifier l'augmentation de la production de la viande porcine de 51 855,22 TEC. Cette production permettra de passer de 9 006,07 TEC en 2012 à 60 861,29 TEC en 2020 soit de 0,39 kg/hab./an en 2012 à 2,01 kg/hab./an en 2020.

Relativement à la consommation de poulets, il s'agira de passer de 1,84 kg/hab./an en 2012 à 5,33 kg/hab./an; Ce qui représente une production d'environ 252 131,29 TEC de viandes et abats de volailles. La production de viandes et d'abats passera de 42 821,74 TEC en 2012 à 294 953,03 TEC en 2020. La production d'œufs passera de 34 185,54 tonnes en 2012 à 215 676,95 tonnes en 2020.

Le taux de couverture des besoins nationaux en viandes et abats passera de 26,69% en 2012 à 61,62% en 2020. Cette forte progression est basée sur l'évolution de la production de la filière avicole qui est très bien structurée et qui bénéficie d'investissement privé conséquent.

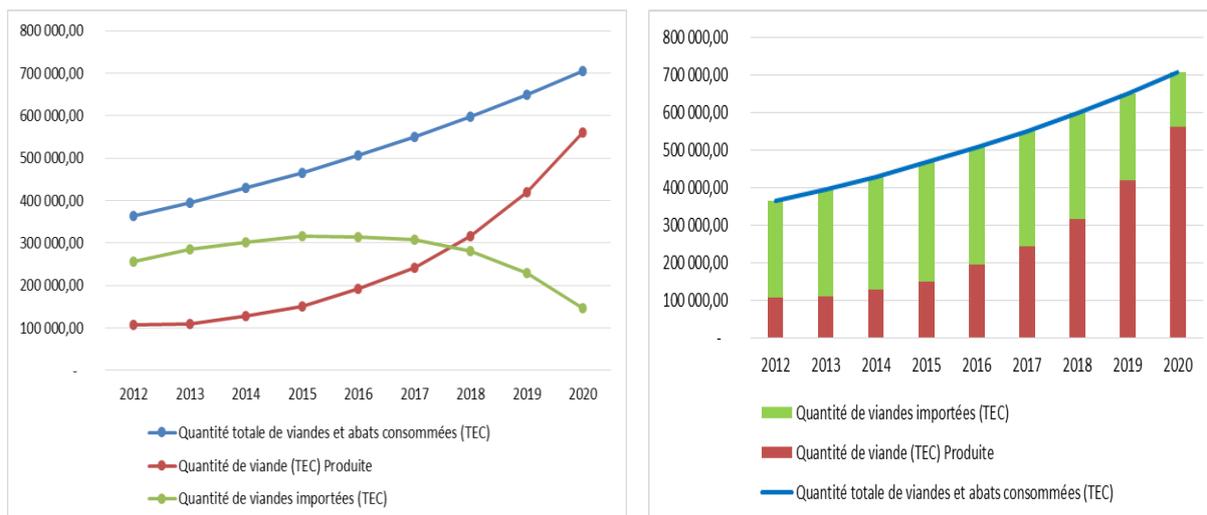


Figure 5 : Evolution de la production, de l'importation et de la consommation de viandes et abats, de 2012 à 2020 (Scénario 2)

La production de lait passera de 58 928, 59 TEL en 2012 à 106 725,51 TEL en 2020. La disponibilité apparente passera donc de 2,53 kg/hab./an à 3,53 kg/hab/an.

2.3.3 Scénario 3 : La couverture totale des besoins en 2020

Pour atteindre cet objectif optimiste qu'est de couvrir de manière totale, les besoins des populations à l'horizon 2020, le secteur des ressources animales et halieutiques devra bénéficier de grands investissements dans la mise en œuvre de projets structurants capables de générer une croissance vigoureuse et soutenue des filières animales.

Cette hausse des investissements devra se baser à partir de l'année 2014 sur la remise en place du potentiel de production de l'élevage en Côte d'Ivoire et la mise en œuvre de l'ensemble des réformes indiquées.

Tableau 5 : Evolution des taux de couverture des besoins en viandes et abats par espèce à l'horizon 2020 (scénario 3)

Filières	2012			2020			Quantité viandes et abats
	Quantité (t)	%	Taux de couverture	Quantité (t)	%	Taux de couverture	
Bovins	32 021,35	32,95	8,79	158 498,94	22,48	22,45	126 477,59
Petits ruminants	13 330,04	13,72	3,66	94 925,17	13,46	13,45	81 595,13
Porcs	9 006,07	9,27	2,47	81 535,68	11,56	11,55	72 529,61
Volailles	42 821,74	44,06	11,76	370 155,43	52,50	52,44	327 333,69
TOTAL Viandes Produites	97 179,20	100,00	26,69	705 115,23	100,00	99,89	607 936,03
Total viandes Consommées	364 122,01			705 925,77			

Le taux de couverture des besoins nationaux en viandes et abats passera de **26,69%** en 2012 à **99,89%** en 2020.

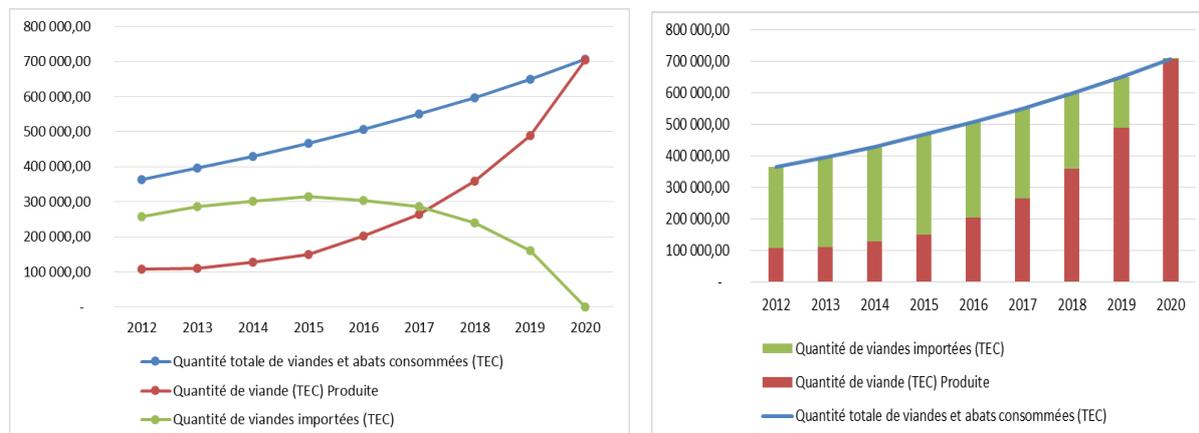


Figure 6 : Evolution de la production, de l'importation et de la consommation de viande et abats en TEC, de 2012 à 2020 (Scénario 3)

2.3.4 Choix du scénario

Le scénario choisi pour définir la stratégie de l'émergence en 2020 est celui dit de « scénario réaliste » où les investissements de base sont réalisés et les réformes sont mises en œuvre. Ce scénario s'appuie sur une analyse du niveau des investissements dans le secteur défini par le PND 2012-2015 et sur les acquis de la politique d'intégration sous régionale.

La couverture à **61,62%** des besoins nationaux reste un défi réalisable pour la Côte d'Ivoire à l'horizon 2020. Ce niveau de développement de l'élevage en Côte d'Ivoire contribuera à (i) la création d'emplois, (ii) améliorer du tissu agroindustriel et à (iii) renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Ce niveau de production ne peut être atteint que si une politique vigoureuse de production d'aliments de bétail et d'amélioration génétique du cheptel est mise en place. Cette politique devra se faire en synergie avec les Ministères de l'Agriculture et de la Recherche Scientifique. *L'encadré 4 traite de la synergie avec le MINAGRI en matière d'alimentation animale.*

D'autres parts, le niveau consommation actuel, de plus de 364 122 tonne de viandes en 2012 (production et d'importation combinées) exige la mise en place d'infrastructures modernes d'abattage et de transformation de la viande, ceux existants étant devenus obsolètes pour la plupart.

Aujourd'hui, avec la reprise économique du pays, les projets relatifs à l'actualisation de l'étude d'avant projet sommaire du complexe abattoir marché à bétail d'Abidjan – Anyama et l'étude des plans directeurs ont été remis au goût du jour vingt (20) ans après. Les études relatives à ces dossiers sont en cours de réalisation. La construction de l'abattoir marché à bétail d'Abidjan- Anyama constitue, plus que jamais, une priorité pour le gouvernement.

Par ailleurs, le Gouvernement a accordé, en 2013, un agrément à l'investissement d'un montant de 1,51 milliards de FCFA (hors TVA et fonds de roulement) à la société VIANDE DE FERKE, SARL pour l'élevage de bovins et d'ovins, l'abattage et la conservation de viandes à Ferkessédougou.

Face aux blocages du dossier relatif au complexe abattoir marché bétail d'Abidjan-Anyama (CAMA) et dans un souci d'améliorer la qualité des viandes proposées aux populations, le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH) et le District Autonome d'Abidjan ont mis en une politique de réhabilitation complexe abattoir-centre commercial-marché à bétail de port-bouet, dont les conditions d'hygiène laisse à désirer.

Le Partenariat Public Privé (PPP) entre le District et deux opérateurs privés a permis à ce jour, la réhabilitation à 100% du marché à bétail, à 80% de l'espace boucherie et à 70% le parc des petits ruminants.

Pour les bovins, les travaux ont porté sur la construction du marché à bétail, de 92 box de boucherie, de 19 braiseries et de 46 magasins. Ces travaux ont été évalué a environ quatre milliard de francs CFA. Pour ce qui concerne les petits ruminants, les travaux ont porté sur la construction du marché a bétail, de 400 enclos, de 6 toilette et de 2 postes de contrôle pour une valeur de plus de 2,3 milliard de FCFA . Les travaux se poursuivront avec la construction de 200 box de boucherie, de 200 enclos supplémentaire, de 100 magasins au niveau du parc des petits ruminants et au niveau des bovins avec la réhabilitation de la salle d'abattage, de la chaine d'abattage et la station d'épuration de l'eau.

Encadré 4 : Alimentation animale : Synergie avec le MINAGRI

Depuis 1981, le prix des aliments pour animaux connaît une hausse en raison de plusieurs facteurs dont les plus importants sont la disponibilité et le coût des matières premières provendières.

A titre d'exemple, en Côte d'Ivoire en 2009, on dépensait 850 F CFA comme charges liées à l'achat d'aliments pour produire un kilogramme de poulet contre 400 F CFA et moins de 200 F CFA respectivement en France et au Brésil.

En dehors des problèmes liés à la disponibilité et au prix des matières premières provendières, leur qualité demeure une variable non négligeable explicative qui favorise une diversité de fournisseurs et des origines de ces matières et l'absence totale d'analyse de ces produits avant leur utilisation pour la production de provendes.

La stratégie de développement de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture indique un besoin important de production de maïs, de soja et de coton qui s'élève respectivement à plus de 20 millions de tonnes. A cet effet, une synergie d'actions doit être engagée entre le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH) et le Ministère de l'Agriculture (MINAGRI) pour la disponibilité en maïs, soja et la mise à disposition de produits et sous-produits agro-industriels (tourteau de soja, tourteau et coques de coton,...) pour l'alimentation animale.

2.4 ORIENTATIONS STRATEGIQUES

La mise en œuvre de la stratégie développement de l'élevage contribuera à l'atteinte du résultat stratégique (2) du PND 2012-2015 qui est intitulé comme suit : «La création de richesses nationales est accrue, soutenue et les fruits de la croissance repartis dans l'équité». L'obtention de ce résultat stratégique passe par la réalisation d'un ensemble de résultats sur le plan du développement qui sont la conséquence de la réalisation des activités, des produits et effets du Plan déclinés selon les quatre (04) axes d'intervention suivants : (i) amélioration de la productivité et de la compétitivité, (ii) développement des filières, (iii) renforcement des capacités des parties prenantes au développement du secteur et (iv) renforcement de la gouvernance et de l'intégration sous régionale du secteur.

L'impact attendu est : «**L'accès économique et physique aux protéines animales et d'origine animale de qualité pour une vie active et saine est assurée et durable**». Pour la réalisation de cet impact, des effets et produits sont attendus.

2.4.1 Axe 1 : Amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières animales

L'objectif de cet axe est de mettre en place un cadre favorable à l'amélioration des performances des principales spéculations animales et de leur mise en marché. Il combine l'approche filière plus proche des préoccupations et des stratégies des professionnels en même temps que l'approche thématique, qui tient compte des problèmes transversaux de l'élevage.

Les trois (03) effets attendus de cet axe stratégique sont :

- (i) l'offre en matière d'infrastructure pour le développement des productions animales de qualité est accrue en tenant compte des normes en la matière,
- (ii) les élevages à fort potentiel économique et génétique de qualité sont promus et les résultats diffusés auprès des opérateurs dans l'équité,
- (iii) les maladies animales et les zoonoses émergentes et ré-émergentes sont atténuées durablement.

Effet 1 :L'offre en matière d'infrastructure pour le développement des productions animales de qualité est accrue en tenant compte des normes en la matière.

Cet effet cible l'accroissement et la modernisation de l'offre en matière d'infrastructure en vue d'une productivité et compétitivité réussies en matière d'élevage. Dans le cadre de PPP, des infrastructures privées pour le développement des productions animales sont construites. Pour y parvenir, quatre (4) produits doivent être obtenus, à savoir :

- (i) des infrastructures d'appui à la production animale de qualité sont construites/réhabilitées. ,
- (ii) les infrastructures d'appui à l'amélioration génétique sont réhabilitées/construites et équipées,
- (iii) les infrastructures de transformation artisanale et industrielle, de conservation et de commercialisation des produits animaux sont rénovées/construits et fonctionnelles,
- (iv) les infrastructures de contrôle des maladies animales et des zoonoses sont construites/réhabilitées selon les normes en la matière.

Effet 2 : Les élevages à fort potentiel économique et génétique de qualité sont promus et les résultats diffusés auprès des opérateurs dans l'équité.

Cet effet est un résultat indispensable à la couverture de la demande nationale en protéine animale de qualité. Il vise l'amélioration des performances du cheptel national. Cinq (5) produits sont essentiels à son obtention, ce sont :

- (i) de nouveaux programmes, des technologies et des pratiques d'amélioration génétique de la filière porcine et des ruminants sont développés et mis en valeur ;
- (ii) le patrimoine génétique des animaux d'élevage est reconstitué;
- (iii) les productions animales à fort potentiel génétique sont développées ;
- (iv) un appui institutionnel à la recherche-développement pour l'amélioration génétique est institué ;
- (v) une alimentation animale de qualité est promue et disponible.

Effet 3 : Les maladies animales et les zoonoses émergentes et ré-émergentes sont atténuées durablement

Les maladies animales constituent des facteurs limitant à l'éclosion du secteur eu égard aux conséquences économiques qu'elles occasionnent pour l'Etat et les autres acteurs du secteur en cas de survenance. Cet effet représente le palliatif à cette variable. Son acquisition est conditionnée par la réalisation des quatre (4) produits ci-dessous :

- (i) les performances des secteurs de l'approvisionnement et de la commercialisation des produits et des médicaments vétérinaires de qualité sont redynamisées et améliorées
- (ii) la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale et le bien-être animal sont garantis.
- (iii) l'accès aux services de santé animale et de l'hygiène publique Vétérinaire de qualité est amélioré,
- (iv) un système d'information et d'alerte rapide en matière de lutte contre les maladies animales et les zoonoses émergentes et ré-émergentes est mis en place et fonctionnel.

2.4.2 Axe 2 : Développement des filières

L'objectif de cet axe est de mettre en place un cadre favorable pour le développement et la structuration des filières animales. Il combine également l'approche filière et l'approche thématique, qui tient compte des problèmes transversaux de l'élevage.

Les trois (3) effets attendus de cet axe stratégique sont :

- (i) Les éleveurs et les organisations professionnelles d'élevage ont accès aux financements et aux services nécessaires de l'Etat dans l'équité.
- (ii) Les productions alimentaires animales et d'origine animale de qualité sont redynamisées,
- (iii) la transformation des productions animales et l'environnement commercial des filières animales de qualité sont renforcés,

Effet 4 : Les éleveurs et les organisations professionnelles d'élevage ont accès aux financements et aux services nécessaires de l'Etat dans l'équité.

Le financement et la capacité d'autofinancement font défaut au développement du secteur. La réponse à cette problématique passe par la réalisation de cet effet, qui est tributaire des quatre (4) produits suivants :

- (i) le Fonds de Promotion des Productions Animales (FPPA) est réactivé et fonctionnel
- (ii) des mécanismes d'allègement de la fiscalité sur les intrants en matière de production animale de qualité sont développés et promus,
- (iii) les capacités techniques des éleveurs et des organisations professionnelles d'élevage sur les procédures des banques et établissements financiers, des partenaires au développement ainsi que le montage économique et financier des dossiers sont renforcées.
- (iv) des partenariats d'acquisition/reconquêtes des marchés, et de recherche de financement sont développés et promus.

Effet 5 : Les productions alimentaires animales et d'origine animale de qualité sont redynamisées

Les productions animales ont été impactées par les différentes crises qu'a connues le pays. L'atteinte de cet effet contribuera à satisfaire les besoins des populations en protéine animale locale et à réduire les sorties de devises. Le gibier qui représente 60% de la protéine animale consommée par les populations devra être pris en compte dans la gestion de la sécurité alimentaire et de la nutrition, comme produit forestier alimentaire non ligneux. Cinq (05) produits sont à satisfaire pour l'atteinte de cet effet :

- (i) la production avicole nationale est développée ;
- (ii) la production porcine est relancée durablement ;
- (iii) le développement des élevages de ruminants est assuré ;
- (iv) La promotion des élevages des filières en développement est assurée ;
- (v) la production de lait est améliorée.

Effet 6 : la transformation des productions animales et l'environnement commercial des filières animales de qualité sont renforcés

La production est conditionnée en grande partie par la capacité de transformation et de mise en marché des produits animaux. La réalisation de cet effet est tributaire des cinq (5) produits suivants :

- (i) des Systèmes d'Information de Marché (SIM) et des observatoires des filières animales sont développés et opérationnels.
- (ii) des pistes de desserte sont créées et l'état des routes rurales est amélioré
- (iii) des actions de promotion des produits animaux locaux de qualité sont réalisées
- (iv) des technologies nouvelles de transformation et de conservation des produits animaux sont développées et vulgarisées
- (v) les capacités du Comité National du Codex Alimentarius sont renforcées.

2.4.3 Axe 3 : Renforcement des capacités des parties prenantes au développement du secteur

L'objectif de cet axe est de renforcer les capacités des parties prenantes au développement du secteur. Il combine également l'approche filière plus proche des préoccupations et des stratégies des professionnels en même temps que l'approche thématique, qui tient compte des problèmes transversaux de l'élevage.

Les trois (3) effets attendus de cet axe stratégique sont :

- (i) les filières animales sont structurées et les capacités des Organisations Professionnelles d'Elevage (OPE) sont renforcées.
- (ii) les services d'encadrement, d'appui-conseil et de formation sont redynamisés et renforcés
- (iii) les statistiques du secteur de l'élevage et les systèmes d'information et d'aide à la décision sont renforcés

Effet 7 : Les filières animales sont structurées et les capacités des Organisations Professionnelles d'Elevage (OPE) sont renforcées.

Depuis le retrait de l'Etat des secteurs productifs, les Organisations Professionnelles d'Elevage sont les pierres angulaires du développement de l'élevage. La réalisation de cet effet permettra de mettre en place un cadre favorable pour le développement et la structuration des filières animales.

Trois (3) produits sont à atteindre :

- (i) un appui institutionnel à la structuration des filières de l'élevage et à la professionnalisation des opérateurs du secteur est institué ;
- (ii) les capacités techniques et fonctionnelles des Organisations Professionnelles d'Elevage (OPE) et des opérateurs du secteur sont renforcées ;
- (iii) l'accompagnement des OPE à des guichets viables de financement est assuré.

Effet 8 : Les services d'encadrement, d'appui-conseil et de formation sont redynamisés et renforcés

Le renforcement des services d'encadrement, d'appui-conseil et de formation se présente comme un programme structurant et générateur d'effets d'entraînement sur les objectifs relatifs au développement durable de l'élevage. Les trois (03) produits identifiés sont les suivants :

- (i) la formation professionnelle, l'enseignement technique agricole de base et les apprentissages pour les autres métiers de la chaîne des valeurs dans chaque filière y compris les animaux de compagnie sont assurés et promus ;
- (ii) la formation continue et le recyclage des agents de l'administration en charge de l'élevage est assuré ;
- (iii) le dispositif national d'appui conseil à l'élevage est renforcé.

Effet 9 : Les statistiques du secteur de l'élevage et les systèmes d'information et d'aide à la décision sont renforcés

Une bonne planification des activités de développement est basée sur la fiabilité des données de base et sur la capacité à mesurer les indicateurs avec précision. Les trois (03) produits identifiés pour répondre à ce défi sont :

- (i) le MIRAH, les organisations professionnelles d'élevage et les autres acteurs du secteur sont formés en coordination, prospective, planification, programmation, budgétisation et suivi-évaluation ;
- (ii) le Recensement National Agricole (RNA) est réalisé et un dispositif permanent d'actualisation des statistiques est mis en place ;
- (iii) les équipements et outils efficaces sont mis à la disposition des acteurs de la planification et du suivi-évaluation.

2.4.4 Axe 4 : renforcement de la gouvernance et de l'intégration sous- régionale du secteur

L'objectif de cet axe est de lever toutes les entraves individuelles et institutionnelles indispensables au relèvement durable du secteur de l'élevage et de renforcer l'intégration sous régionale dans le domaine de l'élevage. A cet effet, les trois (3) effets attendus de cet axe sont :

- (i) un environnement favorable à la gestion durable des ressources animales est instauré et fonctionnel ;
- (ii) les interventions du secteur de l'élevage sont mieux coordonnées et les bénéficiaires disposent d'informations actualisées sur la mise en œuvre de la stratégie ;
- (iii) la coopération sous régionale et internationale dans le domaine des ressources animales est renforcée.

Effet 10 : Un environnement favorable à la gestion durable des ressources animales est instauré et fonctionnel.

L'accroissement de la part de l'élevage dans l'économie nationale est rattaché en partie à la création d'un cadre propice à l'exercice de l'élevage qui protège l'ensemble des opérateurs de la filière. Pour ce faire, les quatre (4) produits identifiés sont :

- (i) un dispositif institutionnel de gestion de la transhumance et des parcours et de prévention des conflits est mis en place et fonctionnel ;
- (ii) un système de cadastre efficace et une gouvernance locale participative sont mis en place pour la gestion des espaces pastoraux et du foncier rural ;
- (iii) la promotion du métier d'éleveur et des autres professions de la chaîne des valeurs du secteur est assurée ;
- (iv) les Partenariats public-privé (PPP) sont promus et valorisés pour le développement du secteur de l'élevage.

Effet 11 : La coopération sous- régionale et internationale dans le domaine des ressources animales est renforcée

Le renforcement de l'intégration sous-régionale et internationale est un facteur indispensable à un développement harmonieux de l'élevage. Quatre (04) produits sont attendus de cet effet :

- (i) l'harmonisation des textes réglementaires nationaux sur le développement des ressources animales avec la réglementation communautaire et internationale (CEDEAO, UEMOA, UE) est assurée ;
- (ii) les échanges commerciaux dans le domaine des ressources animales avec les pays de la sous-région sont renforcés;
- (iii) la participation active de la Côte d'Ivoire dans la gestion des ressources partagées pour le développement des ressources animales est renforcée ;
- (iv) la coopération avec les structures et organisations sous-régionales et internationales est renforcée.

2.5 BUDGET DE LA STRATEGIE ET STRATEGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES

Le coût indicatif à la mise en œuvre de la stratégie est de **211 685 222 783 FCFA** (Deux Cent onze milliards six cent quatre-vingt-cinq millions deux cent vingt-deux mille sept cent quatre-vingt-trois francs C FA) pour la période de 2014-2020.

2.6 CADRE DES RESULTATS ET DES RESSOURCES : (Cf. Tome II)

2^{ème} PARTIE :
PLAN STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT
DE LA PECHE EN COTE D'IVOIRE

3.1 POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DES PECHEES

Les politiques sectorielles des pêches n'ont guère changé depuis les années 1960, à savoir: fournir une alimentation saine et abondante aux populations, procurer des recettes d'exportation à l'Etat; et assurer une gestion durable des ressources halieutiques. Toutefois, la mise en œuvre de cette politique a généré ou s'est heurté à des dysfonctionnements et insuffisances qui ont limité les performances du secteur.

Ces dysfonctionnements et insuffisances combinés à une législation obsolète ont : (i) réduit l'action publique à la gouvernance générale (gestion des plans d'eau, gestion des licences, inspection sanitaire, collecte des recettes budgétaires, collecte de statistiques, etc.) ; (ii) affaibli les capacités de défense des intérêts de la pêche dans les politiques de mise en valeur des espaces côtiers et marins (compétition spatiale avec l'industrie pétrolière, urbanisation, diverses pollutions, etc.) et (iii) contribué à détériorer les conditions de travail et de vie des artisans pêcheurs.

Le secteur connaît un déficit d'encadrement. Les administrations disposent de peu de moyens pour accomplir leurs missions. L'Agence Nationale pour le Développement Rural (ANADER), appréhende difficilement ce secteur. La stratégie de renforcement de l'appui au secteur devra reposer, d'une part sur une nette répartition des compétences entre les deux institutions, afin de fournir des services de qualité aux professionnels et, d'autre part renforcer les capacités de services administratifs pour assurer leurs fonctions régaliennes de gestion des pêches.

Les 10 années de crise socio-politique, caractérisée, entre autres, par une instabilité politique et institutionnelle couplées à la faiblesse des moyens alloués à l'administration, ont affecté la gouvernance des pêches: développement de la pêche INN, incapacité de réguler les pêcheries, insuffisance de données statistiques pour appuyer la planification et l'aménagement des pêches, aggravation du déficit de la balance commerciale des produits de pêche.

3.2 PERFORMANCES DES PECHEES

La pratique de la pêche en Côte d'Ivoire est caractérisée par deux types de pêche: (i) la pêche industrielle et (ii) la pêche artisanale.

3.2.1 Pêche industrielle.

La pêche industrielle a vu ses produits débarqués divisés par 2 en un an, de 10607 tonnes (2010) la production est passée à 5154 tonnes en 2011. La rentabilité économique est affectée par la part de plus en plus importante du poste carburant (50 à 60%) dans le coût d'exploitation, en raison de la hausse du prix du carburant et des faibles performances énergétiques des bateaux et ce malgré l'exonération de la taxe spécifique des produits pétroliers sur le carburant détaxé. L'absence de chantier pour le carénage des bateaux participe de la dégradation de l'outil de travail.

La pêche industrielle chalutière : La flottille nationale constituée de 27 chalutiers (2013) s'est fortement renouvelée depuis 2007 avec une moyenne d'âge de 7 ans contre 24 ans auparavant. Cette

structuration s'est accompagnée de la réduction de moitié de la puissance des moteurs qui est passée de 440 CV à 240 CV. Cette évolution s'est faite au profit du développement d'une pêche industrielle côtière. La pêche industrielle chalutière hauturière reste encore à développer.

La pêche industrielle sardinière. La flottille sardinière nationale comprend 20 navires (2013). L'âge moyen des bateaux reste élevé (29 ans). Les débarquements sont en constante baisse depuis 2001. Les débarquements de sardinelle ont diminué de moitié entre 2010 et 2011, passant de 8 851 tonnes à 4 148 tonnes. Ci-dessous l'évolution du volume de la production par type de pêche industrielle.

Tableau 6 : Volume de la production par type de pêche industrielle de 2007 à 2011

		2007	2008	2009	2010	2011
Pêche Chalutière	Marée (nombre)	438	472	566	491	255
	Quantité (tonne)	4 407	2 349	2 763	1 756	1 006
Pêche Sardinière	Marée (nombre)	1 694	1 242	1 273	1 421	1 095
	Quantité (tonne)	11 275	9 693	6 436	8 851	4 148
Total: pêche industrielle (pêche chalutière + pêche sardinière)	Marée (nombre)	2 132	1 714	1 839	1 912	1 348
	Quantité (tonne)	15 682	12 042	9 199	10 607	5 154

La pêche thonière : suite au renouvellement de l'accord de partenariat pêche avec l'UE, les navires de l'Union européenne, composés principalement d'espagnols et de français, opèrent dans la ZEE de la Côte d'Ivoire. Il faut relever que trois autres flottes capturent le thon : (i) la flotte artisanale ivoirienne, constituée de pirogues de type ghanéen, ciblent les thons lors de leur passage le long des côtes. Leur production alimente le marché local, (ii) la flotte thonière industrielle ivoirienne est composée d'un sennear à capitaux coréens.

D'une façon générale, le segment industriel de l'activité de capture génère peu d'emplois pour les ivoiriens malgré la création de l'armement ivoirien (SOLEVANT PECHERIES) à capitaux coréens qui n'emploie quasiment que des officiers étrangers.

3.2.2 Pêche artisanale

Les pêcheries maritimes artisanales sont multi-spécifiques. La pêche artisanale maritime couvre tout le plateau continental tout en étant prépondérante autour des grands centres que sont Abidjan (Grand-Bassam et Jacqueville), San Pedro, Sassandra, Grand-Bereby et Tabou. Les pêcheurs, sont constitués à plus de 90% de ghanéens. Leur migration le long des Côtes fait partie de leur stratégie de pêche tout comme le repli vers le Ghana lorsque les rendements ne sont pas suffisants ou en cas de menace sécuritaire. Le nombre de grandes pirogues ghanéennes ne cesse d'augmenter avec un taux de motorisation de 22%. La production, dominée par les petits pélagiques (sardinelle), est débarquée en grande partie sur les sites de débarquement d'Abidjan (70%), en raison de la demande soutenue de la capitale économique en produits de pêche. La pêche artisanale est mise à mal par la surpêche industrielle et la pêche INN. Elle pourrait générer un nombre substantiel d'emplois et jouer un rôle important dans l'approvisionnement durable du marché local qui ne cesse de se développer.

La pêche artisanale lagunaire emploie des engins (filets maillants, nasses, bambous, éperviers, etc.) et des embarcations (pirogues monoxyles ou en planches, pagaies) moins sophistiquées et peu coûteux en investissement. Les principales espèces pêchées sont constituées d'ethmalose, de mâchoiron, de Tilapia, de crevette et de crabe des lagunes. Les débarquements sont passés de 28000 tonnes en 2009 à 27 000 tonnes en 2011.

La pêche artisanale continentale est pratiquée dans les rivières, les fleuves et les lacs de barrages hydro-électriques, hydro- agricoles et agro-pastoraux par des communautés à dominance étrangère (originaire du Mali de l'ethnie Bozo). La production estimée entre 6000 et 13.000 tonnes est largement inférieure au potentiel de production des plans d'eau. Les espèces de la famille des cichlidés (Tilapia) sont les plus débarquées dans la plupart des pêcheries continentales.

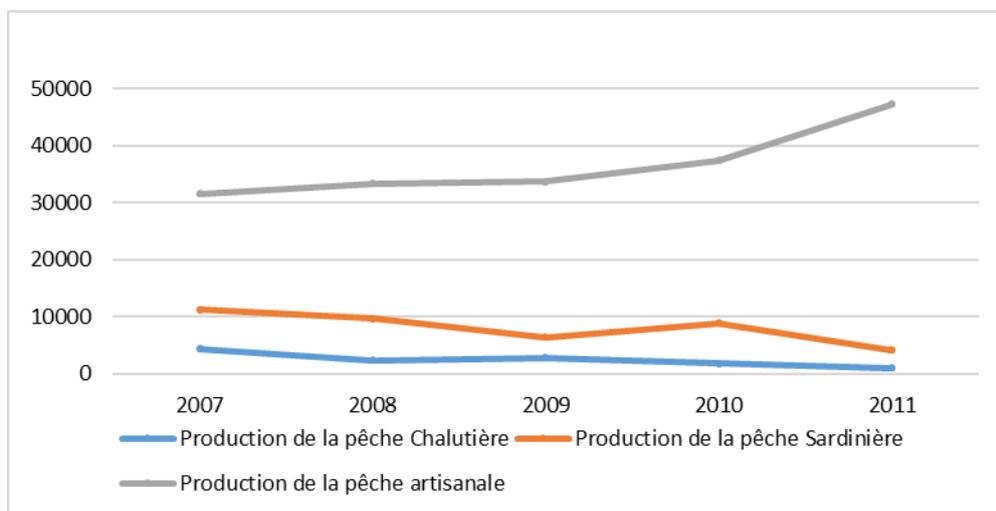


Figure 7 : Evolution des productions des pêches chalutière, sardinière et artisanale (tonnes), de 2007 à 2011

3.3 PRINCIPALES FILIERES DE PRODUITS HALIEUTIQUES EN COTE D'IVOIRE

Le commerce du poisson en Côte d'Ivoire se caractérise par un certain nombre de flux dont les plus importants sont ceux liés à la production nationale, à l'importation de poisson congelé pour le marché domestique, à l'importation de thon pour les conserveries et à l'exportation de thon pour les marchés extérieurs. Ces flux sont agencés en 3 filières.

3.3.1 Produits frais.

Les produits frais commercialisés proviennent des débarcadères des ports d'Abidjan, de San Pedro, des lagunes et des lacs et des importations. Les revendeurs et grossistes se fournissent en petits pélagiques congelés auprès des importateurs, directement aux entrepôts de stockage. Abidjan (4 millions d'habitants) est le marché vers lequel converge une part importante de la production nationale et des importations. Le poisson importé est vendu sous forme décongelée sur les marchés de la capitale économique et est mélangé au poisson issu des pêcheries nationales de sorte qu'il devient très vite impossible de discerner les deux catégories de poisson.

3.3.2 Produits transformés.

La transformation du poisson, avec la technique du fumage, utilise le poisson issu de la production nationale (ethmalose des lagunes, sardinelles de la production industrielle et autres poissons convenant à ce type de transformation) et des importations. Le poisson fumé est pour l'essentiel destiné aux marchés de l'intérieur, ses qualités de conservation lui permettant d'effectuer de longs trajets dans des conditions très précaires et d'être ensuite conservé plusieurs semaines pour une consommation ultérieure.

3.3.3 Filière thonière.

Les trois conserveries actuellement en opération (SCODI, PFCI et CASTELLI) ont une capacité de traitement de poissons de l'ordre de 110 000 tonnes par an. Elles utilisent en moyenne 48% de leur capacité depuis 2005, alors qu'elles ont atteint des niveaux de 100.000 tonnes au cours des années passées. Les troubles politiques de la décennie passée se sont traduits par une détérioration du climat des affaires au port d'Abidjan, pénalisant les usines. Le point de rupture a été atteint en 2005 où l'usine SCODI a été fermée et celle de PFCI a été contrainte à un arrêt de 5 mois, faute de matières premières.

Toutefois, il faut relever que depuis la normalisation de la vie socio-économique en Côte d'Ivoire, les usiniers ont du mal à relever significativement les performances de production. Des défis importants d'accès à la matière première, de prospection de nouveaux marchés en raison des difficultés de leurs marchés traditionnels européens et de structuration interne restent à relever.

Afin de préserver ses fonctions de hub pour la pêche au thon dans la sous-région ouest africaine, des améliorations sont à apporter au port de pêche d'Abidjan, ce qui est essentiel pour la viabilité de l'industrie thonière ivoirienne

Sous-Filière du faux thon. Le port d'Abidjan se caractérise depuis le début des années 1980 par l'importance des débarquements de poissons appelés « faux thons⁴ ». Le Ghana et les navires de l'Union européenne sont les principaux fournisseurs avec un total 25 000 tonnes. Le marché commence à être attractif pour ce type de produit. La Côte d'Ivoire devra être vigilante (renforcer le contrôle) pour éviter qu'une importation délibérée et massive ne viennent promouvoir un nouveau produit commercial et encourager le débarquement de thons immatures provenant des DCP⁵ et compromettant les mesures de gestion des thons tropicaux.

3.4 DISPONIBILITE APPARENTE DES PRODUITS DE PECHE

L'approvisionnement net en poisson de la Côte d'Ivoire est de l'ordre de 280 000 t en 2009. Ce volume correspond à la somme de la production nationale et des importations à laquelle sont soustraites les exportations. Il est relativement constant au cours de la décennie passée, fluctuant entre 220 000 et 280 000 tonnes. Avec une population estimée, en 2009, à 22 millions, un tel approvisionnement net donne une consommation apparente de poisson par habitant de l'ordre de 13 kg (en poids vif) par an. Malgré les efforts de la Côte d'Ivoire, la satisfaction des besoins domestiques dépendra encore des importations des produits de pêche.

⁴ Les thonidés de moindre qualité et/ou de petite taille ou les autres espèces de poissons qui ne sont pas acceptées par les conserveries

⁵ Dispositif de concentration de poisson

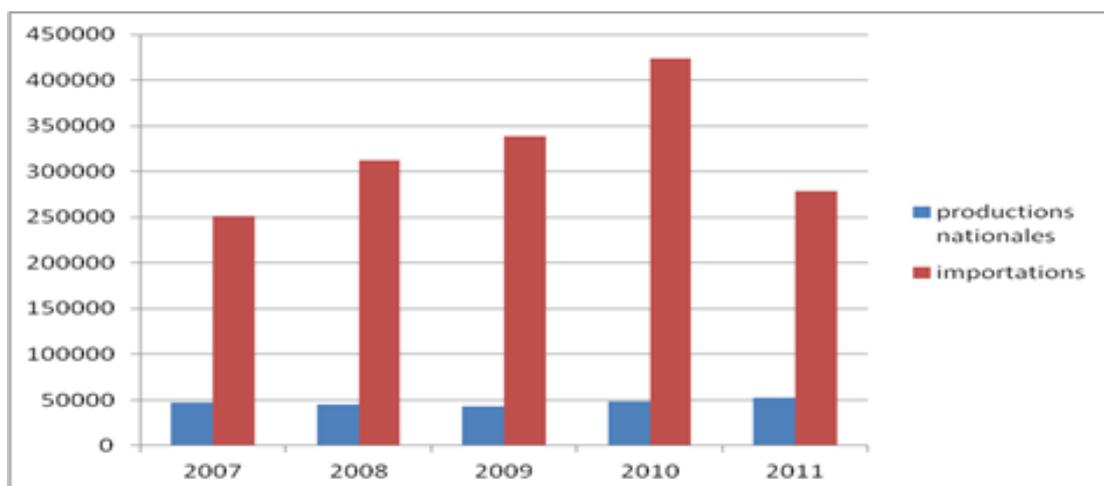


Figure 8 : Evolution des productions nationales ivoiriennes et des importations de produits de pêche et dérivés (tonnes), de 2007 à 2011.

3.5 FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET CONTRAINTES DES PECHEES

3.5.1 Hydrographie.

Le littoral ivoirien s'étire sur 566 km. Le plateau continental ivoirien, relativement étroit, d'une superficie de 12 000 km², s'étend jusqu'à une profondeur de 150 mètres. La fosse du « Trou sans fond », d'une profondeur de 1000 m coupe le plateau continental en face d'Abidjan. Deux courants définissent les mouvements des eaux : (i) le courant guinéen d'Ouest en Est et le sous-courant ivoirien dans le sens opposé. Un phénomène d'upwelling⁶ se manifeste saisonnièrement de juillet à septembre (événement majeur) et en janvier (événement mineur). L'upwelling ivoirien présente la particularité de ne pas être uniforme tout au long de la côte. Il profite, pour l'essentiel, aux espèces de petits poissons pélagiques comme les sardinelles.

Le littoral est composé d'une suite de forêts marécageuses, de lagunes et d'estuaires avec leur végétation de mangroves et de prairies marécageuses. Le système lagunaire ivoirien (Ebrié, Aby, Grand-Lahou et Fresco) couvre 1.200 km² de superficie. Il communique par endroit avec la mer et forme des embouchures avec les fleuves (Comoé pour Ebrié, Bandama pour Grand-Lahou, Bia pour Aby).

Les 4 fleuves principaux : Cavally (600 km), Sassandra (650 km), Bandama (1050 km) Comoé (1100 km) et les cours d'eau méridionaux (Tanoé, Bia, Mé, Agnéby, Niouniourou) assurent les apports en eaux douces et minéraux à ces écosystèmes côtiers.

Des retenues d'eau, issues de la construction des barrages hydro-électriques, sur les fleuves Bandaman, Bia et Sassandra couvrent une superficie totale de 1 760 km². A cela, il faut ajouter plus de 1000 petits barrages et retenues d'eau couvrant environ une superficie de 64 000 ha et près de 100 000 ha de bas-fonds propices à l'élevage de poissons.

⁶ Remontée d'eaux froides riches en nutriments depuis le fond vers la surface

3.5.2 Potentialités halieutiques de la Côte d'Ivoire.

Trois grandes catégories de ressources sont présentes dans la ZEE⁷ de la Côte d'Ivoire: les petits pélagiques, les démersaux et les thonidés :

- **Pélagiques** : Les principaux stocks de poissons côtiers et marins du plateau continental ivoirien appartiennent à la catégorie des petits pélagiques. Leur abondance, est fortement corrélée à l'ampleur des upwellings saisonniers et aux variations hydroclimatiques. Elle varie entre 50 000 et 80 000 t. Les principales espèces sont les sardinelles (*Sardinella aurita* et *S. maderensis*) et le pelon ou friture (*Brachydeuterus auritus*). Les anchois, chinchards et autres clupéidés et carangidés (maquereau notamment) sont d'importance secondaire.
- **Démersaux** : Les résultats des différentes campagnes d'évaluation donnent une biomasse oscillant en 35 000 et 47 000 t. Les ressources démersales sont composées : (i) d'espèces des fonds meubles dont les espèces les plus rencontrées appartiennent à la communauté des Sparidés (dentex, pageot, dorade royale, notamment), de Scianidés (courbine, etc.) et des Crustacés (crevette rose et galathée) ; (ii) d'espèces de fonds rocheux appartenant à la communauté des Lutjanidés (mérour, carpes rouges), et également des langoustes et cigales ; (iii) d'espèces du talus et de pente comme les requins (requin chagrin).
- **Thonidés** : L'abondance totale des thonidés dans la ZEE de la Côte d'Ivoire n'a pas fait l'objet d'évaluation spécifique. Les stocks de thons étant fortement migrateurs, leur abondance est évaluée à l'échelle de la zone du golfe de Guinée. Les 3 principaux stocks sont constitués de **Albacore** (*Thunnus albacares*), de **Listao** (*Katsuwonus pelamis*) et de **Patudo**.

Le peuplement ichtyologique des lagunes est varié (153 espèces). L'ethmalose, petit pélagique, demeure la principale espèce. Elle est fortement inféodée aux conditions environnementales. Les crevettes et le crabe des lagunes constituent une composante relativement importante des captures. Les lagunes ivoiriennes offrent un potentiel de capture annuel estimé à 22.000 tonnes. Le potentiel de pêche des plans d'eau continentaux est estimé à 50.000 tonnes.

3.5.3 Infrastructures de pêche.

La Côte d'Ivoire dispose d'infrastructures importantes d'appui au développement du secteur des pêches. Le niveau d'équipement actuel du port de pêche d'Abidjan est suffisamment viable pour accueillir des navires à fort tirant d'eau. Ces infrastructures sont prévues pour accroître la compétitivité du port d'Abidjan. Dans l'ouest (San-Pedro), le port autonome ambitionne d'améliorer les capacités du port de pêche pour soutenir le développement des activités de pêche dans la partie ouest de la Côte d'Ivoire.

La pêche artisanale, quand à elle, souffre d'une quasi-absence d'infrastructures appropriées, notamment de débarcadères, de marchés, de points de production, de fourniture de glace, etc.

⁷ Zone Economique Exclusive

3.5.4 Recherche halieutique.

Les activités de recherche concernant le secteur de la pêche sont prises en charge par plusieurs institutions: le Centre de Recherches Océanologiques CRO, le Centre National de Recherches Agronomiques (CNRA), le Centre ivoirien de recherche économique et social (CIRES), les laboratoires et les structures universitaires. Ces structures de recherche sont toutes conscientes du rôle qu'elles peuvent et doivent jouer dans les processus de développement du pays.

L'offre de recherche couvre les grands champs disciplinaires intéressant les pêches (biologie, environnement, géographie, sociologie, économie). Certaines structures de recherche inscrivent leur programmation scientifique dans le cadre d'un dialogue construit et formalisé avec le développement, alors que d'autres sont en grande partie déconnectées des attentes des partenaires. On observe le cloisonnement entre les institutions de recherche et entre la Recherche et le Développement. Il est ainsi fréquemment fait grief à la Recherche d'être éloigné des préoccupations du Développement.

La demande de recherche est pressente et évidente tant pour les administrations que pour les professionnels du secteur. Malheureusement, le système de programmation de la recherche scientifique halieutique n'est pas suffisamment participatif pour offrir des opportunités d'expression de cette demande. La nécessaire collaboration entre la recherche et le développement devra se structurer dans un cadre formel qui puisse faciliter les rapports entre institutions relevant de plusieurs départements ministériels.

3.5.5 Surveillance et la lutte contre la pêche illicite

Le Golfe de Guinée est l'une des régions marines où la pêche INN est la plus importante à l'échelle mondiale. La Côte d'Ivoire est victime de cette pratique et ses moyens de lutte sont extrêmement limités. La Stratégie de la Côte d'Ivoire est de s'inscrire résolument dans la politique nationale relative aux actions de l'Etat en mer, de développer le partenariat avec les autres administrations impliquées (Marine nationale, la Douane, armée de l'air, police, gendarmerie et DGAMP⁸) et de s'appuyer sur la coopération sous-régionale et internationale.

La Côte d'Ivoire applique le système de certification des produits de pêche dans le sens Côte d'Ivoire-Union européenne. Une application de la certification élargie à l'ensemble des produits de pêche entrant en Côte d'Ivoire renforcerait sa contribution à la lutte contre la pêche INN, en raison du volume des produits de pêche importé et de sa position stratégique dans le mouvement du thon pêché dans l'Atlantique centre-est.

Encadré 5 : Conflits sur les pêcheries

L'explosion démographique et le fort taux de chômage exerce une forte tension sur le secteur de la pêche, la pression foncière autour des lagunes et des lacs étant déjà très forte, l'excédent de main d'œuvre est dirigé vers la pêche, qui devient un secteur refuge. Il s'en suit une intensification des enjeux liés à l'accès aux ressources et des conflits potentiels.

Sur les lagunes, la coexistence de l'aménagement traditionnel des pêches organisées par les chefs de village et l'approche de gestion de l'administration sont source de conflits. Sur les lacs

⁸ Direction Générale des Affaires Maritimes et Portuaires

hydroélectriques, les conflits ont été exacerbés par l'absence des services publics dans les zones centre nord et ouest du pays pendant les 10 ans qu'a duré la crise socio-politique. L'absence de l'administration et de contrôle a favorisé l'accroissement du nombre de pêcheurs et le développement de la pêche illicite avec l'usage généralisé des méthodes et engins de pêche peu compatibles avec la gestion durable des ressources halieutiques.

La non application des dispositions réglementaires relatives aux zones de pêche en mer conduit aux conflits entre pêche industrielle et pêche artisanale avec la destruction des engins de pêche des artisans par les navires industriels lors de leur déplacement ou lors du déploiement de leurs engins.

Tableau 7: Matrice des forces, faiblesses, opportunités et menaces de la pêche

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Ressources démersales lithophiles sous-exploitées, • Ressources sardinières "robustes", • Ressources financières des accords de pêche; • Existence des plans d'eau lagunaire et continentale à forte productivité, • Volonté manifeste des acteurs à s'investir dans la gestion du secteur • Vulgarisation de la gestion participative, • Industrie halieutique performante • Existence d'une Autorité compétente fonctionnelle • Régime franc • Volonté de coopération des institutions intervenantes • Source d'emplois 	<ul style="list-style-type: none"> • L'étroitesse du plateau continental ivoirien (12 000 km²) ; • Faiblesses de l'upwelling côtier ; • Vétusté des navires de pêche industrielle ; • Déficit d'information sur l'ensemble du secteur avec pour conséquence la faiblesse des outils de prise de décision ; • Faiblesse du cadre politique et réglementaire et mauvaise articulation entre les politiques et les programmes ; • Faiblesse du cadre institutionnel : faible niveau de coopération entre les divers intervenants (recherche, ministères, institutions privées et parapubliques), absence de système de surveillance • Faiblesse du niveau organisationnel des acteurs limitant leur capacité à participer activement à la gestion du secteur, • Etat de pauvreté des communautés de pêche, • Atomicité des points de débarquement
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Forte demande nationale et régionale de produits de pêche • Politique de décentralisation qui précise la distribution des responsabilités de gestion entre les parties prenantes. • Accord de Partenariat Economique (APE), • Existence de laboratoires avec un plateau technique approprié • Elaboration du document de stratégie de réduction de la pauvreté • Existence d'un réseau de centres de recherche et d'universités 	<ul style="list-style-type: none"> • Pollution du milieu maritime (développement du secteur pétrolier), lagunaire et continental, • Conflit d'occupation des zones de pêche (pêche industrielle côtière et artisanale • Exigence des normes sanitaires européennes • Risque de diminution du taux de consommation de poisson par habitant et par an

4.1. DÉFIS CRITIQUES

Les défis critiques à relever par le secteur de la pêche pour la relance économique de la Côte d'Ivoire sont :

- **Nourrir la population ivoirienne dans un contexte de croissance démographique et d'urbanisation accélérées:** Les objectifs de sécurité et de souveraineté alimentaires restent pertinents et d'actualité au regard des niveaux de productions halieutiques et de la crise alimentaire de 2008. Le poisson constituant les 2/3 de l'apport en protéines animales du consommateur ivoirien.
- **Garantir l'augmentation de la production halieutique par l'amélioration de la productivité et l'intensification et préserver la ressource et l'environnement:** l'augmentation de la production halieutique ne doit pas se faire au détriment de l'environnement. La surexploitation des stocks et la destruction de l'habitat du poisson combinées aux activités anthropiques polluantes ont des effets désastreux sur l'équilibre des écosystèmes. La production halieutique nationale doit se développer et s'accroître dans la dynamique de la recherche constante de l'équilibre entre les capacités reproductives naturelles du milieu aquatique et le redéploiement d'un effort de pêche maîtrisé.
- **Maintenir et améliorer la part du marché international des produits halieutiques transformés notamment le thon:** Malgré une production halieutique nationale relativement modeste, la qualité des infrastructures portuaires et les performances de l'industrie thonière font de la Côte d'Ivoire un pays qui compte dans l'économie halieutique mondiale. Le maintien et l'amélioration du niveau d'équipement infrastructurel requiert donc une attention particulière et une politique d'investissement soutenue au bénéfice des ports de pêche d'Abidjan et de San-Pedro et le développement de petits ports secondaires dans les principaux centres de débarquement notamment sur le littoral, autour des lagunes et des principaux lacs hydroélectriques.
- **Réconcilier la réduction de la pauvreté des communautés de pêche artisanale avec la gestion durable des ressources halieutiques** dont dépendent ces mêmes communautés. Les populations rurales se trouvent fragilisées et les communautés de pêche le sont davantage en raison même de la nature des ressources naturelles dont elles dépendent. Elles se trouvent confrontées à la restriction des opportunités économiques et sociales. La tendance des communautés de pêche est d'exploiter au maximum, les seules ressources naturelles auxquelles elles ont librement accès, les ressources halieutiques. La pêche devient le filet de sécurité qui accueille les actifs ruraux qui ont du mal à s'insérer dans les autres circuits économiques. La gestion durable n'est plus seulement une question technique, elle doit s'insérer dans une approche holistique qui atténue les effets pervers de sa mise en œuvre.

4.2 STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

La stratégie de développement des pêches sera basé sur l'exploitation des ressources halieutiques à des niveaux supérieurs mais durables, afin de conserver, malgré l'accroissement de la population (3,3%), des niveaux proches de la consommation per capita actuelle (15 kg), tout en réduisant les importations à des niveaux raisonnables.

La stratégie s'appuiera sur les niveaux atteints dans le passé et les évaluations des stocks estimées par le CRO en 2007.

Les captures des pêches industrielles en 2020, sont estimées à hauteur de 60 à 75% du potentiel selon les groupes d'espèces visés soit une production globale de 62 000 tonnes de produits halieutiques comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Tableau 8 : Estimation des productions des pêches industrielles à l'horizon 2020

Pêcheries	Potentiels de production	Production 2007	Objectifs de production 2020	
			Quantité (t/an)	Accroissement en %
Sardinière	81 000 ⁽¹⁾	11 275	37 000	54,17
Chalutière (poisson)	27 000 ⁽¹⁾	4 407	13 500	50,00
Chalutière (Crustacés et mollusques)	1 200 ⁽¹⁾	704	1 500	50
Thonière	18 000 ⁽²⁾	3 000 ⁽³⁾	10 000	42,86
Total	127 200	19 386	62 000	51,22

Pour les pêches artisanales, les objectifs totaux de production sont fixés avec les mêmes méthodes que celles de la pêche industrielle.

Les pêcheries artisanales, du fait du préalable posé par la condition de réhabilitation des plans d'eau continentale, progresseraient de seulement 3% par an. La mobilisation des ressources lagunaires, dans le cadre d'une gestion responsable resterait au mieux à son niveau actuel (en tonnage), car probablement ces plans d'eau sont déjà pleinement exploités, et seule leur occupation par l'aquaculture pourrait accroître la production.

Tableau 9 : Objectifs totaux de production des pêcheries artisanales à l'horizon 2020

Pêcheries	Potentiel de production (t/an)	Production 2007 (t/an)	Objectifs de production 2020	
			Quantité (t/an)	Accroissement (%)
Maritime	17 465 ⁽¹⁾	28 428	35 000	9
Lagunaire	22 500 ⁽²⁾			
Lacustre	30 280 ⁽³⁾	3 178	20 000	33
Total	70 245	31 606	55 000	17

Toutes pêcheries maritimes, lagunaires et continentales confondues, il est envisagé de porter la production annuelle totale des productions halieutiques de l'ordre de 52 282 tonnes en 2007 à **117 000 tonnes en 2020** (Cf. tableau 7). A cet horizon, le taux d'exploitation des ressources halieutiques par la pêche, sera de l'ordre de **64%**, laissant une marge assez confortable pour couvrir les aléas causés par la nature et les hommes.

Tableau 10 : Récapitulatif des objectifs quantitatifs des pêches (tonne) aux horizons 2015 et 2020

Pêcheries	Potentiel de production (t/an)	Productions 2007 (t/an)	Objectifs de production			
			2015 (t/an)		2020 (t/an)	
				Accroissement (%)		Accroissement (%)
Industrielle	127 200	19 386	41 000	111,49	62 000	51,22
Artisanale	70 245	31 606	51 000	48,71	55 000	17,02
TOTAL	197 445 (1)	50 992 (2)	92 000		117 000	

(1)Source: Rap. CRO 2007; (2) source DPH 2007 (N.B. les captures étrangères ne sont pas comptabilisées)

A l'horizon 2020, la contribution des pêches sera estimée à **27,86%** contre 19,20% en 2007. De ces projections, il apparaît nettement que, d'ici 2020, malgré l'accroissement de la production halieutique locale hors aquaculture, le niveau des importations va croître considérablement, passant de 277.000 tonnes en 2015 à 283.000 tonnes en 2020 comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Tableau 11 : Estimation de la contribution des pêches à la satisfaction des besoins nationaux en produits halieutiques aux horizons 2015 et 2020

	2007	2015	2020
Objectifs Pêche (tonnes)	52 282	92 000	117 000
Importation (tonnes)	220 000	277 000	283 000
Total disponible (tonnes)	272 282	375 000	420 000
Contribution des pêches (%)	19,20	24,53	27,86

La consommation per capita (15 kg/an), avec le niveau actuel des importations, chutera progressivement de 15 à 8 kg si une politique vigoureuse de relance de la production halieutique nationale n'est pas mise en œuvre.

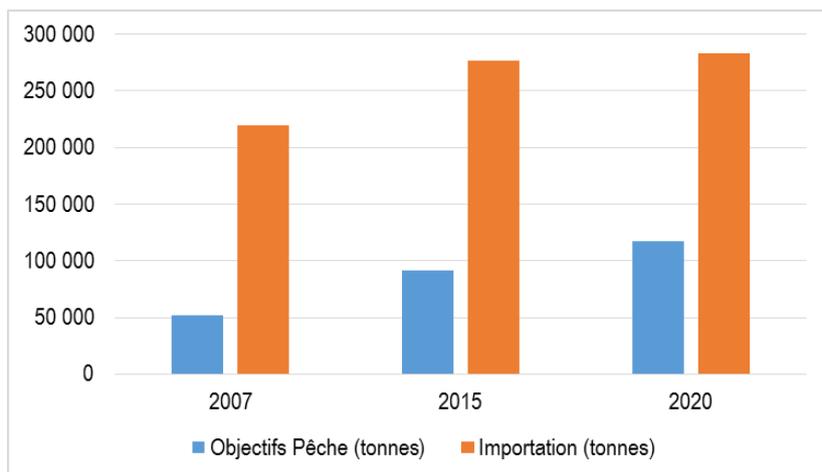


Figure 9 : Evolution de la production nationale des pêches et des importations de produits de pêche et dérivés (tonne), aux horizons 2015 et 2020.

4.3 ORIENTATIONS STRATEGIQUES

La mise en œuvre de la stratégie de développement de la pêche, contribuera à l'atteinte du résultat stratégique (2) du PND 2012-2015 qui est intitulé comme suit : «La création de richesses nationales est accrue, soutenue et les fruits de la croissance repartis dans l'équité». L'obtention de ce résultat stratégique passe par la réalisation d'un ensemble de résultats sur le plan du développement qui sont la conséquence de la réalisation des activités, des produits et effets du Plan déclinés selon les quatre axes d'intervention suivants :

1. Gestion durable et responsable des ressources halieutiques ;
2. Amélioration de la productivité et de la compétitivité de la pêche ;
3. Renforcement des capacités des acteurs de la pêche.

L'impact attendu est : «**la pêche exercée dans un environnement sain est performante et contribue à réduire l'extrême pauvreté et la faim** ». Pour la réalisation de cet impact, des effets et produits sont attendus.

4.3.1 Axe 1 : Gestion Durable et Responsable des Ressources Halieutiques

L'objectif de cet axe est de mettre en place les instruments de gestion du secteur par la formulation et la mise en œuvre de plans d'aménagement spécifiques aux différentes pêcheries, une réglementation adaptée et en cohérence avec les engagements internationaux et des capacités accrues d'encadrement et de surveillance des eaux sous juridiction nationale ;

Les deux (02) effets attendus de cet axe stratégique sont :

- la gouvernance des pêches et la gestion participative des pêcheries et des plans d'eau est renforcée ;
- le suivi, contrôle et surveillance des pêches(SCSP) et la préservation de l'environnement aquatique sont améliorés.

Effet 1 : la gouvernance des pêches et la gestion participative des pêcheries et des plans d'eau sont renforcées

Une meilleure gouvernance dans la gestion des pêches jettera les bases d'une croissance économique à long terme. La gestion efficiente du secteur des pêches requiert de disposer d'informations stratégiques pertinentes et de cadre juridique et réglementaire adapté.

Les cinq (05) produits attendus sont les suivants :

- les programmes de développement des pêches sont validés et soumis au gouvernement ;
- une nouvelle loi est prise en remplacement de la loi n° 86-478 du 1er juillet 1986 relative à la pêche et à l'aquaculture et les textes afférents (décrets, arrêtés) également ;
- des plans de gestion participative des plans d'eau et des pêcheries sont élaborés et mis en œuvre ;
- Des données statistiques pour la gestion du secteur des pêches existent
- la coopération sous-régionale et internationale dans le domaine de la pêche est redynamisée.

Effet 2 : le suivi, contrôle et surveillance des pêches (SCSP) et la préservation de l'environnement aquatique sont améliorés

Les activités à financer via cet effet résultent du constat que le suivi, le contrôle et la surveillance des zones de pêche ne sont pas encore assurés de manière satisfaisante et que l'environnement aquatique est constamment agressé par le développement de l'exploitation pétrolière, la modernisation de l'agriculture (fertilisants, pesticides) et l'urbanisation galopante. La pêche illicite non déclarée et non réglementée (Pêche INN) et la détérioration de l'écosystème aquatique compromettent la durabilité des ressources halieutiques et de l'économie halieutique avec des conséquences environnementales, économiques et sociales incalculables.

Cinq (05) produits sont attendus :

- Un plan de surveillance de la ZEE et de lutte contre la pêche INN est élaboré et mis en œuvre ;
- La lutte contre la pêche INN dans les eaux continentales et dans les lagunes est renforcée ;
- La participation des communautés riveraines au système de suivi des navires ou VMS est renforcée ;
- Un plan de préservation et de protection de l'environnement aquatique est élaboré et mis en œuvre.
- Un plan de surveillance des contaminants du milieu aquatique est élaboré et mis en œuvre en partenariat avec les autres acteurs publics et privés

4.3.2 Axe 2 : Amélioration de la productivité et de la compétitivité de la pêche

La contribution soutenue des pêches à l'économie nationale repose essentiellement sur la pérennité des ressources halieutiques et l'efficacité économique des segments de la production, de la transformation, de la conservation et de la distribution des produits de pêche.

Trois (03) Effets sont attendus :

- la production nationale de produits de la pêche artisanale est accrue ;
- la pêche industrielle est améliorée ;

- l'industrie halieutique est compétitive.

Effet 3 : La production nationale de produits de la pêche artisanale est accrue

Le renforcement des performances de la pêche artisanale maritime impliquera d'améliorer sensiblement les moyens de travail des artisans pêcheurs. En effet, la raréfaction du bois et pour des raisons évidentes de protection des ressources ligneuses impose d'envisager de concevoir et de diffuser des pirogues en matériaux autres que le bois. Il faut également relever le niveau actuel de motorisation des pirogues 59% à 95% à l'horizon 2020.

Quatre (04) produits sont attendus :

- les moyens de production de la pêche artisanales sont modernisés ;
- les pertes post-capture sont réduites ;
- les infrastructures de bases sont améliorées ;
- l'accès des acteurs à des financements adaptés est assuré.

Effet 4 : La pêche industrielle est redynamisée

La relance de la pêche industrielle recommande d'améliorer la rentabilité économique de la flotte ivoirienne. Au plan structurel, la Côte d'Ivoire doit disposer d'un chantier naval pour le carénage, la réparation et l'entretien des navires de pêche industrielle. En outre, de nouvelles techniques de pêche plus adaptées à l'environnement ivoirien doivent être promues. Enfin, il faut améliorer les performances énergétiques des navires de pêche ivoiriens. A cet effet, trois (04) produits sont à atteindre :

- les bateaux de pêche sont performants ;
- le pêche industrielle hauturière est développée ;
- de nouveaux accords de pêches sont signés et mis en œuvre ;
- les infrastructures d'accès au marché sont réhabilitées/construites.

Effet 5 : L'industrie halieutique est compétitive

Cet axe cible l'augmentation du taux d'utilisation actuel des capacités installées des conserveries transformatrices de thon de 48.000 tonnes à 110.000 tonnes par des investissements internes en vue de moderniser les usines. Il s'attaquera également au renouvellement de la flottille nationale thonière sous forme de joint-venture avec des partenaires dans le cadre du partenariat public-privé.

Quatre (05) produits sont attendus de cet effet :

- la productivité des conserveries est améliorée ;
- la loi sur la zone franche est rigoureusement appliquée ;
- les barrières non tarifaires sont éliminées ;
- le dispositif de contrôle qualité est renforcé ;
- la pêche thonière nationale est développée dans le cadre du partenariat public-privé

Encadré 6 : Sécurisation des importations des produits halieutiques

Pendant encore quelques années, la Côte d'Ivoire dépendra des importations des produits de pêche pour satisfaire sa demande domestique. La sécurisation de cet approvisionnement passe par le déploiement d'une diplomatie « halieutique » qui multiplie les accords de coopération avec les principaux fournisseurs de produits de pêche à la Côte d'Ivoire. Trois (03) produits sont attendus :

- des accords de partenariat avec les pays fournisseurs de produits halieutiques sont signés;
- les chancelleries sont sensibilisées à cet effet ;
- un cadre de concertation avec les importateurs est mis en place

4.3.3 Axe 3 : Renforcement des capacités des acteurs de la pêche

L'objectif de cet axe est de renforcer et de valoriser les capacités, notamment apporter un appui conséquent et cohérent aux initiatives de développement à tous les niveaux et dans tous les domaines : éducation et formation, encadrement, organisations socio-professionnelles, financement, innovations techniques et technologiques, communication, etc.

Les effets attendus de cet axe stratégique sont les suivants :

- les capacités institutionnelles et techniques du secteur sont renforcées
- les systèmes d'appuis et d'encadrement sont améliorés et mis en cohérence

Effet 6 : les capacités institutionnelles et techniques du secteur sont renforcées

Cet effet constitue un levier important pour la valorisation des potentialités physiques et managériales disponibles. Il s'agira de fournir à tous les acteurs (privés, publics et para publics) les instruments institutionnels et techniques nécessaires à leur pleine participation au développement du secteur. Les mesures à prendre pour y parvenir porteront sur trois (03) produits qui devront être atteints :

- les Organisations Professionnelles du secteur sont structurées et mises aux normes ;
- les capacités des acteurs du secteur sont renforcées ;
- les capacités d'intervention des administrations publiques en charge des pêches sont renforcées.

Effet 7 : les systèmes d'appui conseil, d'encadrement, de formation de et recherche-développement sont améliorés et mis en cohérence

Il s'agira d'améliorer les systèmes d'appuis et d'encadrement existants, principalement à promouvoir une meilleure coordination entre les différents niveaux de décision, les initiatives et les services intervenant dans le secteur : clarification des rôles, optimisation des synergies, ancrage institutionnel et organisations professionnelles et communautaires, etc. En particulier, l'implication du secteur privé, en termes de compétences et de capitaux, sera encouragée sur la base de cahiers de charges précis, pour compenser le désengagement des services publics partout où cela est nécessaire.

Cet effet sera atteint par la réalisation des trois (03) produits suivants :

- des innovations techniques et technologiques de pêche pertinentes et accessibles à la majorité des acteurs sont identifiées et mis en place ;
- Un appui conseil de qualité est fourni aux acteurs du secteur ;
- la formation professionnelle et l'enseignement technique dans le domaine des pêches sont renforcés.

4.4 BUDGET DU PLAN DE DEVELOPPEMENT ET MOBILISATION DES RESSOURCES

Le coût de la stratégie de la pêche est évalué à **91,9 milliards de F CFA (Quatre-vingt-onze milliards neuf cent millions de FCFA)**.

4.5 MATRICE DES RESULTATS ET DES RESSOURCES (Cf. Tome II)

3^{ème} PARTIE :
PLAN STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT
DE L'AQUACULTURE EN COTE D'IVOIRE

5.1 POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR AQUACULTURE

La volonté du Gouvernement ivoirien, de promouvoir l'aquaculture, s'est manifestée depuis les années 1950. Essentiellement axée sur la composante pisciculture, l'évolution de l'aquaculture a été jalonnée par quatre phases successives. Il s'agit notamment :

La phase d'initiation. Elle s'est traduite, à partir de 1954, par l'installation de stations de recherche et de production d'alevins pour des élevages privés. Elle a permis la mise en place des premiers étangs piscicoles dans plusieurs régions du pays et de choisir le Tilapia du Nil (*Oreochromis niloticus*) comme espèce d'élevage à laquelle un poisson carnassier, *Hemichromis fasciatus*, a été associé pour contrôler la prolifération des juvéniles.

La phase d'implantation et de sensibilisation. C'est la phase au cours de laquelle l'aquaculture a été considérée comme un thème de développement dans la politique d'autosuffisance et de sécurité alimentaires prônée par le Gouvernement. Les efforts déployés par l'Etat ont été axés sur trois volets: la promotion de la pisciculture en milieu rural (Projet PNUD / FAO, 1978 à 1990/coût : 2,1 Milliards F CFA), la pisciculture lagunaire (Projet Aquaculture Lagunaire, 1981 à 1998/coût : 4,6 Milliards F CFA) et la crevetticulture (Blohorn Aquaculture, 1990 à 1993/coût : 2,1 Milliards F CFA). Elle visait prioritairement le développement de l'aquaculture semi-intensive, à petite échelle.

La phase de la régionalisation du développement de l'aquaculture. Elle a été marquée par la mise en place de projets régionaux dont l'objectif était de profiter des avantages comparatifs des différentes régions du pays pour valoriser les acquis techniques obtenus dans le cadre du Projet PNUD/FAO. Il s'agit des : (i) Projet Piscicole du Centre-Ouest (PPCO 1992 à 1999/coût : 860 Millions F CFA), Projet d'Appui à la Profession Piscicole dans l'Est de la Côte d'Ivoire (PAPPE 1996 à 2003/coût : 1,18 Milliards F CFA), et du volet piscicole du Projet de développement rural intégré de la région forestière de l'Ouest (Projet BAD-Ouest 1997 à 2002/coût : 1,71 Milliards F CFA).

La phase de l'émergence de l'aquaculture industrielle. Dans la région Sud du pays, le PAL a servi de modèle pour intéresser des initiatives privées à s'investir dans ce domaine d'activité. L'exemple en particulier de la Société Ivoirienne d'Aquaculture Lagunaire (SIAL, 1990-1995) pour 1 milliard de F.cfa qui s'est installée dans la production industrielle et la commercialisation du mâchoiron et du silure, a suscité l'émergence de promoteurs qui se sont investis dans la mise en place d'unités de production industrielle de poisson d'élevage. Plusieurs fermes de pisciculture commerciale de type industriel ont donc été créées sous forme de PME.

5.2. PERFORMANCE DE L'AQUACULTURE IVOIRIENNE

5.2.1 Systèmes de production

Plusieurs systèmes d'exploitation semblent aujourd'hui adaptés aux conditions environnementales, économiques et sociales du territoire national, à savoir : extensif, semi-intensif et intensif, en fonction des facteurs de production des pisciculteurs et entrepreneurs.

- **le système extensif** : c'est un système dans lequel les poissons sont stockés à une densité moins forte et où leur croissance repose uniquement sur la présence de nourriture naturelle. le choix d'une pisciculture extensive ne nécessitant aucun autre intrant que ceux disponibles sur l'exploitation du pisciculteur. La production varie de 1 à 1,5 tonnes de poisson par hectare par an ;
- **le système semi-intensif** : dans ce système, les élevages de poissons se font en zones fermées. La production varie de 6 à 8 tonnes/ha/an, avec un potentiel de 15 tonnes/ha/an ;
- **le système intensif en étang** : c'est système dans lequel les poissons sont stockés à plus ou moins forte densité et où leur croissance est soutenue par une alimentation adéquate fondée sur l'emploi d'engrais et d'aliments. La production est évaluée à plus de 20 tonnes/ha/an ;
- **l'élevage en enclos en milieu lagunaire** : dans ce système, les enclos lagunaires seront chargés à la densité de 15 poissons/m² avec des alevins de tilapia de 25 à 30 g. Les rendements espérés varient de 40 T/ha/an à 100T/ha/an respectivement en début d'exploitation et en année de croisière.

En pisciculture extensive, les élevages sont conduits sans fertilisants ni apports de nourriture et visent au maintien d'un équilibre écologique naturel et stable, mais dirigé au profit de l'homme. Pour intensifier la production de poissons dans ces eaux naturelles, on fournit à ces poissons un supplément de nourriture. Dans le cas de la pisciculture intensive, l'eau et l'alimentation sont entièrement contrôlées.

5.2.2 Espèces aquacoles utilisées en Côte d'Ivoire

Le bilan général du développement de l'aquaculture en Côte d'Ivoire se résume au fait que seul le volet pisciculture a pu se développer véritablement à 90% sur l'élevage de Tilapia (*Oreochromis niloticus*) et accessoirement sur les silures (*Heterobranchus longifilis* et *Clarias gariepinus*) et le mâchoiron (*Chrysichthys nigrodigitatus*).

La production nationale aquacole est estimée à 3000 tonnes/an constituée à 90% de Tilapia, malgré d'importants investissements consentis par le secteur public et le secteur privé dans l'élevage d'autres espèces.

Tableau 12 : Production nationale des produits d'aquaculture (Tonne), de 2007 à 2012

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Production aquaculture	1 290	1 290	1 310	1 700	3 394	4 500

Les efforts engagés par la recherche scientifique ont permis de mettre à la disposition des aquaculteurs des poissons et des crevettes adaptés soit en eaux douces soit en eaux saumâtres:

Pour les eaux douces, on a :

- cinq (5) espèces de poisson : Tilapia (*Oreochromis niloticus*), Silures (*Heterobranchus longifilis*, *Clarias gariepinus*), *Heterotis niloticus* et *Parachanna obscura* ;
- trois espèces locales de crevettes d'eau douce (écrevisses): *Macrobrachium vollenhovenii*, *Macrobrachium macrobrachium* et *Macrobrachium felcium* dont les caractéristiques et les potentialités aquacoles ne permettent pas d'envisager leur production industrielle, selon les études.

Pour les eaux saumâtres, on a :

- trois (3) espèces de poisson pour les élevages en eaux lagunaires : mâchoiron (*Chrysichthys nigrodigitatus*), silure (*Heterobranchus isopterus*), Tilapia (*Oreochromis aureus manzala*).
- quatre (4) espèces de crevettes (pénéides) d'eaux saumâtres qui ont fait l'objet de tests pour évaluer leurs performances zootechniques : *Penaeus monodon*, *Penaeus duorarum notialis*, *Penaeus indicus* et *Penaeus vannamei*. *Penaeus vannamei* est l'espèce la plus intéressante commercialement à cause surtout de la possibilité d'une éventuelle maîtrise des paramètres zootechniques liées à cette espèce. Toutefois, *Penaeus monodon* Tigrée ou Crevette géante présente les meilleures performances zootechniques, mais la problématique de son élevage réside dans la maîtrise de sa production.

5.2.3 Structure de la filière

La filière piscicole en générale et la pisciculture paysanne en particulier, manque d'organisation réelle. Il n'existe pas d'organisation professionnelle typiquement de type pisciculture paysanne à l'heure actuelle ni d'interprofession.

Toutefois, en février 2010, la filière a enregistré la création de l'Association Nationale des Aquaculteurs de Côte d'Ivoire (ANAQUACI). Il s'agit d'une organisation qui regroupe plusieurs catégories d'acteurs, notamment les associations locales de pisciculteurs, les coopératives d'aquaculteurs, les entreprises de production aquacoles et les aquaculteurs privés. Force est cependant de constater que cette organisation est peu représentée sur l'ensemble du territoire. Ce qui caractérise les faiblesses au niveau de la dynamique organisationnelle du secteur de l'aquaculture ivoirienne.

5.3 CONTRAINTES MAJEURES DE L'AQUACULTURE

L'aquaculture ivoirienne dispose d'importantes potentialités de développement ; les marges de progrès sont grandes non seulement du point de vue étendue exploitable et de productivité, mais également du point de vue de la demande qui est considérable, bien qu'elle soit concurrencée par le poisson d'importation. Il apparaît de grandes possibilités de positionnement sur les marchés, à condition que les producteurs bénéficient d'appuis appropriés pour améliorer la qualité de leurs produits et pour mieux

maîtriser les circuits et les débouchés commerciaux. Cependant, il existe des contraintes pour lesquelles des solutions appropriées peuvent être trouvées dans le cadre de Partenariats Public Privé.

La faible production d'alevins. La faiblesse au niveau de la production d'alvin s'explique par : (i) le fort taux de femelles dans les portées de tilapia, (ii) la non maîtrise des systèmes et techniques de reproduction des poissons d'élevage et (iii) la récession génétique au niveau des stocks de géniteurs.

La faible disponibilité de l'eau. Les contraintes à ce niveau concernent : (i) l'indisponibilité de l'eau en saison sèche, (ii) la réalisation d'étude de faisabilité inadaptées, (iii) la gestion inappropriée de l'eau, (iv) la mauvaise qualité de l'eau, (v) le niveau de pollution élevé dans les sites périurbains, (vi) les ouvrages piscicoles inadaptés et (vii) les effets du changement climatique.

La faible disponibilité d'aliment de qualité. Cette situation est consécutive à (i) la faible disponibilité des intrants pour la formulation des aliments, (ii) la mauvaise qualité des aliments, (iii) le coût des aliments jugé élevé par les acteurs, (iv) la formulation inappropriée des aliments, (iv) la non maîtrise des technologies de fabrication des aliments et (v) le manque de contrôle et de certification des aliments commercialisés.

Les difficultés d'accès à la terre. Cette situation est due (i) à l'urbanisation qui atteint certains sites de production, (ii) aux difficultés d'accès aux nouveaux sites, (iii) à l'insécurité foncière, et (iv) à la pollution autour des grandes villes.

Les insuffisances dans la conception des aménagements piscicoles. Il s'agit ici de : (i) l'insuffisance des compétences (qualité et nombre), (ii) l'inadéquation formation emploi et (iii) la faible maîtrise des techniques d'aménagements piscicoles.

L'insuffisance de capitalisation et de pérennisation des acquis. Les acteurs de la filière déplorent : (i) l'absence de stratégie de pérennisation, (ii) le manque de suivi post projets de développement, (iii) le faible niveau de vulgarisation des acquis et (iv) la non appropriation des acquis des projets par les bénéficiaires.

L'accroissement des pathologies aquacoles. Il s'agit de (i) la recrudescence des maladies des poissons, et (ii) la forte mortalité des poissons, ce qui engendre la baisse de productivité des fermes piscicoles.

Le faible niveau organisationnel. Ce constat relève de (i) l'absence de cadre de concertation entre les acteurs (producteurs, recherche) et (ii) la faible représentation de l'ANAQUACI sur le territoire national.

L'indisponibilité des gestionnaires d'exploitation qualifiés. Les fermes piscicoles ne disposent pas de système de gestion efficace à cause de (i) la charge salariale élevée, (ii) l'inadéquation formation-emploi et (iii) l'insuffisance des ressources humaines qualifiées et adaptées au niveau de développement des exploitations.

L'insuffisance de fonds de roulement. Les acteurs ont de plus en plus de difficultés pour accéder à des financements adéquats. Les contraintes à ce niveau concernent notamment, (i) la flambée des prix

des intrants, (ii) l'augmentation des charges salariales, (iii) la faiblesse de l'offre de crédit, (iv) la faible productivité des fermes, (v) la faiblesse du système de gestion financière des fermes.

La faible qualité des produits piscicoles. Les faiblesses en matières de qualité des produits piscicoles se situent aux niveaux des points suivants : (i) le Goût de vase (parfois), (ii) la taille et le poids des prises (iii) l'absence d'un système fiable de contrôle-qualité et de labellisation des produits piscicoles.

La faible compétitivité des produits piscicoles. Cette situation est consécutive à (i) la faiblesse de la taille du poisson (ii) l'insuffisance de maîtrise culinaire du poisson de pisciculture (iii) la cherté du produit (iii) la faible organisation du circuit de commercialisation (iv) le niveau élevé des charges de commercialisation et (v) Coût élevé du transport.

La faible organisation du circuit de commercialisation. Cette situation est due à (i) l'insuffisance d'infrastructures de conservation et de commercialisation (ii) Absence de système d'informations marché, (iii) l'insuffisance de promotion du produit piscicole, Inaccessibilité du produit, (iv) les difficultés d'approvisionnement et (v) l'absence de marché de gros de poisson.

La faible valorisation des produits aquacoles. Les causes de cette situation sont (i) le faible niveau d'intensification de la production et (ii) l'insuffisance en matière de recherche agro-alimentaire pour la valorisation des produits aquacoles.

Ci-dessous le tableau des forces, faiblesses, contraintes et opportunités de l'aquaculture.

Tableau 13 : Matrice forces, faiblesses, opportunités et menaces de l'aquaculture en Côte d'Ivoire

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Emergence d'une tradition d'élevage aquacole ; • Existence des plans d'eau lagunaire, continentale et de vastes bas-fonds ; • Activité attrayante pour des investisseurs de toutes catégories sociales, créatrice d'emplois et richesse ; • Succès de la vulgarisation de la pisciculture à petite échelle par des acteurs autonomes (aménagistes et constructions d'étangs) issus des projets de développement ; • Existence d'une diversité de systèmes techniques de production ; • Existence d'un réseau de centres de recherche et d'universités ; • Emergence d'une association de professionnels du secteur à l'échelle nationale ; • Optimisation de la gestion globale de l'hydraulique des bas-fonds (riziculture, pisciculture) ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de structure permanente de coordination de la promotion de l'aquaculture ; • Déficit d'information sur l'ensemble du secteur avec pour conséquence la faiblesse des outils de prise de décision ; • Faiblesse du cadre politique et réglementaire (allusion brève et discrète dans la loi de 1986) ; • Faiblesse du niveau organisationnel des acteurs limitant leur capacité à structurer la chaîne de valeur et l'interprofession aquacole ; • Disponibilité et qualité insuffisantes des alevins ; • Disponibilité et qualité insuffisantes des aliments pour poisson ; • Interdits culturels relatifs à la consommation des silures (sauf pour le mâchoiron).
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un environnement agricole et agro-Industriel performant pouvant fournir tous les ingrédients pour la fabrication d'aliments pour poisson de qualité ; • Existence d'un marché international compétitif d'intrants de qualité (géniteurs, aliments) ; • Existence de centres de formation et de réseaux internationaux de compétences techniques et scientifiques de qualité ; • Forte demande nationale et régionale en produits et intrants d'aquaculture ; • Existence d'une politique de décentralisation ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Pollution du milieu maritime (développement du secteur pétrolier), lagunaire et continental ; • Conflit d'occupation et pollution des bas-fonds (riziculture, culture maraîchère) ; • Exigence des normes sanitaires européennes ; • Insuffisance du plateau technique du laboratoire de pathologie aquacole du LANADA ; • Restriction du marché national de silures ;

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Accord de Partenariat Economique (APE) ;• Harmonisation des politiques et de la réglementation en pêche et aquaculture au sein des pays membres de l'UEMOA ;• Existence de laboratoires avec un plateau technique approprié ; | |
|---|--|

6.1 DEFIS MAJEURS

L'aquaculture doit relever quatre défis majeurs pour contribuer significativement à la relance de la croissance et du développement de la Côte d'Ivoire.

- **Nourrir la population ivoirienne dans un contexte de croissance démographique et d'urbanisation accélérées:** Les objectifs de sécurité et de souveraineté alimentaires restent pertinents et d'actualité au regard des niveaux de productions halieutiques et de la crise alimentaire de 2008. Le poisson constituant les 2/3 de l'apport en protéines animales du consommateur ivoirien.
- **Garantir l'augmentation de la production halieutique par l'amélioration de la productivité et l'intensification tout en préservant la ressource et l'environnement :** l'augmentation de la production halieutique (pêche et aquaculture) ne doit pas se faire au détriment de l'environnement. Bien que l'expansion de l'aquaculture soit rendue nécessaire, elle demeure une épée à double tranchants. En effet, en dépit de sa capacité, aujourd'hui avérée, à nourrir des populations toujours croissantes, elle peut aussi contribuer significativement à aggraver les problèmes de destruction de l'environnement si elle doit se développer sans contraintes.
- **Améliorer le climat des affaires.** Il s'agit de veiller au respect et à l'application de toutes les mesures réglementaires en vue de créer un climat propice aux affaires. Il s'agit particulièrement pour l'Etat, d'une part, d'assainir l'environnement de la filière en termes de fiscalité et de foncier, et d'autre part, de jouer efficacement le rôle de contrôle pour le respect des normes.

6.2 STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

La stratégie de développement de l'aquaculture en Côte d'Ivoire est orientée autour de deux (02) scénarii (scénarios) de production :

- **Scénario 1 :** les tendances actuelles restent inchangées,
- **Scénario 2 :** Les investissements de base sont réalisés et les réformes définies sont mises en œuvre.

Encadré 7 : Hypothèses d'estimation des productions attendues de l'aquaculture

L'estimation des productions attendues de l'aquaculture repose sur les hypothèses suivantes :

1. la production annuelle estimée en 2007 est de 1290 tonnes selon le MIRAH ;
2. les systèmes de production aquacole actuels et leurs performances observées servent de référence pour les projections à l'horizon 2020; ainsi :
 - les systèmes de production industrielle intensive hors sol (type HYDROFISH) seront

adoptés par au moins 9 nouveaux opérateurs pour une production annuelle de 1095 tonnes/an chacun, et pour une production totale de 10950 tonnes/an,

- la production intensive lagunaire et lacustre en cages flottantes (type PSAT, SAPPE, TAABO) est estimée à 12 600 tonnes pour 70 opérateurs,
- les systèmes de production extensive à semi-intensive, en étangs occuperont une superficie totale de 4 500 hectares (contre 750 ha en 2012) et produiront 94 500 tonnes (2 cycles/an grâce à un approvisionnement régulier en intrants de qualité)
- les collectivités locales des zones hébergeant une représentation départementale ou régionale du MIRAH seront dotées de retenues d'eau d'au moins 175 hectares par zone pour une production totale de 12 775 tonnes/an,
- il est supposé qu'une production complémentaire de diverses autres espèces aquacoles (silures, Heterotis, crevette, grenouille, etc.) de 67 500 tonnes/an est obtenue par l'ensemble des exploitations sur l'équivalent de 1 500 hectares en eau.

6.2.1 Scénario 1 : les tendances actuelles restent inchangées

Ce scénario est celui où les tendances en termes d'investissements dans le secteur et de mise en œuvre des réformes restent inchangées.

La production aquacole passera, de 1290 tonnes en 2007 à 33 221 tonnes en 2020, soit **26,39%** de taux de croissance par an. Cette production ne représentera que 7,91% de la consommation de poissons en Côte d'Ivoire.

Tableau 14 : Estimation de la contribution de l'aquaculture à la satisfaction des besoins nationaux en produits halieutiques aux horizons 2015 et 2020 (Scénario 1)

	2007	2015	2020
Objectifs Aquaculture (tonnes)	1290	9 523	33 221
Importation (tonnes)	220 000	277 000	283 000
Total disponible (tonnes)	272 282	375 000	420 000
Contribution de l'aquaculture	0,47	2,54	7,91

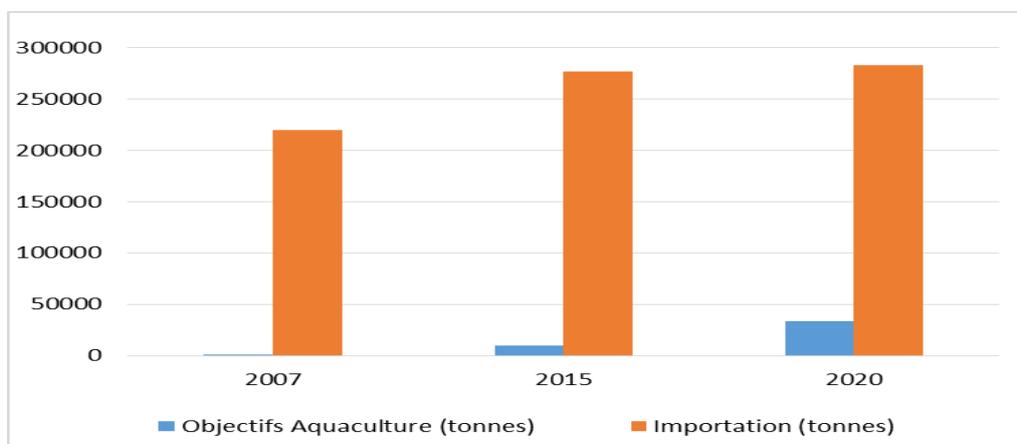


Figure 10 : Evolution de la production aquacole nationale et des importations de poissons et produits dérivés (tonnes) aux horizons 2015 et 2020 (Scénario 1)

6.2.2 Scénario 2 : Les investissements de base sont réalisés et les réformes définies sont mises en œuvre.

L'aquaculture étant une alternative indispensable à la production halieutique nationale, il est indispensable que les bases d'une croissance vigoureuse de la production soient établies à travers des investissements et la mise en œuvre des réformes indispensables à son développement d'ici 2015.

Ces investissements permettront d'atteindre à l'horizon 2020, une production de **200 000 tonnes de poissons d'aquaculture** contre 1 290 tonnes en 2007, soit un taux de croissance de plus de 15 285 tonnes / an.

La contribution de l'aquaculture à la satisfaction des besoins nationaux en protéine halieutique passera de 0,47% en 2007 à 47,62% en 2020.

Tableau 15 : Estimation de la contribution de l'aquaculture à la satisfaction des besoins nationaux en produits halieutiques aux horizons 2015 et 2020 (Scénario 2)

	2007	2015	2020
Objectifs Aquaculture (tonnes)	1290	18 670	200 000
Importation (tonnes)	220 000	277 000	283 000
Total disponible (tonnes)	272 282	375 000	420 000
Contribution de l'aquaculture	0,47	4,98	47,62

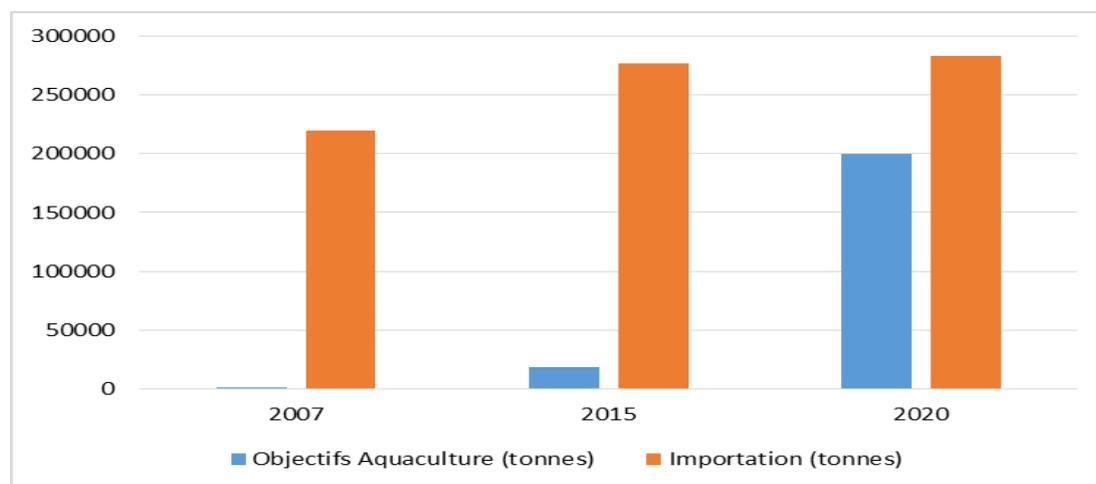


Figure 11 : Evolution de la production aquacole nationale et des importations de poissons et produits dérivés (tonnes) aux horizons 2015 et 2020 (Scénario 2)

6.2.3 Choix du scénario

Le scénario choisi pour définir la stratégie de l'émergence en 2020 est le scénario 2 dit « scénario réaliste » où les investissements de base sont réalisés et les réformes sont mises en œuvre. Ce scénario s'appuie sur une analyse du niveau des investissements dans le secteur défini par le PND 2012-2015 et sur les acquis de la politique d'intégration sous régionale.

La contribution de l'aquaculture à la couverture des besoins nationaux en protéine halieutique évalué à **47,62%**, soit une production attendue de **200 000 tonnes de poissons** reste un défi réalisable pour la Côte d'Ivoire à l'horizon 2020. Ce niveau de développement de l'aquaculture a été atteint par plusieurs pays africains en moins de 10 ans (Cf. tableau ci-dessous).

Tableau 16 : Evolution de la production aquacole (tonne) dans trois pays africains de 2003 à 2010

	2003	2010	Augmentation de la production en 7 ans
Egypte	445 131	919 585	474 404
Nigeria	30 670	200 535	169 868
Ouganda	5 500	95 000	89 500

Source : FAO

Encadré 8 : Production Nationale de poissons

En prenant en compte les prévisions de production au niveau des pêches qui est évalué à plus de 117 000 tonnes et celle de l'aquaculture qui est de 200 000 tonnes, la production halieutique nationale sera de **317 000 tonnes en 2020**.

Cette production représentera plus de **75%** des besoins de consommation des populations. Ce qui réduira substantiellement les importations qui passeront de plus de 300 000 tonnes à 100 000 tonnes, soit plus de **110 milliards de FCFA d'économie de devises**.

6.3 ORIENTATIONS STRATEGIQUES

La mise en œuvre du Plan de développement de la pêche et de l'aquaculture, contribuera à l'atteinte du résultat stratégique (2) du PND 2012-2015 qui est intitulé comme suit : «La création de richesses nationales est accrue, soutenue et les fruits de la croissance repartis dans l'équité». L'obtention de ce résultat stratégique passe par la réalisation d'un ensemble de résultats sur le plan du développement qui sont la conséquence de la réalisation des activités, des produits et effets du Plan déclinés selon les trois (3) axes stratégiques suivants :

1. Gestion durable des ressources génétiques aquacoles ;
2. Renforcement et valorisation des capacités nationales
3. Amélioration de la production aquacole.

L'impact attendu est : «**L'aquaculture est performante, prospère et contribue à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté**». Pour la réalisation de cet impact, des effets et produits sont attendus.

6.3.1 Axe 1 : Gestion durable des ressources génétiques aquacoles

Cet axe vise à apporter une réponse adaptée aux problématiques d'une gestion durable et équitable des ressources aquacoles par la mise en œuvre de stratégies d'investissement et d'exploitation appropriées. Un développement durable du sous-secteur de l'aquaculture ne pourra se faire que s'il est maîtrisé par les différents acteurs. La nouvelle politique de gestion du secteur visera à mettre en place

des systèmes d'aménagement et de gestion responsables, permettant de préserver la diversité génétique et l'environnement.

Les deux (02) effets attendus de cet axe stratégique sont :

- la protection de l'exploitation aquacole est assurée ;
- la préservation de la diversité génétique est assurée.

Effet 1 : La protection de l'exploitation aquacole est assurée

Les plans d'eau lagunaire et fluvio-lacustre et leurs bassins versants ainsi que les eaux marines sont de plus en plus affectés par les conséquences des activités anthropiques telles la pollution des eaux, et les modifications de la qualité de l'eau, toutes dues à l'exploitation agricole, forestière, pétrolière ou minière. Contre toutes ces menaces, l'aquaculture sera prise en compte dans les programmes de gestion concertée de l'eau et dans les programmes et mesures de mitigation de la République de Côte d'Ivoire et des systèmes des Nations Unies sur le changement climatique.

Pour ce faire, les trois (3) produits identifiés sont :

- les sources de pollution sont connues et maîtrisées ;
- l'aquaculture est prise en compte dans les programmes de gestions concertées de l'eau et dans les mesures de mitigation ;
- un observatoire de veille environnementale, de gestion des espaces aquacoles et des changements climatiques est mis en place.

Effet 2 : La préservation de la diversité génétique aquacole est assurée

L'aquaculture est une activité qui vise à transformer le site ou l'écosystème en un autre plus productif. Tout aménagement destiné à protéger les ressources génétiques aquatiques nécessite une évaluation et un suivi des risques, ce qui suppose que l'on dispose d'informations sur les ressources génétiques " sauvages " pour pouvoir établir un repère permettant d'évaluer l'impact. La diversité génétique des ressources aquacoles sera préservée par la mise en place de réglementations, de normes d'exploitation et de gestion du matériel biologique, d'équipements et d'infrastructures garantissant l'innocuité des systèmes d'exploitation aquacoles, et cela se fera à travers les trois (3) produits suivants :

- la caractérisation des espèces est assurée ;
- les infrastructures de quarantaine sont créées et fonctionnelles ;
- des systèmes de certification de l'aquaculture ivoirienne sont mis en place et sont fonctionnels.

6.3.2 Axe 2 : Renforcement et valorisation des capacités nationales

L'objectif de cet axe est de renforcer et de valoriser les capacités, notamment apporter un appui conséquent et cohérent aux initiatives de développement à tous les niveaux et dans tous les domaines : éducation et formation, encadrement, organisations socio-professionnelles, financement, innovations techniques et technologiques, communication, etc.

Les effets attendus de cet axe stratégique sont les suivants :

- les capacités institutionnelles et techniques du secteur sont renforcées;
- les instruments d’incitation et de promotion des investissements dans le secteur sont améliorés;
- une agence de développement de l’aquaculture est créée ;
- les réseaux d’infrastructures structurantes et d’équipements sont densifiés.

Effet 3 : les capacités institutionnelles et techniques du secteur sont renforcées

Cet effet constitue un levier important pour la valorisation des potentialités physiques et managériales disponibles. Il s’agira de fournir à tous les acteurs (privés, publics et para publics) les instruments institutionnels et techniques nécessaires à leur pleine participation au développement du secteur. Les mesures à prendre pour y parvenir porteront sur cinq (05) produits qui devront être atteints :

- les capacités des Organisations Professionnelle du secteur sont renforcées;
- les organisations professionnelles du secteur sont structurées et mis aux normes ;
- les capacités d’intervention des administrations publiques en charge de l’aquaculture sont renforcées;
- des innovations techniques et technologiques pertinentes et accessibles à la majorité des acteurs sont identifiés et mis en place;
- les capacités de la Recherche Nationale et la Coopération internationale dans les domaines aquacoles sont renforcées.

Effet 4 : les instruments d’incitation et de promotion des investissements sont améliorés

Le secteur pêche et aquaculture recèle de potentialités de création de richesses et d’emplois. Ces potentialités devront être accessibles à la majorité des catégories sociales par la levée des préalables en technicité et par la satisfaction des exigences en premiers investissements. L’intérêt croissant des ivoiriens, ces dernières années, pour les activités de pêche et d’aquaculture doit être concrétisé par la mise en place d’instruments incitatifs d’accompagnement et de promotion des investissements.

La compétitivité des entreprises et la sécurité des affaires dans le secteur spécifique des pêches et d’aquaculture seront améliorées, notamment par l’atteinte des quatre (4) produits suivants :

- une nouvelle loi est prise en remplacement de loi n°86-478 du 1^{er} juillet 1986 relative à la pêche et à l’aquaculture et les textes afférents (décrets et arrêtés) également ;
- un plan de communication autour de la nouvelle loi est élaboré et mis en œuvre ;
- la communication et le renforcement des systèmes d’information au service du commerce extérieur sont mis en place.

Il s’agit dans ces domaines de : (i) mettre en cohérence la vulgarisation et l’application effective des réglementations en vigueur, en conformité avec les accords internationaux ou régionaux auxquels la Côte d’Ivoire a adhéré, (ii) organiser la participation à des manifestations commerciales internationales, (iv) mettre en place un système de veille stratégique pour l’amélioration des principaux coûts, (v) prendre les mesures d’incitation à la formalisation des entreprises du secteur informel, (vi) développer la production nationale et (vii) organiser la mise à disponibilité des intrants.

Effet 5 : les systèmes de formation, d'appui-conseil et d'encadrement sont améliorés et mis en cohérence.

Il s'agira d'améliorer les systèmes d'appuis et d'encadrement existants, principalement à promouvoir une meilleure coordination entre les différents niveaux de décision, les initiatives et les services intervenant dans le secteur : clarification des rôles, optimisation des synergies, ancrage institutionnel et organisations professionnelles et communautaires, etc. En particulier, l'implication du secteur privé, en termes de compétences et de capitaux, sera encouragée dans le cadre de Partenariats Public/Privé.

A cet effet, trois (03) produits sont à atteindre :

- la formation professionnelle et l'enseignement technique aquacole de base sont promus ;
- la formation continue et le recyclage des agents de l'administration en charge de l'aquaculture est assuré,
- le dispositif national d'appui-conseil à l'aquaculture est renforcé.

6.3.3 Axe 3 : Amélioration de la production aquacole

Face à la raréfaction des ressources halieutiques et à la surexploitation des plans d'eaux, l'aquaculture se présente comme une alternative indispensable à la couverture des besoins des populations en protéines animales d'origine halieutiques. L'objectif de cet axe est de renforcer les capacités aquacoles nationales, notamment par l'atteinte de quatre (4) effets majeurs :

- les acquis de la pisciculture à petite échelle sont orientés vers la pisciculture commerciale,
- l'aquaculture industrielle et d'exportation est développée
- la diversification des espèces et produits de l'aquaculture est assurée
- les milieux aquatiques sont valorisés.

Effet 6 : les acquis de la pisciculture à petite échelle sont valorisés et amplifiés,

La politique de développement de l'aquaculture basée sur la pisciculture à petite échelle a permis d'obtenir des résultats viables. La productivité et de la compétitivité de la pisciculture à petite échelle seront accrues par la réalisation des trois produits suivants:

- l'accès aux intrants performants (alevins et aliments) est amélioré,
- l'accès à des aménagements aquacoles de qualité est assuré,
- les capacités de gestion des exploitations aquacoles sont optimisées.

Effet 7 : l'aquaculture industrielle et d'exportation est développée,

Cet effet sera réalisé dans le cadre de Partenariats Public/Privé. Les partenariats s'attacheront à améliorer la compétitivité des entreprises et la sécurité des affaires dans le secteur spécifique de l'aquaculture, notamment par :

- les conditions de conservation, de transformation et de commercialisation des produits aquacoles sont améliorées,

- les infrastructures de production d’alevins sont réhabilitées et mises en services,

Effet 8 : la diversification des espèces et produits de l’aquaculture est assurée

Des actions d’identification de nouvelles opportunités de diversification et de développement de l’aquaculture, seront menées à l’aide d’études de faisabilité et d’expériences pilotes, incluant les impacts environnementaux et socio-économiques. Elles porteront sur des techniques, technologies de production et post-production, et espèces d’élevages nouvelles, et concerneront tous les milieux (fluvio-lacustres, lagunaires et marins).

Concernant ces actions, il conviendra notamment d’entreprendre une Evaluation Stratégique d’Impact Environnemental (SEA) pour les projets d’introduction d’espèces non explorées et sur l’utilisation d’organismes génétiquement modifiés en aquaculture.

Il conviendra aussi d’assurer la cohérence de ces études avec les principes de mise en œuvre de l’approche éco-systémique du développement de l’aquaculture.

Pour y parvenir, deux (02) produits doivent être obtenus, à savoir :

- des opportunités de diversification et de développement de nouvelles espèces aquacoles sont identifiées
- des opportunités de diversification et de développement de nouvelles techniques et technologies de production et post-production sont identifiées.

Effet 9 : les milieux aquatiques sont valorisés.

La grande densité de l’hydrographie de la Côte d’Ivoire est un avantage à valoriser. La capacité de production des eaux intérieures peut être substantiellement accrue grâce à des initiatives impliquant les collectivités locales. Les stratégies de valorisation des écosystèmes lacustres et lagunaires viseront par ailleurs à réduire la pression sur l’environnement naturel par l’utilisation rationnelle des milieux aquatiques et de leurs ressources halieutiques.

Il sera procédé à l’atteinte de deux (02) produits :

- l’actualisation des études scientifiques sur les potentialités halieutiques des plans d’eau existants est assurée,
- le repeuplement des plans d’eau existants est assuré,

Encadré 9 : Mesure de protection du marché des produits aquacoles

La production de 200 000 tonnes de poissons à l’horizon 2020 va présenter un véritable problème de marché pour les producteurs si des mesures protectionnistes ne sont pas prises. Le marché est l’élément fondateur de la production dans une économie libérale comme celle qui est choisie par la Côte d’Ivoire.

Le Tilapia (*Oreochromis niloticus*) et la carpe (*Cyprinus carpio*) congelés, importés en grande quantité d’Asie sont des substituts parfaits des espèces d’élevage locales. Les distorsions sur ces marchés internationaux sont à l’origine de concurrences déloyales, défavorables au développement de la production aquacole nationale. Des mesures de sauvegarde et anti-dumping devront être prises.

6.4 BUDGET DU PLAN DE DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE ET MOBILISATION DES RESSOURCES

Le coût de la stratégie de développement de l'aquaculture est évalué à **113,865 milliards de FCFA (Cent treize milliards huit cent soixante-cinq millions de F CFA).**

6.5 CADRES DES RESULTATS ET DES RESSOURCES (Cf. Tome II)

4^{ème} PARTIE :
CADRE DE MISE EN ŒUVRE ET PLAN DE
FINANCEMENT DE LA STRATEGIE

7.1 STRATEGIE ET DEMARCHE DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE

La démarche de mise en œuvre du Plan stratégique de développement de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture (PSDEPA-CI 2014 - 2020) découle des leçons apprises de la mise en œuvre des précédents Programmes/Projets de Développement Agricole et de l'environnement institutionnel de la Côte d'Ivoire.

La mise en œuvre du PSDEPA, permettra de créer de nouvelles synergies et une dynamiques d'actions entre les différents services nationaux (ministères techniques, les collectivités territoriales, les services déconcentrés de l'Etat et les populations) engagés dans la quête permanente de la sécurité alimentaire.

La mise en œuvre ou la gestion de la stratégie reposera sur les principes suivants (i) implication et participation effective de tous les acteurs depuis la définition des actions jusqu'à la mise en œuvre ; (ii) Prise en compte des différents besoins; (iii) efficacité des interventions dans le cadre du plan à travers le partenariat et la complémentarité d'action; (iv) traçabilité et transparence dans la gestion des ressources (humaines, financières et matérielles) affectées au plan; (v) Engagement de l'Etat sur les financements du secteur Agricole à au moins 10% du budget national ;(vi) Financement autonome du dispositif de suivi-évaluation ; (vii) Communication.

7.2 DISPOSITIF INSTITUTIONNEL

La mise en œuvre du PSDEPA conduit à mettre en place les organes suivants: (i) un Comité National de Pilotage; (ii) un Secrétariat Technique et (iii) des Cellules focales au niveau de chaque sous-secteur (élevage, santé animale, pêche et aquaculture), (iv) un cadre de concertation des professionnelles du secteur et (v) un cadre de concertation des Partenaires Techniques et Financiers. Ces organes seront créés par des arrêtés de la primature. Les charges de fonctionnement du CNP et du ST seront imputables au coût total de la stratégie.

7.2.1 Comité National de Pilotage (CNP)

Il est l'organe de décision du PSDEPA. Il aura pour rôle, à titre principal, de veiller au respect des orientations stratégiques pour la mise en œuvre des actions du PSDEPA. Il est constitué :

- d'un Conseiller de la Primature,
- du Directeur de Cabinet du Ministère de l'Economie et des Finances,
- du Directeur de Cabinet du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques,
- du Directeur de Cabinet du Ministère de l'Agriculture,
- du Directeur de Cabinet du Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du développement,
- du Directeur de Cabinet du Ministère de l'Intérieur,
- du Directeur de Cabinet du Ministère des Eaux et Forêt,
- du Directeur de Cabinet du Ministère chargé de l'Environnement,

- du Directeur de Cabinet du Ministère de la Santé et de la Lutte Contre le VIH SIDA,
- du Directeur de Cabinet du Ministère en charge de l'Emploi,
- du Directeur de Cabinet du Ministère en charge de la politique du genre,
- du Directeur de Cabinet du Ministère du Commerce, de l'artisanat et des PME,
- des Présidents de la Chambre d'Agriculture, du commerce et de l'industrie,
- des Présidents des interprofessions d'élevage, des pêches et de l'aquaculture,
- des Présidents des organisations patronales et des PME/PMI (CGECI, UGECI, FIPME),
- du Président de l'ADDCI, et de l'UVICOCI,
- du Président des organisations de la Société Civile,
- du représentant résident de l'agence du Système des Nations Unis (SNU), chef de file de l'agriculture (FAO).

Le Comité de Pilotage aura pour mission de :

- veiller à l'appropriation de la stratégie par les instances étatiques et la société civile;
- organiser des plaidoyers pour l'engagement de l'État et des différents partenaires;
- faciliter la mobilisation des ressources;
- valider les Plans de Travail Annuels et de Budgets;
- veiller au respect des orientations stratégiques pour la mise en œuvre de la stratégie
- valider les rapports périodiques du Secrétariat Technique;
- veiller aux synergies intersectorielles à l'efficacité de la stratégie;
- veiller au respect des engagements pris par les différentes parties prenantes ;
- apprécier le niveau des réalisations en vue de l'atteinte des objectifs de développement
- apporter un appui conseil.

Le CNP est présidé par le Directeur de Cabinet du MIRAHA. Le secrétariat dudit Comité est assuré par le Directeur de la Planification et des Programmes du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques. Il se réunit au moins deux (2) fois dans l'année.

Le Comité National de Pilotage du plan servira aussi de cadre de dialogue entre les différentes parties prenantes. Les délibérations de ce Comité National de Pilotage seront transmises au Comité de suivi de la mise en œuvre du PND.

Le Comité National de Pilotage est créé par arrêté du Premier ministre.

7.2.2 Secrétariat Technique du PSDEPA

Le Secrétariat Technique (ST) sera l'organe opérationnel de suivi de la mise en œuvre du plan. Il aura pour principale tâche de mettre en œuvre les orientations du CNP, de planifier, programmer et coordonner les activités de la stratégie, d'initier et appuyer les processus d'identification et de formulation des projets d'investissements à réaliser avec les partenaires Techniques et Financiers (PTF), de suivre et d'évaluer la mise en œuvre de la stratégie, d'analyser la cohérence entre les politiques sectorielles et les orientations définies, de fournir les informations nécessaires à la prise de décision par le CNP.

Il sera donc chargé de :

- compiler et élaborer le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du plan;
- préparer le plan annuel de mise en œuvre du plan;
- veiller à l'intégration des activités des Coordinations sectorielles dans le budget annuel du plan
- suivre la mobilisation des ressources pour le financement du plan en collaboration avec la DAFP ;
- contribuer à la coordination des activités de suivi au niveau national;
- gérer les audits sur les réalisations du plan et les objectifs prévus ;
- assurer la communication et la diffusion des informations relatives au plan;
- coordonner la révision de la stratégie à mi-parcours ;
- harmoniser les cadres de coopération et d'intervention des partenaires au développement dans le cadre de la mise en œuvre du plan,
- s'assurer de la cohérence des interventions (alignement et harmonisation des procédures) avec les autres programmes ;

Le ST assurera donc la coordination générale des activités du plan en s'appuyant sur les actions de coordination entreprises par les Points focaux mis en place au niveau des Coordinations sous-sectorielles. Le Secrétariat Technique aura aussi pour mission d'examiner et d'analyser les différents rapports, les programmes d'activités et les budgets annuels produits par lesdits Points focaux, en vue de les transmettre au Comité National de Pilotage pour leur approbation.

Le ST sera pluridisciplinaire. Il s'adjoindra les services d'une cellule de Communication et de suivi-évaluation. La Direction de la Planification et des Programmes présidera et hébergera le Secrétariat Technique de la stratégie. Le ST se réunira au moins quatre (4) fois dans l'année.

La cellule de communication : elle se chargera d'informer régulièrement et de sensibiliser la population des réalisations et objectifs de la stratégie. Elle exécutera un plan média validé par le CNP.

Le suivi et évaluation du plan : Le PSDEPA s'opérationnalise chaque année à l'aide de plans de travail annuel budgétisé définissant clairement les cibles annuelles à atteindre par les structures d'exécution et les ressources disponibles. Ces plans font l'objet d'une validation par toutes les parties prenantes avant le démarrage. Le suivi-évaluation permettra donc de mesurer les produits, les effets et l'impact des interventions attendues du PSDEPA. Des rapports périodiques, seront produits par le ST du PSDEPA. Ces rapports, une fois validés par l'ensemble des parties prenantes, seront transmis aux instances décisionnelles du PSDEPA et aux autres parties prenantes (donateurs, PTF, Gouvernement, etc.) afin de les informer de la progression des opérations en cours et des difficultés rencontrées. Chaque année, deux évaluations à mi-parcours et finale de la mise en œuvre du PSDEPA seront effectuées selon un calendrier consensuel arrêté par les parties prenantes. Des audits techniques, financiers et administratifs, sont également prévus conformément aux règles en vigueur au niveau des partenaires techniques et financiers (PTF).

Le ST sera créé par arrêté du Ministre des Ressources Animales et Halieutiques.

7.2.3 Cellules focales

Les cellules focales créées seront rattachées aux Directions techniques impliquées dans la mise en œuvre du plan. Il sera créé quatre (4) cellules, notamment, la cellule chargée de l'élevage, la cellule chargée de la nutrition animale, la cellule chargée de la pêche et de l'aquaculture, et la cellule chargée de la santé animale et de l'hygiène publique vétérinaire.

La composition de chaque coordination tiendra compte des filières à promouvoir, des réformes envisagées et des défis/objectifs à relever par le plan. Les responsables des Directions ou leur représentant seront les points focaux des domaines relevant de leurs compétences respectives.

La gestion opérationnelle du PSDEPA est sous la responsabilité des points focaux. A ce titre, ils assurent la gestion administrative et financière et rendent compte de l'évolution de la mise en œuvre des activités du PSDEPA au ST dont ils seront d'office membres.

Chaque point focal, proposera au ST- PSDEPA, le mode d'organisation appropriée pour la mise en œuvre efficace de la stratégie. De façon générale, les attributions du Point focal sont celles dévolues aux Directions techniques auxquelles il est rattaché et porteront sur les points suivants :

- veiller à la mise en application des orientations définies par le CNP et le ST;
- faire des choix technologiques et stratégiques pour la mise en œuvre du plan ;
- proposer les PTBA (plans de travail et de budget annuel) ;
- réaliser ou faire réaliser les actions programmées ;
- encadrer les équipes dans la mise en œuvre (planification, organisation, programmation, coordination, et Contrôle) des actions du plan,
- faire appliquer les normes et procédures en matière de gestion financière du plan,
- contribuer à la mobilisation des ressources ;
- suivre et évaluer les activités mises en œuvre.

7.2.4 Cadres de concertation

Du principe de l'implication et de la participation effective de tous les acteurs, il sera créé deux cadres de concertation dédiés au PTF d'une part et aux opérateurs et professionnels du secteur d'autres part. Au sein de ces organes seront débattues les questions nécessaires au développement de chaque chaîne de valeur/filière. Les décisions prises seront portées à la connaissance du ST qui servira de courroie de transmission entre les cadres de concertations et le CNP. Le cadre de concertation des professionnels sera organisé en groupes filières.

Enfin, d'autres partenaires du secteur public ou privé (les collectivités territoriales, les services déconcentrés de l'Etat et les populations à la base, présents dans le milieu rural) peuvent collaborer à la mise en œuvre du PSDEPA pour des tâches précises requérant leur expertise.

L'organigramme du dispositif institutionnel de la mise en œuvre du PSDEPA:

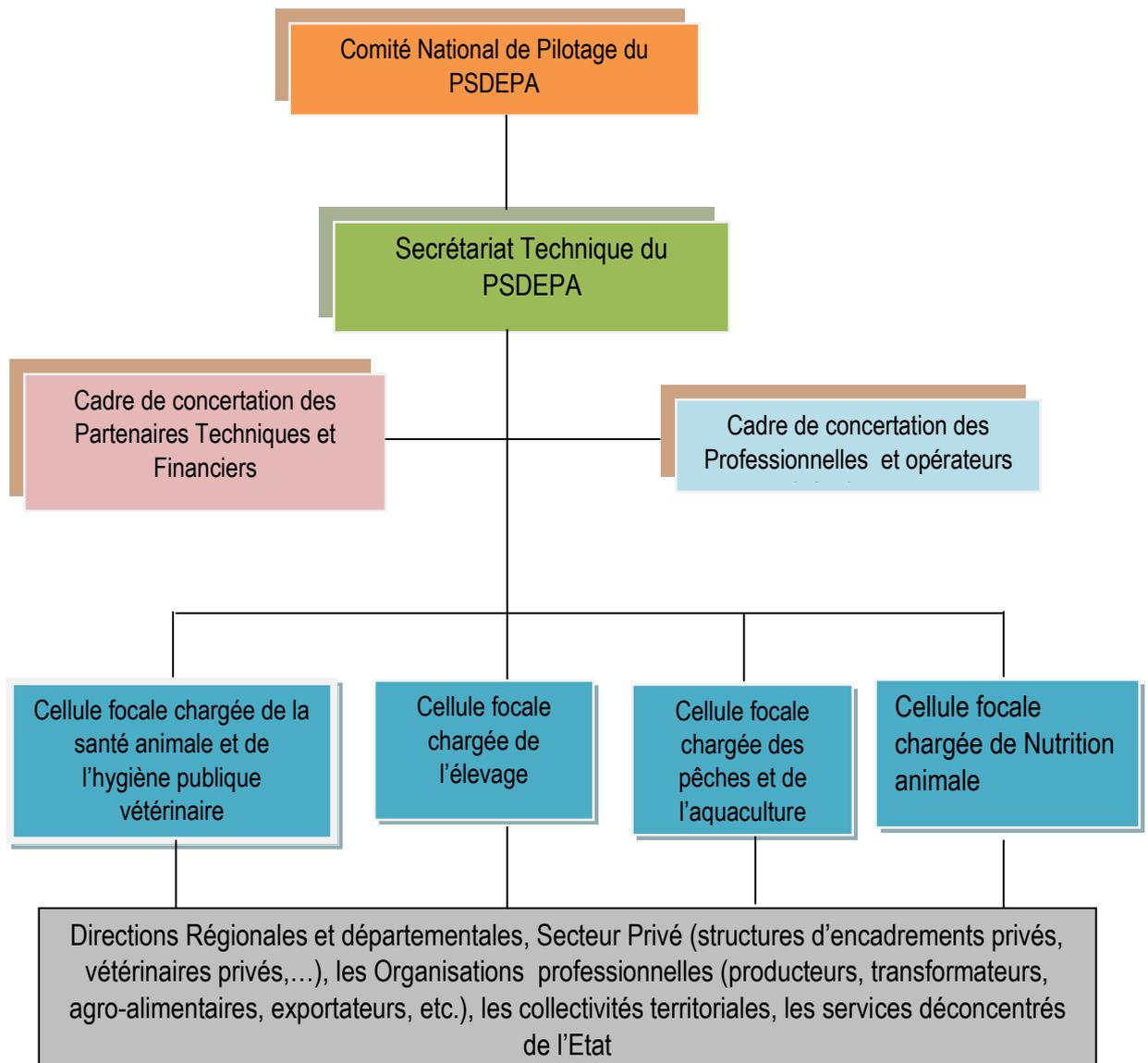


Figure 12 : Dispositif institutionnel de mise en œuvre du PSDEPA

7.3 MATRICE DES RESULTATS ET DES RESSOURCES (Cf. Tome II)

7.4 SYNERGIE ENTRE LES PROGRAMMES

Le PSDEPA s'inscrit dans les objectifs et orientations fixés par le PND et est en conformité avec la politique agricole nationale traduite dans le PNIA. Il vise à promouvoir le développement du secteur des ressources animales et halieutiques et à contribuer à la réduction de la pauvreté.

Il importe de relever les liens et l'articulation synergique entre les programmes du PSDEPA et le PNIA/PND du fait de l'interdépendance des domaines relevant du secteur agricole. Enfin, chaque

composante du PSDEPA prend en compte les aspects relatifs aux droits de l'homme et au genre à partir de la prise en compte des besoins différenciés des hommes et des femmes.

7.5- IMPLICATIONS POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES

L'opérationnalisation du PSDEPA, nécessitera des reformes importantes de politiques publiques pour accélérer et accompagner l'atteinte des résultats visés. Ainsi, des dispositifs et mécanismes institutionnels spécifiques devront être mis en place.

Dans l'objectif de capitaliser toutes les réalisations et d'en assurer leur pérennité, il sera créé (02) deux Agences spécifiques. En l'occurrence une Agence chargée des questions d'élevage et de la santé animale et une Agence chargée de la pêche et de l'aquaculture.

Le rôle des Agences sera de contribuer à la mobilisation des fonds auprès des Partenaires Techniques et Financier, de veiller à la gestion des fonds destinés à la mise en œuvre du plan pour le compte du MIRAH, assurer la relève des actions mises en œuvre dans le cadre du présent Plan. Ces agences spécialisées exécuteront les missions régaliennes dues à l'Etat en matière de développement des ressources animales et halieutiques. Dans l'exécution de ses tâches, elles pourront signer des conventions et/ou des protocoles d'accords avec les structures parapubliques et privés pour la mise en œuvre de certaines actions.

Le CDMT est un instrument permettant la traduction des actions dans le programme pluriannuel de dépenses publiques. C'est donc le cadre approprié qui permet d'orienter les dépenses publiques en tenant compte des priorités sectorielles et des réalités budgétaires (discipline budgétaire permettant d'utiliser les ressources en cohérence avec les priorités sectorielles). Cet outil de gestion auquel le MIRAH est abonné permettra d'améliorer l'exécution du Plan. Le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses- projets annuels de performance (DPPD-PAP ou CDMT sectoriel) du MIRAH sera donc établi en tenant compte du chiffrage global du Plan. Il devra à terme servir de support aux discussions budgétaires avec le Ministère de l'Economie et des Finances, conformément aux engagements pris par l'Etat de Côte d'Ivoire dans le cadre de la réforme des finances publiques.

CHAPITRE VIII : BUDGET ET STRATEGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES

8.1 COUT GLOBAL DE LA STRATEGIE

Le budget indicatif à la mise en œuvre du Plan Stratégique de Développement de l'Élevage, de la Pêche et de l'Aquaculture (PSDEPA) est de **Quatre cent quarante-six milliards neuf cent soixante-treize millions de francs CFA (446 973 000 000 FCFA) CFA** pour la période de 2014-2020, réparti comme suit :

Tableau 17 : Répartition du budget indicatif du PSDEPA de 2014 à 2020

Sous-secteurs	Coût (en millions de FCFA)								TOTAL	MOY
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020			
Elevage	11 135	52 401	56 644	44 149	25 880	15 055	7 979	213 243	30 463	
Pêche	7 192	24 105	21 983	21 960	16 548	11 265	5 472	108 525	15 504	
Aquaculture	9 430	21 930	26 630	23 425	12 560	11 970	6 310	112 255	16 036	
Coordination	1090	1960	2750	2300	1650	1250	1950	12 950	1 850	
TOTAL	28 847	100 396	108 007	91 834	56 638	39 540	21 711	446 973	63 853	

8.2 STRATEGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES

Le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques joue un rôle de premier plan dans la mobilisation de ces ressources auprès de l'Etat et des partenaires. Il sert d'interlocuteur principal des partenaires techniques et financiers et coordonne les ressources mobilisées. Il est chargé de coordonner le processus d'acquisition des moyens (humains, financiers et matériels) en vue de la mise en œuvre du Plan. Il s'agit d'obtenir diverses contributions auprès des parties prenantes que sont l'Etat, les collectivités territoriales, les communautés, le secteur privé, les organisations de la société civile et les partenaires au développement.

La contribution au financement attendue de l'Etat est au moins 20% du budget total du Plan. A cet effet, le respect de l'engagement des Chefs d'Etats et de Gouvernements pris en 2003 à Maputo d'allouer 10% du budget national aux investissements dans le secteur agricole, avec 30% des 10% pour le secteur des ressources animales et halieutiques, facilitera la mise en œuvre du PSDEPA.

En dehors du PIP, le financement du PSDEPA se fera à travers la réactivation du Fonds de Promotion des Productions Animales (FPPA) qui sera par ailleurs étendu au sous secteur de la pêche et de l'aquaculture.

Dans le cadre du transfert des compétences aux **collectivités territoriales**, des transferts du budget de l'Etat sont faits pour la mise en œuvre des programmes d'investissements au niveau local. Ces projets locaux soumis au Programme d'Investissement Local doivent prendre en compte les besoins spécifiques liés au développement de l'élevage.

A cet effet, une plateforme de collaboration doit être mise en place entre le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques, le Ministère en charge de la Planification du Développement et les faitières des collectivités. Celles-ci doivent veiller à chaque exercice budgétaire à la prise en compte des spécificités relatives à l'élevage lors de la validation des projets locaux d'investissement.

Par ailleurs, la loi portant régime financier, fiscal et domanial des collectivités territoriales encourage ces institutions à la mobilisation des ressources internes et externes, à travers plusieurs mécanismes. Des plaidoyers doivent être également conduits à l'endroit des élus locaux en vue d'affecter une partie de ces ressources à la mise en œuvre des activités du plan.

La participation des communautés revêt une importance capitale, pour l'appropriation et la durabilité du plan. A cet effet, il est attendu des communautés, une contrepartie en nature ou en espèce dans le cadre de la mise en œuvre des actions du plan. Pour ce faire, le MIRAH doit sensibiliser les organisations professionnelles et communautaires, les associations de jeunes et de femmes, les initiatives individuelles en vue de leur participation effective à la réalisation du plan.

Les partenaires au développement qui seront directement sollicités sont les organisations bilatérales et multilatérales. Il appartient au MIRAH de les identifier, les recenser et les contacter en tenant compte des domaines d'intervention, du champ d'intérêt et de l'avantage comparatif.

Une rencontre des partenaires susceptibles d'apporter un appui financier et technique est organisée par le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques en vue de recueillir leur adhésion et leur engagement pour la mise en œuvre du Plan Stratégique de Développement de l'Elevage, de la Pêche et de l'Aquaculture (PSDEPA).

La contribution du secteur privé est essentielle à la réalisation des résultats attendus du PSDEPA 2014-2020. Il est mis en place un partenariat entre la Coordination Nationale et le secteur privé, à travers ses faitières. Cette collaboration doit aboutir à une participation effective du secteur dans la mise en œuvre du PSDEPA. La coordination Nationale doit, de ce fait, conduire des initiatives de mobilisation à l'endroit du secteur privé.

La société civile composée des ONG, des personnes morales et physiques, des fondations, des mutuelles de développement, des associations et unions, est également mise à contribution dans le financement et la réalisation des activités du PSDEPA 2014 - 2020. Un lobbying permanent est nécessaire auprès de ces entités en vue de recueillir leur appui.

CHAPITRE IX : CONDITIONS DE REUSSITE DU PSDEPA

Plusieurs conditions doivent être remplies à la fois sur le plan interne qu'externe pour assurer le succès du PSDEPA. Plusieurs réformes institutionnelles devront être engagées pour réussir la mise en œuvre du PSDEPA. Par ailleurs, les principaux risques identifiés dans le cadre du PNIA, pourraient également constituer un frein à la mise en œuvre du PSDEPA.

9.1. EVALUATION DES RISQUES

- **Baisse continue du taux d'investissement dans le domaine de l'élevage.** Plusieurs évaluations ont montré que la faiblesse de la mise en œuvre des programmes politiques agricoles s'explique en partie par l'absence de financement adéquat. En effet, le budget de l'Etat accordé au financement du secteur de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture ne représente ne vaut pas 1% du budget national.
- **L'exécution du PSDEPA dans une stratégie d'approche projet plutôt qu'une approche programme,** avec son corollaire d'harmonisation à terme des procédures de passation de marchés et de décaissement par les partenaires au développement, comme stipulé par la résolution 32 de la Déclaration de Paris pour renforcer l'impact de l'aide au développement.
- Des mesures de politiques **favorisant les organisations les plus influentes, capables de faire du lobbying auprès des pouvoirs publics** et des partenaires au développement.
- **Une résurgence de la crise :** La crise militaro-politique du 19 septembre 2002 a mis en exergue les difficultés à conduire des programmes dans un climat social et politique délétère. Un environnement politique apaisé sera donc nécessaire pour créer les conditions idoines de mise en œuvre du PSDEPA.
- **Le non respect du principe de subsidiarité :** Dans le cadre de la mise en œuvre du PSDEPA, l'on privilégiera la répartition optimale des compétences en recherchant le niveau pertinent d'intervention et les acteurs afférents, à même de maximiser les résultats et effets du PSDEPA. Il importe donc que l'administration centrale recentre ses interventions sur ses fonctions régaliennes en privilégiant le transfert effectif de compétences dans une dynamique de décentralisation.
- **La capacité des collectivités territoriales en charge du développement économique à assurer avec efficacité la maîtrise d'ouvrage des programmes agricoles :** Une analyse des différents programmes des collectivités indique que ces institutions ont accordé peu d'intérêt à l'agriculture en général, et aux ressources animales et halieutiques en particulier dans leur programme d'investissement. Dans le cadre de la mise en œuvre du PSDEPA, il importe de renforcer les capacités des collectivités locales de manière à les impliquer activement et

efficacement dans la maîtrise d'ouvrage des programmes du secteur des ressources animales et halieutiques.

- **La non implication effective des acteurs ciblés dans le dispositif d'information et du suivi des actions initiées dans le cadre de la mise en œuvre du PSDEPA** : La mise en place d'un dispositif de coordination du suivi-évaluation participatif dans le cadre du mécanisme de mise en œuvre du PSDEPA, favorisera un meilleur suivi des interventions programmées par tous les acteurs concernés et l'atténuation des risques liés à l'échec du PSDEPA.
- **Hausse continue des cours mondiaux des intrants alimentaires** (prémix et autres compléments alimentaires pour animaux) ;

9.2 REFORMES INSTITUTIONNELLES

Le secteur des ressources animales et halieutiques est confronté à des réformes à mettre en œuvre pour impulser le développement souhaité. Ces réformes se présentent comme des conditions de réussite de cette stratégie. Leur mise en œuvre permettra d'atteindre l'ensemble des objectifs fixés.

Il s'agit de deux grandes réformes :

- la création de structures d'exécution dédiée au développement du secteur ; une structure en charge de l'élevage et de la santé animale et une autre en charge de la pêche et de l'aquaculture ;
- la réactivation du Fonds de Promotion des Productions Animales (FPPA) qui sera étendue aux ressources halieutiques.

Compte tenu de leur importance stratégique, ces réformes (création de structures de mise en œuvre du Plan et de son financement) devront être mises en œuvre **au plus tard la deuxième année** de la mise en œuvre du plan pour en garantir un maximum de chances de réussite.

En plus de ces deux grandes réformes, le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques opte pour une orientation forte vers les Partenariats Public-Privé (PPP).

9.2.1 Création de structures opérationnelles pour la mise en œuvre du PSDEPA

9.2.1.1 Agence de Développement de l'Élevage en Côte d'Ivoire (ADEL-CI)

Afin de remédier à la faiblesse de l'encadrement du secteur et d'accompagner le dynamisme fort appréciable du secteur privé, l'Etat devra prendre l'initiative de créer une structure permanente pour assurer la promotion, la vulgarisation des métiers de l'élevage et la maîtrise de l'environnement sanitaire. Cette structure sera donc le bras technique du MIRAH pour promouvoir les synergies d'actions entre les différents intervenants du secteur sur le terrain, afin de mettre en œuvre la politique de développement de l'élevage en Côte d'Ivoire de manière efficace.

Encadré 10 : SODEPRA,...20 ans au service du développement de l'élevage

Chargée de promouvoir le développement du secteur de l'Élevage sous toutes ses formes sur l'ensemble du territoire national, la SODEPRA, Société d'Etat, a été créée en 1970 par décret gouvernemental. Elle a ainsi progressivement pris en charge la gestion des ranches, des stations, de la transhumance et de nombreuses autres opérations d'encadrement.

Les activités de la SODEPRA étaient exercées dans le cadre de projets, que l'on peut classer en cinq (5) catégories : (i) l'encadrement et la formation des éleveurs. Avec comme actions majeures la vaccination, la protection sanitaire du cheptel, la construction de parcs, la subvention des intrants par des aides financières, l'appui aux équipements et à la promotion pour la mise en place des filières ; (ii) l'installation d'infrastructures pastorales concernant les troupeaux sédentaires et l'accueil des transhumants sahéliens ; (iii) le contrôle sanitaire et statistique des animaux entrants dans le pays ; (iv) l'amélioration, la sélection, la multiplication et la diffusion de matériel animal et végétal sélectionné à haute productivité ; (v) la recherche/développement.

Avec la SODEPRA, Pendant deux décennies (1970-1990), le développement de l'élevage a été considérable. à son actif, on peut inscrire entre autres résultats : (i) une augmentation soutenue de la production (la production de viande a été multipliée par 2,5 et celle des œufs par 4,6) ; la naissance d'une mentalité « élevage » chez les ivoiriens, (iii) la publication des statistiques et le contrôle des flux d'animaux ; (iv) la réalisation d'infrastructures agro-pastorales (362 barrages pastoraux) ; (v) l'essor de la culture attelée ; l'amorce d'un désengagement de l'Etat (Une filière avicole a été mise en place ainsi qu'une filière porcine) ; la maîtrise des zoonoses et autres maladies animales (80 % du cheptel vacciné contre les maladies majeures).

Face à la crise économique à laquelle le pays est confronté dans les années 1980, l'Etat va se désengager des activités de production et de commercialisation au profit du secteur privé. Ce désengagement s'est traduit, pour les ressources animales, par la dissolution en 1993, de la SODEPRA et la création de structures telles que l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER), le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA), et la libéralisation de la profession vétérinaire.

Cependant, Force est de constater que le vide laissé par la SODEPRA est difficilement comblé par la présence des nouvelles structures créées. Cette situation a été aggravée par la décennie de crises sociopolitiques (2000-2010) qu'a traversée le pays, qui a complètement sinistré le secteur de l'Élevage. Les nombreux acquis de la SODEPRA, notamment les infrastructures de production et les résultats des sélections génétiques ont été détruits.

Cela a pour conséquence, la très grande dépendance de la Côte d'Ivoire vis-à-vis de l'extérieur pour la couverture des besoins en viande et abats, et en produit laitiers. En 2011, pour couvrir la demande nationale, elle a importé: 83% de laits et produits laitiers, 58% de viande de bovins, 32% de viande de petits ruminants et 46% de viande porcine.

Pour relancer et développer durablement l'Élevage en Côte d'Ivoire, la stratégie de développement de l'élevage a été élaborée. Une des conditions majeures de réussite de cette stratégie est la mise sur pieds d'une **Agence de Développement de l'Élevage en Côte d'Ivoire (ADEL-CI)**.

9.1.1.2 Agence de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture en Côte d'Ivoire (ADPA-CI)

La Côte d'Ivoire veut limiter le niveau des importations en dessous des projections citées ci-dessus, l'accroissement des captures des pêcheries étant limité, seule l'aquaculture peut permettre d'augmenter significativement la part des productions intérieures. Malgré un dynamisme fort appréciable du secteur privé, il n'existe pas d'institution publique ou privée compétente pour assurer la promotion et la vulgarisation des métiers de l'aquaculture. Afin de remédier à cette lacune très dommageable, l'Etat devra prendre l'initiative de créer une structure permanente d'assistance et de promotion : Agence de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture en Côte d'Ivoire (ADPA-CI).

Cette Agence aura comme missions de : (i) assurer la cohérence de la politique de développement aquacole, (ii) mobiliser les ressources financières, (iii) promouvoir le partenariat secteur public-secteur privé, (iv) contribuer au développement de la recherche aquacole, (v) fournir un appui technique et conseils aux professionnels de l'aquaculture et à leurs organisations ; (vi) promouvoir l'initiative privée et favoriser la création d'entreprises aquacoles ; (vii) promouvoir le développement de chaînes de valeurs de l'aquaculture ; (viii) concevoir, élaborer et exécuter les projets et programmes de développement de l'aquaculture ; (ix) produire et diffuser les informations techniques et socio-économiques aquacoles et; (x) promouvoir la coopération internationale en matière d'aquaculture.

Il est donc important de disposer d'une stratégie opérationnelle, incluant les principes de Partenariat Public Privé (PPP), pour le sous-secteur de l'aquaculture ; cette stratégie permettra de réaliser les performances qu'autorise durablement le patrimoine halieutique ivoirien.

9.2.1 Mettre en place une structure de financement adaptée au secteur des ressources animales et halieutiques

Il s'agit de faciliter le financement du secteur à des taux préférentiels. En effet l'absence de garantie face aux nombreux risques et les taux d'intérêts élevés pratiqués excluent une forte proportion d'éleveurs du système financier classique. La mise en place d'un Fonds de Développement de l'Élevage, de la pêche et de l'aquaculture s'avère donc indispensable.

Créé par décret n°94-215 du 20 avril 1994 et modifié par le décret n°94-566 du 14 octobre 1994, le Fonds de Promotion des Productions Animales (FPPA) d'un montant de 1 995 000 000 FCFA avait pour objet de consentir des prêts d'investissement, de commercialisation et de trésorerie aux sociétés coopératives, groupements et opérateurs individuels des secteurs de l'élevage, de la pêche artisanale et de l'aquaculture.

Le Fonds de Promotion des Productions Animales (FPPA) devra être réactivé et rendu fonctionnel en vue de :

- l'installation des jeunes et des femmes sur des projets d'élevage, de pêche et d'aquaculture ;
- renforcement de la recherche-développement dans le secteur des ressources animales et halieutiques pour la relance durable du secteur ;
- renforcement des capacités des cadres de l'administration du MIRAH sur les nouvelles techniques et technologies de planification, d'inspection, de suivi-évaluation et de coordination du développement du secteur.

Encadré 11 : Le cas des changements institutionnels et des politiques du secteur de l'élevage

Ces dernières années, la plupart des informations liées aux politiques et aux institutions résultent des efforts dans la recherche des solutions à la pauvreté à travers le développement de l'élevage. Pour le secteur de l'élevage, deux études clés ont été faites et sont arrivées à la conclusion que les solutions technologiques ont un impact limité si elles ne sont pas soutenues par les politiques adaptées et par les cadres institutionnels nécessaires à la mise en œuvre de ces politiques. En 2003/2004, le Bureau Interafricain des Ressources Animales de l'Union Africaine (UA-IBAR)) a consulté les responsables chargés de l'élaboration des politiques pour évaluer les contraintes des politiques et les contraintes institutionnelles du sous-secteur de l'élevage. L'équipe de l'UA a discuté avec les ministres, les secrétaires permanents, les chefs de départements en charge de l'élevage et une série d'autres parties prenantes. L'une des observations majeures issue de ces consultations était que ces décideurs politiques étaient convaincus de la nécessité urgente de changer les politiques et les institutions, afin de soutenir le développement du secteur de l'élevage. Les raisons pour un environnement des politiques relativement sous les standards de l'élevage sont entre autres:

-une base d'informations du secteur d'élevage faible sur laquelle la prise de décision est effectuée ;
-un manque d'information de qualité sur le secteur d'élevage en Afrique met l'accent sur l'importance des récoltes avec une reconnaissance faible de la contribution actuelle de l'élevage dans les économies nationales et les ménages dans les zones rurales. Il en résulte que les contributions pour les secteurs de l'élevage aux documents stratégiques de développement sont sous développées, sous approvisionnées.

- Les processus d'élaboration des processus étaient axés sur une forte influence gouvernementale et les bonnes pratiques d'élaboration des politiques, qui étaient de plus en plus acceptées à travers des consultations et le travail en réseau, l'évolution dans le temps et pendant le processus actuel de mise en œuvre sont mal comprises.
- Une série de politiques du secteur de l'élevage était simplement des politiques qui n'existaient pas car elles présentaient de nombreuses lacunes. La supervision et l'évaluation des politiques et des processus étaient rarement mis en place. Les groupes de la société civile qui devaient préconiser le changement étaient faibles et n'étaient pas suffisamment impliqués dans l'élaboration des politiques. Ceci était en partie dû aux frais supplémentaires qu'impliquait leur insertion mais également la croyance qui voulait que le gouvernement soit à la tête dans l'élaboration des décisions politiques,
- Par ailleurs, les dispositions institutionnelles peu coordonnées en matière d'élaboration et la mise en œuvre des politiques se passent pratiquement à tous les niveaux mais surtout au niveau du gouvernement central. Les causes indirectes étaient généralement liées à la création des structures gouvernementales et des Ministères qui n'avaient aucune considération de l'administration ou de la définition des fonctions clé, et enfin les relations entre le gouvernement et le secteur privé étaient faibles.